

Les communs, *enquête*



Le milliard

Framasoft

La Sécurité Sociale
de l'Alimentation

BASTIEN
SIBILLE



BENJAMIN
CORIAT



JEAN-MICHEL LUCAS | DAVID BOLLIER | JUDITH ROCHFELD
SÉBASTIEN BROCA | PIERRE YVES GOSSET | VALÉRIE PEUGEOT
PROSPER WANNER | GENEVIÈVE FONTAINE | DOMINIQUE PATUREL
MARIE MASSART | ANTOINE BACK | SOMACK LIMPHACKDY ...





Édito

Les Cahiers citoyens, écologiques et solidaires produisent pour le mouvement social engagé dans les bouleversements de notre époque, des enquêtes, réflexions théoriques et outils pour comprendre et aider à la bifurcation de la société en cours.

Au cœur de l'éducation populaire, les Cahiers cherchent ainsi à permettre aux populations citoyennes de construire par elles-mêmes leur propre positionnement par rapport aux mutations de notre époque, à mener elles-mêmes les enquêtes sur leur terrain de vie pour déceler ce pour quoi elles sont prêtes à se battre.

Avec les Cahiers et la revue Alters Média, la maison d'édition Alters Editions associée à d'autres partenaires, cherche à faire naître un média d'éducation populaire spécifique à notre époque fédérant des acteurs engagés dans ce mouvement.

Les N° 1 et 2 des Cahiers présentent une enquête sur le mouvement des Communs. Elle fait suite à celle concernant les recherches participatives publiées dans le N°7 d'Alters Média. L'enquête « Peut-on faire de l'accès pour tous à la lecture un Commun ? » publiée dans le N°1 est née de la rencontre avec l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture des Hauts-de-France et de son souhait de réaliser ce commun.

Didier Raciné,
Rédacteur en chef
d'Alters Média



Sommaire

Éditorial

6. DIDIER RACINÉ

Interprétation de l'enquête
sur les Communs

Le potentiel politique et social des
Communs et leur dynamisme !

Grands Entretiens

10. BENJAMIN CORIAT

Notre tâche est de passer des
biens communs à des communs
Les communs, conçus pour
répondre à la radicalité
de l'anthropocène !

14. BASTIEN SIBILLE, JEAN-MICHEL LUCAS

L'Opération « Milliard pour une
transformation écologique »
Mobiliser des forces civiles,
créer un socle social à la
transition écologique !

Penser les communs

24. DAVID BOLLIER

Pour une anthropologie
des Communs

34. JUDITH ROCHFELD

Intégrer les communs dans le
droit aurait une portée historique !

41. SÉBASTIEN BROCA

De riches leçons pour les
communs et l'ESS
L'histoire entrecroisée du
capitalisme numérique et
des communs numériques

47. PIERRE YVES GOSSET

Acteur majeur d'une
société de contribution
Framasoft, défenseur du
libre et des communs

Enquêter sur Les Communs

54. VALÉRIE PEUGEOT

Au Croisement des histoires
des Communs et du Numérique

60. HERVÉ DEFALVARD

Une recherche sur le
potentiel de transformation
sociale des communs

Mettre en pratique

66. PROSPER WANNER

L'hospitalité, le tourisme,
« Hôtel du Nord » et « les
Oiseaux de passage »

74. GENEVIÈVE FONTAINE

La force des communs, de
l'ESS et des capacités ; en
théorie et en pratique
TETRIS, « Quand on rentre dans
les cases, on disparaît ! »



Sécurité sociale de l'alimentation

82. DIDIER RACINÉ

Sécurité Sociale de l'Alimentation et transformation du modèle agricole
Droit à l'alimentation pour tous et démocratie alimentaire

84. DOMINIQUE PATUREL

Démocratie alimentaire, droit à l'alimentation, transformation du modèle agricole
La logique des communs, outil au service de la Sécurité Sociale de l'Alimentation

91. MARIE MASSART

Une expérience de la démocratie alimentaire
Montpellier, pionnière dans l'expérimentation de la SSA

96. ANTOINE BACK

L'innovation sociale menée à Grenoble en matière d'alimentation
Transformer les modèles de l'alimentation et de la production agricole

100. SOMHACK LIMPHAKDY

L'expérimentation de la démocratie alimentaire et de la SSA en Alsace
Reconquérir la maîtrise par tous de notre alimentation

108. FABRICE JOYEUX

Maillon essentiel d'un dispositif de SSA à développer
Une épicerie solidaire et participative à Dunkerque

111. EVELYNE BOULONGNE

Les intérêts communs des AMAP et de la SSA
La démocratie alimentaire, défense de la paysannerie et droit à l'alimentation

La lecture pour tous comme Commun ?

115. CHRISTOPHE MASUTTI

« Des livres en communs » par Framasoft, une refonte de la chaîne éditoriale
Un exemple de communs du Livre et donc de la lecture

Interprétation de l'enquête sur les Communs

Le potentiel politique et social des Communs et leur dynamisme !

...

Pour un dialogue et des coopérations entre ESS et Communs

Les communs constituent un facteur de transformation sociale majeur. L'enquête que nous avons initiée ici vise à le démontrer. Par la qualité des auteurs ici interviewés et la diversité des thèmes abordés, par la richesse des expériences s'inspirant des communs analysées par l'enquête, ce dossier constitue une première base. Mais l'importance même du thème nous conduira à développer la recherche dans les prochains numéros.

David Revoy

La dimension politique des communs

Le mouvement des communs a cette particularité très riche de s'appuyer sur un trait essentiel de l'être humain, l'un des trois principes moraux susceptibles de fonder les relations sociales et économiques que décrit David Graeber¹: la « sociabilité partagée² », qui rend possible les relations sociales plus larges, la reconnaissance de notre interdépendance ultime, la substance de la paix sociale. C'est ce trait qui donne aux communs une dimension et une profondeur anthropologique que dégage David Bollier dans son interview « Pour une anthropologie des communs ».

Ce trait, synthétisé par le mot commun, vient ainsi en contrepoint à l'idéologie de l'échange libéral et sa vision de l'Homo economicus, agent individuel, rationnel et isolé, en compétition permanente pour maximiser leur « utilité » personnelle. C'est ce qui, en premier lieu, donne aux communs leur potentiel de transformation sociale démocratique en profondeur, en remettant en cause le type de relations promues par le libéralisme, orientées pour le développement du capital financier.



« LES COMMUNS PORTENT
UNE DIMENSION POLITIQUE
UNIQUE ATTACHÉE À LEUR
DÉFINITION PROPRE »

Cette dimension anthropologique est manifeste dans l'histoire : les communaux ont une très longue histoire (« certains plusieurs siècles (...) dépassant la durée de vie des Etats modernes »³) par exemple les communautés villageoises⁴ du Moyen Age, les communs d'irrigation, les prairies et forêts communales...

Les communs portent une dimension politique unique attachée à leur définition propre : un objet collectif (la défense collective et démocratique des droits d'une communauté attachée à la durabilité de ressources menacées) dépassant leur propre existence, une capacité à associer divers acteurs dans ces communautés dans l'action, leur volonté de se doter de règles et d'une gouvernance permettant un auto gouvernement démocratique de leurs actions. Cette dimension politique passe d'ailleurs par un principe de démocratie communautaire : directe, collective, située et transformatrice qui est manifeste dans le projet de Sécurité sociale de l'Alimentation qui est développée dans ce dossier.

Ce concept de sociabilité partagée, au fondement des communs, leur permet de toucher à tous les domaines de la vie et de la société et d'avoir des impacts sur l'ensemble du système social : ainsi, la transformation du système de l'alimentation – fait social total – entraîne celle du système agricole et agroalimentaire dans les domaines de la production, la distribution et la consommation, mais aussi de la santé.

Ce principe moral, à la base des communs, permet aussi de faire le lien entre leurs dimensions écologiste (défense des ressources menacées) et sociale ; lien que ni les mouvements écologistes actuels, ni les mouvements issus du monde ouvrier n'arrivent malheureusement à faire complètement.

1. David Graeber Dette 5 000 ans d'histoire, Babel

2. Pour David Graeber, cette sociabilité partagée (qu'il appelle « communisme fondamental » et qu'il pense comme un principe moral et non comme un simple mode de propriété des biens, en le distinguant clairement des régimes « communistes ») est l'un des trois principes moraux susceptibles de fonder les relations sociales et économiques : le communisme, la hiérarchie et l'échange. Elle se manifeste au niveau individuel et au quotidien (retenir la porte de l'ascenseur pour laisser passer quelqu'un, demander du feu pour allumer une cigarette, être simplement courtois, ...), ou en situation d'urgence (aider une personne en danger, ...); au niveau des collectifs (coopération dans un projet commun est même un impératif d'efficacité); et même de la société en général (de chacun selon ses compétences, à chacun selon ses capacités). Dette 5 000 ans d'histoire, Babel pages 115 – 125

3. Dictionnaire des biens Communs 2eme édition Alice Ingold p 941

4. Dictionnaire des biens communs 2ème édition Florence Gauthier p 271

LES POINTS CLÉS DE L'ENQUÊTE SUR LES COMMUNS

Le dynamisme du mouvement des communs

Les communs et le mouvement social s'en réclamant possèdent un dynamisme certain : tout le monde connaît Wikipédia et les communs numériques.

Certains de ces travaux et réalisations sont présentés ici : les communs numériques par **Sébastien Broca** et **Valérie Peugeot** ; l'histoire et le développement de Framasoft par **Pierre Yves Gosset** ; Le Rapport « L'échelle de communalité. Propositions de réformes pour intégrer les biens communs en droit » présenté par **Judith Rochfeld** ; Les analyses de **Benjamin Coriat** et celles de **Hervé Defalvard** sur le potentiel politique des communs.

Les deux études de cas présentées dans les N° 1 et 2 des Cahiers, menées sur deux domaines très différents, témoignent-elles aussi de ce dynamisme :

- Le mouvement pour la sécurité sociale de l'alimentation s'inspirant des principes de la Sécurité sociale possède un effet d'entraînement évident, malgré les difficultés évidentes à lever les obstacles.
- Le projet de l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture des Hauts de France de faire du Livre et la Lecture un commun illustre cette même volonté.

Les plateformes coopératives se pensent d'ailleurs comme des communs ! Ceux-ci utilisent souvent les statuts juridiques conçus pour les coopératives, qui permettent des formes de coopération entre acteurs de statuts divers ; inversement les principes des communs peuvent servir de garde-fou aux diverses plateformes coopératives (cf dictionnaire des biens communs).

Pour l'ancrage en profondeur du mouvement des communs

Bien que mobilisant une réelle profondeur anthropologique et historiques, le mouvement des communs est très jeune (les travaux primordiaux datent des années 60) et doit répondre à de nombreuses questions pour pouvoir s'ancrer profondément dans la réalité sociale.

Les projets en cours sur lesquels nous avons questionnés les auteur.es appellent des recherches sur les points suivants :

« LE MOUVEMENT
DES COMMUNS EST
TRÈS JEUNE [...] ET
DOIT RÉPONDRE À
DE NOMBREUSES
QUESTIONS POUR
POUVOIR S'ANCER
PROFONDÉMENT DANS
LA RÉALITÉ SOCIALE »

- L'échelle assez faible à laquelle il est possible de diriger des communs naturels doit être dépassée et ce problème est celui des relations des communs avec l'Etat et les pouvoirs publics au sens large,

- Cette question est tout à fait reliée à la mainmise que devrait avoir la société sur le bien commun qu'est la monnaie. La remise en cause du pouvoir bancaire sur son émission est évidemment centrale ; ces questions sont en relation étroite avec celles de la valeur, du crédit, de la comp-

tabilité. On verra dans l'article de **Somhack Limphakdy** une première approche du problème.

- La transformation du droit pour permettre la mise en œuvre à large échelle des Communs et les débats qui s'engagent à ce sujet, notamment dans ce numéro.

- La place des territoires et les outils que constituent les « pôles territoriaux de coopération économique » (PTCE) dans la transformation sociale.

Ce sont les sujets sur lesquels la revue apportera son concours en prolongeant cette enquête.

3. Ce que **Hervé Defalvard** appelle « l'ESS en commun ».

Engager un dialogue avec les mouvements engagés au sein de l'ESS

Comme le souligne **Hervé Defalvard** dans ce numéro, « ... le mouvement de l'ESS se définit par des statuts, ce qui ne permet pas à l'ESS de se positionner comme alternative au capitalisme. Les communs pourraient pousser l'ESS à se définir dans leur rapport à l'économie dominante ».

Cette définition de l'Économie Sociale et Solidaire lui donne une grande hétérogénéité : on y distingue trois familles, l'une d'entre-elles participe directement à l'économie néolibérale (les banques coopératives, les mutuelles, les grandes coopératives de l'agro-alimentaire, ...); une autre est satellisée par l'état néolibéral (certains organismes du secteur social et médico-social). Le troisième participe à l'économie alternative qui, « sur les territoires, vont s'associer à des collectivités et des entreprises classiques, pour développer des stratégies de mutualisation et de coopération pour un développement durable et solidaire du territoire »⁵. Elle comporte des coopératives (dont certaines plateformes coopératives comme Mobicoop, CoopCycle, Enercoop, ...) et des associations engagées.

Et le point clé qui se dégage de l'enquête limitée menée ici est la nécessité d'ouvrir un dialogue fécond entre « l'ESS en commun » (cette partie de l'ESS qui n'a pas été « convertie » au capitalisme) et les communs : outre une réelle ignorance au sein des associations concernant les communs, il faudrait montrer la grande proximité des combats menés, les apports réciproques possibles entre ces mouvements, faire disparaître les méfiances et les confusions entre « biens communs » et communs : souhaitons que ce numéro de la revue y contribue et que le prochain soit l'occasion de ce dialogue.

Les racines historiques de ses mouvements ne sont pas les mêmes (les communaux pour les communs, le mouvement ouvrier pour l'ESS), mais sont évidemment très voisins par leurs valeurs et leur histoire (la coopération).



David Revoy



Benjamin Coriat,
Professeur des Universités


Grand Entretien Benjamin Coriat

Notre tâche est de passer
des biens communs à des communs

Les communs, conçus pour répondre à la radicalité de l'anthropocène!

Benjamin Coriat est un théoricien reconnu des Communs. Il apporte ici des réponses théoriques et pratiques aux questions d'acteurs cherchant à développer des Communs. Les Communs, ce sont une ressource à protéger, une communauté qui veut la protéger, et une gouvernance visant à cette protection. La raison pour laquelle ils ont de l'importance et de l'avenir, c'est leur dimension écologique, pour laquelle ils ont été pensés. Les biens communs « *c'est la même chose, mais ils ne sont pas protégés* ».

À la question, « La lecture peut-elle être un commun? » il répond: « *Le livre est partiellement en-commun: la partie qui est en accès libre, partagé (dans les diverses bibliothèques publiques) est un bien commun. Mais l'autre partie de cet objet qui est soumise à une appropriation privée, exclusive, à accès marchand et payant, n'est pas un Commun* ».



« J'INSISTE ICI SUR LA DIMENSION ÉCOLOGIQUE DES COMMUNS, C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE ILS ONT DE L'IMPORTANCE ET DE L'AVENIR »

Communs et biens communs

Comment définir les biens communs et les communs ? Qu'est-ce qui les différencie ?

C'est une question vraiment importante, qui n'est pas très simple, mais sur laquelle on peut poser quelques repères utiles. Et sur ce sujet, il faut respecter le rôle des fondateurs, c'est-à-dire suivre Elinor Ostrom¹, ce qui est tout à fait mon cas. Trois choses distinguent les communs de toutes autres choses :

1. Le commun concerne une ressource (ou un bien) en accès partagé : c'est souvent un bien tangible et foncier (comme un étang avec ses poissons, une forêt), mais cela peut être une ressource immatérielle (une musique ou un poème...), dont l'accès est libre, partagé, sans droits limitant cet accès.
2. Sur cette ressource, il faut qu'il y ait des ayants-droits clairement définis, droits et obligations ayant été théorisés un peu plus tard par Ostrom avec la notion de « Faisceau de droits » (bundle of right). Il y a une pluralité d'usagers, disposant de droits et d'obligations, qui peuvent ne pas être de même

nature pour tous : droits d'accès, droits d'usage de la ressource, droit d'exploitation, de gestion... mais qui tournent autour du prélèvement ou de l'usage **permettant d'en assurer la reproduction à long terme.**

3. La communauté se dote d'une structure de gouvernance, dont la mission est de veiller au respect de la reproduction à long terme de la ressource. On voit que l'idée de Hardin², selon laquelle les communs conduiraient à la disparition de la ressource - à ce qu'il nommait la « tragédie des communs » - est absurde : en fait, le commun est à l'inverse, fait pour assurer la reproduction à long terme des communs, pour protéger ces ressources qui sont l'objet de destruction si elles sont sujettes à appropriation privée. Les communs ne sont pas une ressource ouverte sur laquelle chacun peut piller : cela c'est le privé. Le commun est une ressource partagée et gardée.

Ma définition propre du commun pose qu'un commun est un dispositif institutionnel qui permet la reproduction conjointe de la communauté et de l'écosystème qui abrite cette communauté. J'insiste ici sur la dimension écologique des communs, c'est la raison pour laquelle ils ont de l'importance et de l'avenir. C'est une différence avec l'ESS, mais nous allons y revenir. Les biens communs, c'est la même chose, sauf qu'ils ne sont pas « gardés ». Leur gouvernance ne le leur permet pas, ►

1. Elinor Ostrom, prix Nobel en Science Economique en 2009, est la fondatrice mondialement reconnue de la théorie des communs
2. Garrett Hardin, biologiste, partisan des thèses de Malthus, eugéniste, auteur en 1968 d'un argument théorique appelé « Tragédie des Communs » dont la critique par Elinor Ostrom a fourni la base de sa théorie des communs.



► et de ce fait ils sont sujets à la « tragédie des communs », c'est à dire en fait condamné au pillage et à la pollution, à la destruction. Les cas types sont l'air, l'eau, le climat : ce sont des biens partagés, les utilisateurs ont des droits et des obligations, mais la gouvernance est totalement inefficace.

Toute notre tâche et celle de la génération future est transformer les biens communs en communs.

La lecture peut-elle être un bien commun ?

La lecture porte sur un objet, le livre. Cet objet est partiellement en-commun, c'est la partie de cette activité qui porte sur des objets en accès libre, partagés (dans les diverses bibliothèques publiques) : cette partie est un bien commun. Mais une autre partie de cet objet (le livre objet de commerce) est soumise à une appropriation privée, exclusive, à accès marchand et payant. La lecture porte à la fois sur des choses constituées en communs, et sur des choses qui ne le sont pas du tout. Elle ne peut être

« LA LECTURE PORTE À LA FOIS SUR DES CHOSES CONSTITUÉES EN COMMUNS, ET SUR DES CHOSES QUI NE LE SONT PAS DU TOUT. ELLE NE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME VÉRITABLE COMMUN »

considérée comme véritable commun (ou bien commun) ! Sauf à faire disparaître la propriété exclusive des éditeurs.

En signant leur contrat avec les éditeurs, les auteurs cèdent leurs droits d'auteurs à l'éditeur, pour des dizaines d'années. Ce sont eux qui font ensuite définir l'accès (nature du support, réseau de distribution, prix...). Ainsi, compte tenu des prix exorbitants des revues ou livres scientifiques, on exclut une grande partie de la communauté scientifique de l'accès à ces livres et revues (sauf à être membre d'une riche université). La science n'est un bien commun qu'en théorie, mais ne l'est pas du tout en pratique !



Comment assurer leur robustesse (quelques idées sur les Design Principles de E. Ostrom) ?

Cette robustesse est assurée par une structure de gouvernance qui garantit l'accès à la ressource partagée au sein d'une communauté plus ou moins large. Ce mode de gouvernance garantit aussi un mode de consommation qui ne compromette pas les intérêts des générations futures. Il y a donc des enjeux fondamentaux sur la façon dont on construit la gouvernance. L'exemple de la COP 21, qui devait préciser ces droits et obligations concernant le climat, montre l'inverse de ce qui était attendu : la déficience voire la débilité du mode de gouvernance retenue au niveau international pour le climat.

La philosophie des *Design Principles* mis au point par Ostrom peut être résumée ainsi : plus le commun est petit, plus la communauté est bien définie, plus le commun sera facile à gouverner. A l'inverse, plus il sera grand, complexe, mal défini ; plus il concernera un grand nombre de personnes, plus il deviendra difficile, voire impossible à gouverner.

« CE QUI JUSTIFIE LA PRÉSENCE DES AUTORITÉS PUBLIQUES, DANS LES INSTANCES DE LA SSA C'EST LE FAIT QUE, IN FINE, C'EST LA SOCIÉTÉ TOUT ENTIÈRE QUI BÉNÉFICIERA DE CETTE ALIMENTATION »

Prenons le cas des expérimentations de Sécurité Sociale Alimentaire qui sont décrits dans les interviews des élus Marie Massat (Montpellier) et Antoine Black (Grenoble). Les échelles de ces expérimentations et les nombres de bénéficiaires sont encore très limités, mais des principes de gouvernance mixte (associant des ayants droits) se mettent en place décrits dans ces interviews.

Ces expérimentations sont très utiles car elles nous permettent d'apprendre, notamment si on veut monter en gamme, remonter au niveau national. L'exemple de la Sécurité sociale est évidemment la base sur lequel il faut s'appuyer. Les principes fondateurs de la Sécurité Sociale sont ici une référence essentielle. Ils peuvent être résumés comme suit :

1. Il faut une cotisation sociale obligatoire pour tous,
2. L'accès à la ressource (la santé dans la SS, l'alimentation dans le cas de la SSA) est universelle, elle n'est pas liée à la cotisation, mais aux besoins.
3. La structure de gouvernance doit être mixte associant salariés et ayants droits. C'est d'ailleurs un des principes d'Ostrom, que la voix des ayants droits, y compris celle des plus faibles, soit puissante dans les gouvernances des communs. Sinon, le commun n'a pas d'avenir.

Ce qui justifie la présence des Autorités publiques, dans les instances de la SSA c'est le fait que, in fine, c'est la société tout entière qui bénéficiera de cette alimentation plus saine, préservant une alimentation plus ancrée dans le local, des modes d'agriculture préservant l'écologie et le social dans la filière. Il ne s'agit pas simplement « d'un don », mais d'une contribution au service public, au contrat social dont la puissance publique est supposée être le garant.

▣ **Propos recueillis par Didier Raciné,**
Rédacteur en chef d'Alters Média - Janvier 2024

Bastien Sibille,

Co fondateur Mobicoop et Licoornes
et initiateur de l'Opération Milliard



Jean-Michel Lucas,

président du Laboratoire de transition
vers les droits culturels

Grand Entretien Bastien Sibille Jean-Michel Lucas

L'Opération « Milliard pour une
transformation écologique »

Mobiliser des forces civiles, créer un socle social à la transition écologique !

« L'Opération Milliard pour une transformation
écologique » a été lancée le 26 mars !

Il est notable qu'une initiative de ce type vienne de la
société civile: cela témoigne de son besoin d'actions
contre les destructions provoquées par la modernité
(dégâts sociaux, environnementaux, atteintes à la
démocratie, ...).

Le cœur, l'essentiel de cette opération : mobiliser
des forces civiles pour créer un socle social
indispensable à la transition écologique ! Et pour
cela retisser la trame d'une société de solidarité,
de contribution, remédier à la perte de liens de
personnes à personnes, de lien avec la nature !

Nous souhaitons plein succès à cette initiative du
Milliard, qui est présentée ici par son initiateur, dans
un débat avec un ancien Haut Fonctionnaire de l'État
et des acteurs importants du monde associatif.

Entretien réalisé avec :

**Didier
Raciné**

Rédacteur en
chef d'Alters
Média

**Jean
Baptiste
Jobard**

Collectif des
Associations
Citoyennes

**Marianne
Langlet**

Collectif des
Associations
Citoyennes



Didier

**Bastien, quels sont les objectifs du projet du Milliard ?
Pourquoi le dédier aux associations, aux coopératives ?**

Ce qui est urgent, c'est qu'on arrive à créer des alliances entre des mondes qui fonctionnent chacun dans leur couloir de nage, de façon séparée ; je pense au monde des coopératives d'une part, à celui des associations d'autre part. Je viens du monde des coopératives engagées dans la transition, et je vois bien qu'il y a des enjeux communs, plus forts que ce qui sépare ces deux mondes. Cette urgence, elle est d'abord démocratique, puis sociale et enfin écologique.

« LE MILLIARD, C'EST UN OBJECTIF ET UN PONT : L'ALLIANCE DANS LA RÉSISTANCE S'EST FAITE PARCE QUE LES ACTEURS DE LA RÉSISTANCE ONT MENÉ DES COMBATS COMMUNS, ONT PARTAGÉ CES LUTTES CONCRÈTES. C'EST AINSI QUE SE FERA ET DOIT SE FAIRE L'ALLIANCE ENTRE LES MONDES COOPÉRATIFS ET ASSOCIATIFS »

Le Milliard, c'est un objectif et un pont : c'est une occasion de faire alliance, de faire route commune. Les façons de faire cette alliance ont bien été montrées par Claude Alphandéry lors de la journée du 6 juillet 2023, et dans la lettre qu'il a écrite à cette occasion : l'alliance dans la Résistance s'est faite parce que les acteurs de la résistance ont mené des combats communs, ont partagé ces luttes concrètes. C'est ainsi que se fera et doit se faire l'alliance entre les mondes coopératifs et associatifs.

Qu'est-ce que ce projet du Milliard ? Il est né de la tension entre l'avenir pour la société porté par les projets des associations, des coopératives, des entreprises sociales ; et la réalité actuelle de ces acteurs, c'est-à-dire ce qui est réellement financé pour faire avancer ces projets pour la transition. Ils sont nombreux ceux qui veulent faire la transition, mais ceux qui veulent lui donner une dimension sociale réelle sont sans moyens.

Le Milliard, c'est dire cette tension ! Cela ne permet évidemment pas de financer la transition, ni même le passage à l'échelle. Mais le Milliard, peut approfondir le processus de la transition, le documenter, le faire rentrer dans la tête des gens et en particulier des dirigeants, le faire rentrer dans le marché. Le Milliard, c'est tisser des liens entre nous de façon à ce que, devant des contraintes politiques et sociopolitiques, ►



« NOUS NE NOUS DÉSIGNONS PAS
COMME FORCE POLITIQUE, MAIS
COMME FORCE CIVILE D'ACTION,
POUR FAIRE CHANGER LA CITÉ »

► nous soyons prêts, que les modèles pensés dans une étape de marginalité soient prêts à être mis en œuvre.

Didier

Jean-Michel, le cadre que vous avez présenté en 2020, au cours de cette période du COVID, que nous avons rappelé en introduction, a-t-il évolué et en quoi ? Quels objectifs pourriez-vous imaginer de nos jours ?

Le message que j'essayais de faire passer aux associations en 2021, était qu'il fallait qu'elles relèvent la tête : la société ne peut se passer d'elles. On l'a constaté durant le COVID : la société a eu confiance en elles. Beaucoup plus que dans le système marchand. Quand la confiance règne, un prêt à long terme ne doit pas faire peur.

Ce qui a évolué, c'est que cette discussion n'a plus cours aujourd'hui : durant le COVID, nous avons été sauvés par les relations d'humanité, de solidarité, des relations non marchandes entre les personnes ! Soutenir ces relations

souvent portées par des associations était d'intérêt collectif. Aujourd'hui, c'est oublié ; les relations marchandes ont repris le dessus. La confiance dans l'associatif a disparu et, avec elle, le « crédit » que la société devrait lui accorder à travers ce prêt à long terme.

Didier

Bastien, vous avez exprimé votre souhait qu'avec le Milliard, un débat, un combat démocratique s'instaure pour approfondir le processus de la transition, pour en cartographier les controverses et en préparer le cours démocratique, social et écologique.

Pouvez-vous développer ?

Le projet du Milliard, ce n'est pas uniquement obtenir un milliard d'euros, c'est d'abord que les lignes bougent, qu'il y ait des acteurs qui se mobilisent pour faire changer les choses. Cela montre la dimension politique du projet : nous ne nous désignons pas comme force politique, mais comme « force



civile d'action », pour faire changer la cité. Quelque part, il faut créer un rapport de forces : au départ, il faut que 5 à 10 000 personnes engagent le processus, s'unissent pour réunir cent millions d'euros. Cela pèse en termes d'engagement ! Il faut souhaiter que cette tension soit positive et constructive. Notons que la réception auprès des financeurs bancaires est excellente : on les aide à avancer, ils cherchent des solutions, et l'établissement d'un dialogue les intéresse fortement. Il y a des controverses, évidemment, et nous avons à consolider nos positions et objectifs, à les cartographier : ainsi par exemple, qu'est-ce que la rémunération juste du Capital dans la transition ? Que doit être celle des salariés ? Qu'est-ce que la démocratie ? Quels sont les grands secteurs où investir

(l'eau, les sols, l'air...) ? Mais pour construire le rapport de force, pour prendre des décisions, il faut une discussion démocratique entre nous.

Jean Baptiste Jobard

Jean-Michel, dans ta proposition de 2020, tu évoquais un prêt à très long terme et qui, sous certaines conditions (intéressantes à explorer d'ailleurs), pouvait être reconduit. Cette réflexion était stimulante car elle permettait d'envisager le fonctionnement des associations.

Si ce point nous semble particulièrement important, c'est parce qu'il invite à penser deux besoins complémentaires : un « socle de sérénité » c'est-à-dire un financement de fonctionnement sécurisé d'une part. Et d'autre part parfois le besoin d'investissements, ce qui amène à penser autrement la solvabilité de l'investissement et le retour sur celui-ci. Ces deux besoins pouvant être à relier évidemment.

Comment parvenir à penser ensemble la réponse à ces deux types de besoin de financement ?

Jean-Michel

Ma proposition était de sortir les associations du champ marchand, pour leur apporter, avec les 8 milliards, les moyens d'un fonctionnement privilégiant les relations de qualité entre les personnes, sans subir l'épée de Damoclès de la concurrence. Le plaidoyer repose sur les valeurs fondamentales de l'Union européenne : permettre aux personnes d'accéder à plus de libertés effectives de faire des choix et de leur garantir des relations de dignité. Le mouvement associatif, par les relations qu'il sait établir entre les personnes, est mieux à même que le marché concurrentiel de répondre à ces valeurs fondamentales. Je devrais dire à ces valeurs émancipatrices.

A condition toutefois que le mouvement associatif ne tombe pas dans le panneau de la marchandise. Il doit refuser que sa réalité soit uniquement interprétée comme de « l'offre » de « services » à des « demandeurs ». Il doit revendiquer sa mission d'intérêt collectif qui est de déployer des relations émancipatrices de personnes à personnes.

« LE MOUVEMENT ASSOCIATIF, PAR LES RELATIONS QU'IL SAIT ÉTABLIR ENTRE LES PERSONNES, EST MIEUX À MÊME QUE LE MARCHÉ CONCURRENTIEL DE RÉPONDRE À CES VALEURS [...] ÉMANCIPATRICES »

Bastien

Le gros output du projet, ce n'est pas le Milliard ! C'est de rendre des capacités d'action aux acteurs les mieux positionnés, c'est de leur rendre leur fierté, au quotidien.

Ni les forces du marché, ni l'État ne pourront adresser les enjeux, certes ! Mais on n'y arrivera pas non plus sans l'État. Sans doute l'État est en défaut, mais sans l'État, on n'y arrivera pas non plus. La structure du financement demandé dans le projet reflète parfaitement cette réalité : réunir 100 millions d'euros dans un premier temps, en s'appuyant sur les apports individuels de 5 à 10 000 personnes ; puis obtenir des investisseurs institutionnels 200 millions d'euros, et enfin, de l'État le complément à 700 millions d'euros.

J'ai 44 ans, dans ma génération, beaucoup de personnes ont déserté, sont partis dans le secteur marchand et n'ont pas voulu rentrer dans l'État. Il faut reconquérir cette partie des talents. 2027 et les chocs exogènes géopolitiques qui se préparent me préoccupent. Sur les 700 Millions que nous voulons aller chercher auprès de l'État et la Commission européenne, il y aura 350 millions en investissements (que nous voulons négocier auprès de la Caisse des Dépôts et la BPI), et 350 millions sous forme de subventions, auprès de Bercy et de l'Union européenne.

« SANS DOUTE L'ÉTAT EST EN DÉFAUT, MAIS SANS L'ÉTAT, ON N'Y ARRIVERA PAS NON PLUS »

Didier

Pour que cet argent puisse être profitable, serve réellement à la transition, ne faut-il pas que les acteurs associatifs, coopératifs, des communs aient dégagé des lignes claires, que le projet soit bien préparé, que les cartographies des controverses soient bien définies ?

Comment allez-vous le faire ?

Bastien

Le premier objectif est effectivement d'avoir un récit commun : il faut s'entendre sur des fondamentaux, autour de quelques valeurs radicales, allant à la racine des choses. Les deux mondes, aussi bien associatifs et coopératifs sont extrêmement hétérogènes, et nous n'arriverons pas à aligner tout le monde. Ce n'est pas grave.



Mais il faut que la question de la valeur et de sa répartition soit très claire. La crise écologique est un problème d'inégalité sociale. Les gens qui ne seront pas d'accord avec cela sont en dehors de la route que nous voulons tracer. Une mauvaise répartition sociale aura une dimension d'inégalité écologique. Donc la question écologique est centrale et les questions sociales doivent être tournées vers les questions écologiques. Il y a enfin une troisième question, la question démocratique : il faut donner la capacité d'agir aux personnes, et non pas leur en retirer en disant que « nous savons ce qu'il faut faire ». Il faut s'engager avec elles dans la co construction. C'est sur ces sujets que les équipes travaillent.

Jean-Michel

Je reviens sur la question de l'État. Ce qui est important dans notre débat, c'est l'état de droit au niveau européen. Il fixe les termes obligatoires que tous les acteurs devront respecter. En l'occurrence, le cadre européen le plus pervers est celui posé par la constitutionnalisation de la concurrence au niveau de l'Union. En effet, les associations, les coopératives et autres entités de l'ESS ont beau dire qu'elles sont non lucratives, d'utilité sociale, d'intérêt général, vertueuses en somme, elles sont quand même soumises à la concurrence. C'est terrible : les valeurs auxquelles on croit n'ont pas d'importance puisque dès qu'une activité se présente comme un « service » offert pour répondre à un « besoin », elle devient « économique » et est absorbée par la machine marchande concurrentielle ! Et, en plus, à son corps défendant !

La traduction concrète se lit dans les fameux SIEG (Services



« LA CRISE ÉCOLOGIQUE EST UN PROBLÈME D'INÉGALITÉ SOCIALE. [...] DONC LA QUESTION ÉCOLOGIQUE EST CENTRALE ET LES QUESTIONS SOCIALES DOIVENT ÊTRE TOURNÉES VERS LES QUESTIONS ÉCOLOGIQUES »

d'intérêt économique général) qui sacralisent la concurrence marchande même dans la sphère publique ! Il fallait oser ! Accepter cette logique des SIEG revient à étouffer la spécificité émancipatrice du mouvement associatif en niant tout importance politique aux relations de personnes à personnes.

Didier

Mais justement, il y a des principes, non pas liés au marché, mais à la conservation de certains droits ou de ressources à protéger, dans lesquels les relations sociales, les relations d'humanité sont au centre : ces principes, ce sont ceux des communs.

N'y a-t-il pas à expliciter ces notions de communs dans les controverses à cartographier au niveau du projet ?

Bastien

Il faut rappeler qu'historiquement, la force de régulation du marché, c'est l'État. Chaque fois que l'État a reculé dans sa régulation des marchés et dans le fait que le marché soit encadré dans la société, alors la société a réagi pour se protéger en mettant en avant des forces autoritaires. Cela c'est Polanyi. Notre action, c'est rappeler l'État à ses responsabilités. Les projets autour des communs et des biens communs sont magnifiques, et le Milliard peut être conduit à en soutenir, mais s'ils existent, c'est que l'État est défaillant et ils existent là où l'État ne peut agir.

Je suis un homme de projet qui se réclame des biens communs, et je travaille avec des coopératives, des associations qui sont des personnes morales qui se battent pour des biens

communs. Je suis rentré dans les questions sociales avec Valérie Peugeot, sur les questions des logiciels libres, au sein de VECAM, où nous avons repensé la question de la propriété intellectuelle. Les communs, c'est passionnant au plan intellectuel, mais il faut regarder ce qui est en place, et je ne vois pas d'opérationnalisation des communs. Nous n'avons pas le temps d'attendre que les forces sociales se structurent.

Marianne

L'État est en principe le premier garant de l'intérêt général, il le protège. Or, aujourd'hui l'État tout comme le secteur de l'économie sociale et solidaire est traversé par des logiques de financiarisation et de marchandisation qui vont à l'encontre de ce principe. Ces logiques rencontrent les intérêts des acteurs financiers qui sont poussés à rendre leurs investissements plus « verts » et plus « sociaux ».

Le Milliard peut, dans ce cadre, attirer ces acteurs financiers mais alors il s'agira principalement d'investissements financiers et non de subvention. Pour les coopératives, il sera possible de rendre les fonds avancés sous forme d'investissements mais pour les associations, ce ne sera pas possible !

Comment travaillez-vous sur ces questions ?

Bastien

On ne pourra pas faire de transition sans revoir le rapport au capital. Il faut que les acteurs du capital repensent leur dispositif et modifient, réduisent la rémunération du capital. Ceci les rapproche du système associatif : on dit que les ►

▷ coopératives sont à lucrativité limitées ; et que les associations sont non lucratives. Parfait, mais si les coopératives pouvaient être non lucratives, je ne serais pas gêné. La lucrativité limitée peut être encore plus limitée. D'ailleurs, à ma connaissance, les coopératives versent très peu de dividendes. D'autre part, les salaires des associations aussi peuvent être conséquents. On doit pouvoir veiller à limiter ou stopper l'enrichissement personnel. Et si on met de l'argent, on doit pouvoir le retirer. De plus, il faut aussi pouvoir subventionner certaines activités au sein des coopératives. Toutes ces choses nous rapprochent.

Il faut sortir de la logique uniquement financière : les subventions pour le fonctionnement peuvent être d'excellents investissements, les valeurs qu'elles engendrent pouvant être sociales et écologiques. On peut faire la démonstration que l'on n'aura jamais la même production de valeur dans des associations ou des coopératives.

Les 350 millions d'euros de subvention seront massivement dédiés au mouvement associatif, pour développer ses capacités, l'éducation populaire étant l'une des toutes premières priorités.

Jean-Michel

Je reviens sur l'état du droit en Europe, car nous y sommes tous confrontés : il est possible de sortir du tout marchand concurrentiel imposé même au mouvement associatif. L'Union a en effet prévu que, sous certaines conditions, des activités puissent ne pas être « économiques ». La définition de ces activités reste floue mais, à côté de l'école primaire, on trouve des activités qui contribuent à la dignité des personnes, conformément aux valeurs fondamentales de l'Union.

Évidemment, les textes ne parlent que de la dignité de personnes déclassées par rapport au marché du travail ! Toutefois, rien n'empêche de lutter pour que la reconnaissance des activités non marchandes s'élargisse à toute activité dont la finalité est la qualité des relations de personnes à personnes et non la vente de « services ».

Le mouvement associatif, attentif à l'éthique des relations de personnes à personnes, serait en bien meilleure position que le lucratif pour défendre ces valeurs fondamentales de l'Union.



Didier

Avant de passer à des questions plus opérationnelles et pour clore (temporairement) cette discussion sur les valeurs, Comment sont abordées ces questions à cette étape dans le projet du Milliard ?

Bastien

Rien dans le projet du Milliard ne doit conduire à mettre sur le marché des processus exigeant la rentabilité des associations, ou qui pourraient induire cette exigence : ce serait un échec. Une fois que j'ai dit cela, je suis conscient du risque : les forces du marché pénètrent le secteur social, par exemple à travers les entreprises à mission. Nos coopératives à nous sont certes très proches de l'intérêt général, mais il nous faut densifier nos



« LA QUESTION, C'EST COMMENT ON CONSTITUE UN COMMUN, AVEC CETTE COMMUNAUTÉ »

positions, et pour cela faire une alliance avec le secteur associatif. C'est ce pas que nous sommes en train de faire avec le secteur associatif. Mais il faut éviter que l'on arrive à du négatif, à ce qu'on se marche sur les pieds.

Jean Baptiste

Un dernier point sur les principes d'action avant de passer à la partie opérationnelle.

On peut avoir en tête la définition de la démocratie par Paul Ricoeur pour nous éclairer : « est démocratique, une société qui

se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts, et qui se fixe comme modalité d'associer à parts égales chaque citoyen dans l'expression, l'analyse, la délibération et l'arbitrage de ces contradictions. »

L'idée est donc de veiller à l'égalité de l'expression et à la qualité de la délibération et des arbitrages. D'ailleurs la notion de « tiers veilleurs » que l'on applique dans les recherches-actions peut être utile dans cette perspective. Il s'agit de veiller à ce que le cap soit fixé par une valeur cardinale : la dignité. Cynthia Fleury en parle très bien dans ses développements sur l'interdépendance et cela aide à penser des dispositifs à partir de la notion de réciprocité qui est une notion aidant à faire la jonction entre l'économique (on pense à l'importance du concept chez Polanyi) et le politique...

Donc sur les principes d'actions, il semble que le chemin est assez bien balisé. Mais sur la traduction opérationnelle en actions concrètes, c'est une autre paire de manche. En effet, comment réussir cette transformation sans réinventer le triple cadre dans lequel elle va se dérouler : la fiscalité, la monnaie (et la politique monétaire) et la comptabilité (c'est la raison pour laquelle nous nous intéressons de près à la comptabilité CARE d'ailleurs).

Didier

A propos de la forme du Fonds, de sa gouvernance : Bastien, comment imaginez-vous, le fonctionnement de ce Fonds du Milliard ? Quelles en seraient les règles de gouvernance ? Envisagez-vous la création d'un organe de gouvernance ? Comment le constituer démocratiquement avec la communauté œuvrant dans le but visé ?

Je vais d'abord répondre sur l'action du Fonds qui se mettra en place : autant sa mise en place est régaliennne, affaire de l'État, autant nous nous considérons comme force de propositions, et pas juste sur le mode « on fait la R et D, et ils prennent ou non le projet », mais sur le mode « on fait la R et D et on prend le pouvoir ».

Ainsi, par exemple, pour les structures où la comptabilité triple doit être mise en place, qui paie pour cette mise en place ? Ce sera ce fonds ! Quand je disais que les 200 millions d'euros allaient servir à réaliser des investissements, je pensais notamment à cette mise en place de la comptabilité et, pour la monnaie, il faudra mettre en place des monnaies locales et là aussi il faudra financer ces investissements.

La forme du Fonds sera celle de l'action actuelle, la forme de la bataille des prochains mois. L'output du projet, je le répète, ce n'est pas le Milliard, mais les questions dont on discute : les avancées dans notre projet, la compréhension de la valeur, la question de l'échange...

La question, c'est comment on constitue un commun, avec cette communauté que constitue l'ensemble des personnes qui s'y investissent. Là je suis d'accord, je suis un homme du logiciel libre, il faut un énorme wiki, pour que chacun puisse contribuer à cette énorme base de connaissances. Il faut le mettre au centre pour nous permette de gérer ce processus. On aurait besoin de capacités de Recherche Action qui nous permettent de structurer ces éléments de connaissances. On a besoin d'une énorme base de données de contacts (un CRM), pour gérer les 10 000 personnes qui seront impliquées dans le mouvement. Sur le Fonds lui-même, il faudra une Fondation citoyenne, et nous ne savons pas si ce sera la transformation de la « force civile » actuelle, ou si nous aurons à la fois une Fondation et le mouvement. La Fondation sera dotée de 5 à 10 millions d'euros pour le fonctionnement du mouvement. Mais dans tous les cas, ce sera le cœur démocratique de l'opération financière.

Dans la deuxième phase, avec les 300 millions d'euros, on pourrait les mettre dans un véhicule financier ; mais je verrai plutôt que le mouvement établisse les règles de ces investissements : les taux d'intérêts, la durée, les conditions d'accès, la forme des subventions, les grands thèmes d'investissement... Sur ces bases, vont se dérouler les négociations avec les trois banques auxquelles nous nous adresserons : elles ont chacune déjà positionné 2 milliards d'investissements à réaliser. Nous leur demandons à chacune 100 millions, selon les thèmes d'investissements et les règles que nous aurons démocratiquement décidées, et qui démontreront que nous avons gérer ce processus.

C'est là-dessus que nous pourrions convaincre l'État d'apporter les 700 millions d'euros de la 3ème étape. Pour les 5 000 personnes apportant 5 millions d'euros, c'est un investissement, mais ce n'est pas énorme, cela reste possible. Pour les 3 banques, qui investissent chacune 100 millions d'euros, nous leur apportons la crédibilité, la visibilité des investissements, le sourcing, sans avoir à s'impliquer dans la gestion des fonds : c'est donc une bonne affaire ! Pour l'État, ce n'est pas très cher : la Caisse des Dépôts tout comme Bercy disposeront chacun, pour 350 millions d'euros, de l'ensemble des forces ainsi rassemblées : c'est une bonne affaire.

Didier

Dans ce processus avez-vous d'ores et déjà un plan pour travailler à l'ensemble de ces questions, une méthode ?

Bastien

Six groupes de travail de 10 à 20 personnes sont au travail : le 1^{er} travaille sur le récit ; le 2^{ème} sur l'articulation des réseaux ; le 3^{ème} sur les 200 premiers lieux d'actions qui rejoindront l'action ; le 4^{ème} sur les besoins de financement de la transition ; le 5^{ème} sur le désir d'épargne actuel des personnes engagées ; et le 6^{ème} sur la forme du Fonds.

Ils présenteront leur feuille de route, le 26 mars, lors du lancement du projet, c'est-à-dire leur méthodologie, leurs agendas. Sachant que pour prendre des décisions, il faut des règles et des discussions démocratiques.

Marianne

Qui participe à ces groupes ? Les réseaux associatifs y sont-ils connectés ?

Ce sont des équipes de bénévoles, composées de personnes intéressées par les questions, qui y ont aussi une réelle expérience. Les réseaux associatifs sont proches, mais nous souhaitons aussi travailler en direct avec les associations, connaître les besoins qui remontent de leurs expériences en matière de transition.

Jean Baptiste

Entre le moment où nous avons fixé cette date d'interview et aujourd'hui, nous avons assisté à un événement majeur avec l'annonce par Bercy d'un nouveau plan d'austérité de 10 milliards d'Euros (s'ajoutant aux 16 milliards déjà actés par 49.3 en Décembre 2023). Est-ce à dire qu'il faut actualiser vos propositions et chercher non pas 1 Milliard mais 11 Milliards d'Euros ?

On voit bien que sans le rapport de force que nous évoquions au début, nous restons sous la menace d'être submergés par des vagues immenses !

Bastien

Oui, effectivement et c'est pourquoi j'ai évoqué ce rapport de force, ce combat politique au début de l'entretien. Et comme je suis pragmatique, je redis ce qui est mon sujet dans ce combat : cartographier les controverses, documenter nos forces et nos faiblesses, nouer des alliances, montrer ce dont nous sommes

« L'ÉTHIQUE DES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX EST UNE ARME DANS LA LUTTE CONTRE L'ÉCRASANTE LÉGITIMITÉ DE LA CONCURRENCE QUE SUBIT LE MOUVEMENT ASSOCIATIF »

capables, ... C'est le moins que l'on puisse faire d'ici à 2027 ! On verra à cette date si des forces se coalisent, mais il faut commencer à faire cet immense effort ! Mais sachons que ce qui est infiniment plus important que ce milliard, c'est de créer la confiance entre nous, c'est la synergie qui se mettra en place,

Jean-Michel

Je suis entièrement d'accord, mais, vu la diversité des acteurs, pourquoi ne pas s'organiser pour qu'une équipe travaille sur les valeurs minimales de l'Union. Dans le cadre du référentiel européen que j'ai rappelé, les valeurs fondamentales seraient alors des balises communes autour desquelles les acteurs ESS, aux pratiques différentes, pourraient, au moins, se rassembler. Ils exprimeraient, alors, leur résistance collective aux injonctions de la règle concurrentielle qui se moque totalement de leur intentions solidaires et sociales.

L'éthique des droits humains fondamentaux est une arme dans la lutte contre l'écrasante légitimité de la concurrence que subit le mouvement associatif.

Bastien

Si j'attaque le sujet des valeurs tel que tu l'amènes, je suis sûr que nous passerons des années à en discuter sans parvenir à nous mettre d'accord.

Nous allons publier prochainement avec Claude Alphanféry un petit texte « Nous résistons » : ce qui a permis à l'issue de la guerre, à construire la social-démocratie, ce sont les années de résistance, de luttes concrètes collectives, où se sont créés les liens de confiance. Il faut des débats éthiques, nous en sommes bien d'accord, mais ne commençons pas par-là ! il faut les faire précéder par l'action.

Jean-Michel

Prenons un exemple : vous allez voir les banques. Pourquoi ne pas discuter avec elles des conditions éthiques conformes à la charte des droits fondamentaux nécessaires pour l'utilisation de cet argent dans le cadre du projet du Milliard ?

Bastien

La question de la gouvernance est essentielle et avec elle les principes de l'action. Quel argent pourra-t-on accepter ? Comment en discuter et décider ? Nous sommes en train de construire une association, avec son AG, son CA, son Comité scientifique et un Comité que nous appelons Comité des Sages ou du futur. Nous n'en sommes qu'au début de ce chantier, et on peut le regretter, mais si l'on attend d'avoir la coquille parfaite pour mener les débats, nous n'avancerons pas !

Jean-Michel

En pratique, il faut seulement poser les balises de dignité et de libertés effectives des personnes et interroger régulièrement les actions sur la manière concrète dont elles prennent en considération ces balises.

Il ne s'agit pas d'appliquer une morale parfaite et rigide à chaque action ; c'est plutôt une éthique de la discussion démocratique pour s'ajuster sur la compatibilité de l'agir avec les valeurs d'humanité. On voit assez cette nécessité de « vérification » que réclame tous les jours le mouvement Metoo, par exemple.

Bastien

Je suis d'accord !

Didier

Pour conclure, ce débat a eu l'intérêt d'aider à faire comprendre le mouvement qui est lancé, à présenter les résultats de ses travaux, la cartographie des controverses à résoudre, à renforcer l'alliance à construire.

Ce débat a vocation à se poursuivre, et Alters Média ainsi que le média d'éducation populaire que nous sommes en train de construire, e pop, seront d'excellents moyens de rendre compte de vos travaux, mais aussi d'enquêter sur les réseaux, les lieux et les besoins de la transition. Utilisez-le !

La question de la gouvernance me paraît être la question majeure, la garantie de votre succès. Le prochain numéro portera sur les communs, et la gouvernance de la communauté de gestion de la ressource à préserver est la question clé de la constitution de communs.

Pour une anthropologie des Communs



« Le pouvoir subversif des Communs » est suffisamment riche pour que l'on puisse y voir un socle possible d'une anthropologie des Communs, en tant qu'ensemble de structures sociales en train de naître de par le monde. Leurs caractéristiques identifiées intègrent les valeurs partagées qui animent la vie sociale des Communs: une vision de l'homme et de la société, les modes d'échanges qu'ils pratiquent (réciprocité accommodante, don et contre-don...), les éléments culturels, rituels, célébrations qui consolident leur structure sociale; les modes de gouvernance par les pairs; leurs conceptions du droit, de la propriété, de la valeur... Il constitue une très belle introduction aux Communs.

Cette interview n'aurait pu avoir lieu sans le concours, pour la traduction, de Frédéric Sultan membre de Remix the Commons.

Vous êtes l'auteur, avec Silke Helfrich accidentellement décédée en 2021, de « Le pouvoir subversif des Communs »¹. Pouvez-vous nous parler des efforts que vous développez, avec vos collègues, pour un mouvement des communs en Europe et dans le monde? Quelles en sont les origines et l'histoire, et où en est-il aujourd'hui?

Lorsque j'ai découvert l'idée et le discours des communs à la fin des années 1990, ils se sont immédiatement reliés à mes expériences de jeune activiste à Washington, D.C., à la fin des années 1970, alors que je travaillais pour le défenseur des droits des consommateurs Ralph Nader.

Mon travail sur les communs a fait un pas de géant lorsque j'ai rencontré la



David Bollier,

Directeur du Programme « Reinventing the Commons » au Schumacher Center for a New Economics, co fondateur du « Commons strategies Group », co auteur de « Le pouvoir subversif des Communs »

militante allemande Silke Helfrich. Elle était directrice du bureau latino-américain de la Fondation Heinrich Böll. Avec le soutien de la Fondation Böll et l'aide de Michel Bauwens de la Fondation P2P, nous avons organisé de grandes conférences internationales sur les communs en 2010 et 2012, à Berlin, qui ont attiré des centaines de participants venus d'Europe, d'Asie, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord.

À partir de ces expériences, Silke et moi avons co-édité deux anthologies d'essais sur divers aspects des communs :

1. « Le pouvoir subversif des Communs » Silke Helfrich et David Bollier Editions Charles Leopold Mayer

« NOUS VOULIONS RECONCEPTUALISER ET EXPLIQUER LES COMMUNS EN TANT QUE SYSTÈME SOCIAL »

The Wealth of the Commons (www.wealthofthecommons.org, 2012) et *Patterns of Commoning* (www.patternsofcommoning.org, 2015). Ces essais rédigés par plusieurs dizaines de contributeurs nous ont beaucoup appris sur l'incroyable variété des communs à travers le monde, la menace constante des enclosures capitalistes et les stratégies utilisées pour les contre-carrer et aider les communs à prospérer.

Vos intentions théoriques, politiques, pratiques

Pouvez-vous nous en présenter l'objet général, les intentions politiques, théoriques et pratiques de « Le pouvoir subversif des communs » ?

En écrivant ce livre, Silke et moi voulions rendre compte de manière détaillée et approfondie du fonctionnement des communs, ainsi que de la vision du monde, de l'éthique et des comportements sociaux qu'ils adoptent. Nous ne voulions pas seulement critiquer certaines des prémisses fausses ou limitées de la pensée économique et politique dominante ; nous voulions reconceptualiser et expliquer les communs en tant que système social. Nous avons vu que les communs ne sont pas simplement des « ressources sans propriété », comme le dit l'économie orthodoxe, mais une forme cohérente d'activité relationnelle. Nous considérons les communs comme un verbe (traduisant un agir et non comme

un nom commun, et comme un organisme social, et non comme une simple ressource.

La recherche sur les communs initiée par feu le professeur Elinor Ostrom et ses collègues a été pionnière en démontrant que la coopération peut répondre efficacement aux besoins des gens, en dehors des marchés et de l'État. Avec une grande rigueur, ses « principes de conception » marquants pour le travail sur les communs montrent que, contrairement à l'économie conventionnelle, la coopération de groupe est tout à fait réalisable et économiquement consé- quente. L'idée selon laquelle les gens sont nécessairement des agents individuels en compétition cherchant à maximiser leur « utilité » personnelle et leurs avantages matériels est grossièrement exagérée ou tout simplement incorrecte.

Cela dit, l'école de pensée d'Ostrom tend à partager le même registre ontologique et épistémologique général que l'économie orthodoxe. Elle se concentre sur la rationalité individuelle et la « gestion des ressources » et accorde relativement peu d'attention aux dynamiques sociales complexes et à la vie intérieure des communs, engagés dans les communs.

C'est le sujet que Silke et moi avons voulu développer et expliquer – le commoning comme contrepoint puissant à l'homo Economicus. Dans de nombreuses circonstances, nous avons vu des communs développer des relations riches et complexes les uns avec les autres et une gouvernance par les pairs comme moyen de répondre collectivement à



leurs besoins. Leurs coutumes, rituels, normes et œuvres d'art jouent tous un rôle dans la gestion de leur « capacité à prendre soin ». Ils entretiennent des relations symbiotiques de respect avec les animaux, les plantes et la Terre. Leurs pratiques culturelles honorent les aînés de la communauté. Très peu de choses à ce sujet ont été publiées dans la littérature des sciences sociales de l'époque et certainement pas dans la science économique orthodoxe.

Silke et moi avons réalisé que le cadre ontologique des communs est souvent erroné car il reflète la méthodologie intellectuelle et le cadre théorique de la modernité capitaliste. Il idéalise les êtres humains en tant qu'individus isolés qui font des choix « rationnels » pour prendre autant qu'ils le peuvent, quelles qu'en soient les conséquences. La théorie économique a également tendance à négliger ou à ignorer le contexte de tout commun donné, même si une histoire, ►



« LES CONNAISSANCES INCARNÉES ET
LA CONSCIENCE LOCALE SITUÉE SONT
DES ÉLÉMENTS CLÉS DU PARTAGE »

Vous replacez les Communs dans une perspective politique vis-à-vis du monde des Modernes et du capitalisme, et vous cherchez à les présenter comme une alternative politique à ce monde.

Pouvez-vous développer ce point ?

Pouvez-vous nous présenter ce positionnement dans ses grandes lignes ?

La plupart des politiques, pratiques militantes et idéologies contemporaines, même si elles sont en désaccord avec l'orthodoxie, acceptent tacitement les hypothèses de la culture capitaliste moderne. La perspective des Modernes accepte la primauté de l'action individuelle et des droits de propriété privée; l'efficacité de la technologie dans la résolution des problèmes; la légitimité du pouvoir de l'État; les capacités administratives de la bureaucratie; et la croissance économique en tant qu'impératif civilisationnel.

Même si de telles croyances ne peuvent pas être balayées sommairement, il est important de voir à quel point elles sont souvent erronées et constituent en fait une partie du problème qui doit être surmonté. Silke et moi avons découvert qu'une perspective anthropologique peut aider à démystifier certaines de ces hypothèses modernistes et à les révéler comme des aberrations dans le long parcours de l'histoire et de la culture mondiale. Il est très difficile de critiquer la modernité capitaliste en restant « à l'intérieur » de ces idéologies. Silke et moi avons considéré que l'histoire et l'anthropologie offraient des perspectives utiles et

► une géographie, des traditions, des pratiques sociales et des normes particulières affectent de manière critique son succès. Notre solution consistait à s'appuyer sur la méthodologie des « langages de modèles », une approche lancée par l'architecte et philosophe iconoclaste Christopher Alexander. Comme il l'a décrit dans *The Nature of Order* (1977), un modèle décrit un problème central qui se produit encore et encore, ainsi que des groupes de solutions similaires. La grande vertu de la pensée structurée est sa capacité à prendre en compte le contexte d'un commun et la manière dont ses participants pensent, ressentent et

agissent. Les connaissances incarnées et la conscience locale située sont des éléments clés du partage. L'élégance de la méthodologie du langage de modèle réside dans le fait qu'elle mélange une enquête scientifique empirique avec des connaissances subjectives et expérientielles. Les communs ne sont pas présentés comme de grossières machines économiques; ils prennent vie sous la forme de systèmes sociaux culturellement distinctifs et sophistiqués qui sont profondément satisfaisants pour les gens.

2. <https://patternsofcommoning.org/commons-in-the-pluriverse/>



David Revoy

« L'ANTHROPOLOGIE EST À L'AISE AVEC L'IDÉE QUE LES HUMAINS HABITENT UN PLURIVERS DE RÉALITÉS VÉCUES »

élargies pour réfléchir à la manière dont le changement pourrait être poursuivi, ce qui revêt une importance particulière en ce moment de crise existentielle pour l'humanité.

Loin d'être une série de « recettes » pour le développement de Communs, l'ouvrage cherche, nous semble-t-il, à distinguer les traits les plus spécifiques qui les caractérisent vis-à-vis du monde actuel des Modernes, et du capital. Peut-on dire que vous cherchez à identifier les prémisses de la société dont est en train d'accoucher le monde actuel ?

Nous avons été très inspirés par les anthropologues et la pensée anthropologique, notamment David Graeber et Bruno Latour. Nous citons en effet de nombreux penseurs qui articulent leurs réflexions avec une anthropologie, comme James Suzman, Arturo

Escobar, Étienne Le Roy, Anne Salmond et Karl Polanyi, ainsi que les sociologues Raymond Williams et Pascal Gielen. Notre premier chapitre commence par citer les travaux du psychologue développemental et comparatif Michael Tomasello, dont les ingénieuses expériences explorant les instincts humains à coopérer sont une révélation. Il montre de manière convaincante que les êtres humains veulent instinctivement aider les autres, mais que les structures institutionnelles et l'acculturation ont tendance à décourager de tels comportements et perspectives.

Nous avons trouvé un matériau riche en anthropologie car le travail empirique sur le terrain y est axé sur les comportements réels et sur les comparaisons interculturelles. Elle n'est pas aussi encline aux vastes abstractions et aux affirmations universelles de la science politique, de l'idéologie et de l'économie standard. La pensée anthropologique a le

mérite d'honorer les contingences situationnelles et historiques. Elle ne suppose pas si facilement que ses découvertes s'appliquent partout et que les humains occupent un seul monde objectif – un monde unique, comme le dit Arturo Escobar². L'anthropologie est à l'aise avec l'idée que les humains habitent un plurivers de réalités vécues. Les présupposés mêmes de la modernité doivent être franchement remis en question, comme l'ont soutenu Latour, Graeber et d'autres. Puisqu'une grande partie des difficultés contemporaines peut être attribuée à l'individualisme radical des droits de propriété et à la culture capitaliste, Silke et moi avons voulu nous tourner vers l'histoire, et au-delà de la modernité, pour réaffirmer l'importance fondamentale de la relationnalité et du commun. Il est intéressant de noter qu'un changement similaire et correspondant est en cours depuis des années dans les sciences de l'évolution (par exemple, en élevant la sélection de groupe au-dessus de la sélection individuelle) et en physique quantique (où la relationnalité et la totalité organique et intégrée expliquent mieux les phénomènes que les théories basées sur des ►

3. *Le pouvoir subversif des communs* p 144

« L'ÉCONOMIE NE PEUT PAS DONNER DE SENS À LA COOPÉRATION, À LA SOLIDARITÉ ET À LA CONFIANCE QUI ONT DONNÉ NAISSANCE AUX LOGICIELS LIBRES ET OPEN SOURCE »

► métaphores de machines articulant des pièces mécaniques indépendantes). Ce changement vers une pensée holistique et relationnelle se manifeste également dans la montée de l'intérêt populaire pour l'histoire et la culture autochtones (par exemple, Braiding Sweetgrass de Robin Wall Kimmerer), les études sur le « nouvel animisme » et les livres explorant l'intelligence relationnelle des champignons, des arbres et des plantes. Les communs, tels que nous les concevons, ont une parenté philosophique avec les changements ontologiques qui se produisent dans ces autres domaines.

Une analyse plus détaillée des Communs et de leurs caractéristiques

La vie sociale des communs et la question des valeurs

« La pratique des communs est une activité éminemment ordinaire » dites-vous pour présenter la vie sociale des communs. C'est dans notre société moderne, mue principalement par l'intérêt privé, que « la pratique de la coopération, du partage, des façons de se rapprocher d'autrui » semble profondément étrange.

Pouvez-vous développer ? En quoi « les objectifs et les valeurs partagées constituent l'essence de tout commun » ? Quelles sont les motivations

« des contributions sans contraintes, sans attendre de recevoir de valeurs équivalentes en retour » que vous distinguez comme étant propre au commun ?

Comme mentionné précédemment, les modernes immergés dans les idées de l'économie capitaliste et du système politique libéral supposent généralement que l'action individuelle et l'intérêt personnel rationnel sont les forces les plus importantes qui animent les marchés, la politique et le pouvoir de l'État. Mais ce que Silke et moi avons découvert dans nos recherches, c'est que les gens coopèrent tout le temps. Ils effectuent un « travail affectif » pour gérer la « capacité de prendre soin » qu'ils chérissent. Leurs intérêts sociaux et collectifs sont très puissants et durables. Mais les économistes, d'un geste du revers de la main et avec peu de preuves, rejettent cette réalité comme étant naïve et idéaliste. Ils invoquent la parabole de la « tragédie des communs » de Garrett Hardin pour marginaliser le rôle de la coopération. La vérité est que l'économie ne peut pas donner de sens à la coopération, à la solidarité et à la confiance qui ont donné naissance aux logiciels libres et open source et à Wikipédia, par exemple, ainsi qu'aux réseaux d'entraide, à l'agroécologie, aux fiducies foncières communautaires, aux collectifs d'artistes et aux



banques de temps. Les communs comme ceux-ci prospèrent en rassemblant des personnes de tempéraments et de talents divers autour d'objectifs communs. Les anthropologues qui étudient les économies du don et les communs ne sont pas du tout surpris par cela. Ils se rendent compte à quel point la réciprocité indirecte au sein des communautés de confiance (c'est-à-dire que les contributions d'aujourd'hui seront compensées plus tard, par le biais d'autres membres du collectif) est fonctionnelle et digne de confiance. Les besoins peuvent être satisfaits de manière fiable, de manière équitable et participative, sans marchés



représentation idéalisée des aspirations humaines, se révèle profondément antisocial, indifférent aux normes démocratiques et écologiquement irresponsable »³.

Pouvez-vous nous dire en quoi ?

D'innombrables critiques ont démontré le caractère antisocial et antidémocratique du capitalisme moderne, un problème dont le régime libéral est complice. Les marchés dirigés par le capital et le pouvoir de l'État entretiennent une alliance politique si profonde et si intime que je l'appelle le « système Marché/État ».

Mes premiers livres traitaient du rôle des marchés et du pouvoir de l'État dans l'enclosure des communs. Mais après plusieurs travaux de critique – au milieu d'un flot de critiques du capitalisme – j'ai réalisé que le besoin le plus sérieux était d'expérimenter de manière créative dans la construction de systèmes alternatifs – une « polis parallèle », comme l'a dit Vaclav Havel, en tant que dissident culturel. Ainsi, depuis 2006 environ, la majeure partie de mon travail s'est concentrée sur la documentation de la grande variété des communs à l'oeuvre, du sérieux de leur existence et de leur omniprésence bien qu'ils soient mais culturellement invisibilisés.

On estime que deux milliards de personnes sur Terre dépendent des communs des systèmes naturels – forêts, terres agricoles, pêcheries, pâturages, eau d'irrigation, gibier sauvage, etc. – pour leur subsistance quotidienne. Mais comme les marchés existent à la périphérie de ces communs – peu d'argent liquide est échangé – les économistes ne les trouvent pas intéressants. En effet, les communs de subsistance sont souvent

« DEUX MILLIARDS DE PERSONNES SUR TERRE DÉPENDENT DES COMMUNS DES SYSTÈMES NATURELS [...] POUR LEUR SUBSISTANCE QUOTIDIENNE »

considérés comme des retours en arrière « sous-développés » ou prémodernes. Ce n'est que récemment que le Nord riche, blanc et industrialisé a commencé à respecter les cultures profondément intégrées des peuples autochtones, capables de vivre en harmonie régénératrice avec les systèmes terrestres.

Les communs sont une invitation à échapper aux pathologies de la modernité capitaliste en apprenant à mettre en oeuvre de nouvelles sortes de réciprocités sociales et écologiques. Je crois que ces leçons peuvent être mises en pratique dans de nombreux champs d'action : agriculture régénérative, communs traditionnels, cultures autochtones, collaborations sociales, communautés numériques. Ce que Silke et moi cherchions à faire avec nos deux anthologies, c'était de mettre en valeur et d'explorer cette variété. Ensuite, avec Free, Fair and Alive⁴, l'objectif était d'identifier les principaux modèles qui peuvent expliquer la dynamique sociale de la mise en commun. Nous avons identifié plus de 28 modèles. Depuis la publication de notre livre, certains communs ont suggéré des modèles supplémentaires pour augmenter notre liste (qui n'est pas canonique, mais ouverte et accueillante pour les ajouts et les révisions).

ni supervision de l'État.

En effet, si l'on s'intéresse à l'histoire, de telles formes de coopération constituent le mode de gouvernance par défaut de l'espèce humaine. L'individualisme libertarien du capitalisme moderne est une aberration, qui disparaîtra à mesure que l'économie basée sur la croissance mondiale, en réalité fragile, deviendra insoutenable et que notre interdépendance les uns envers les autres et avec la Terre deviendra plus impérative.

Vous indiquez : « Dans son acceptation la plus ambitieuse, la pratique des communs invite à repenser les termes de la civilisation humaine moderne à l'heure où l'homo economicus, comme

Repenser la propriété

Vous indiquez : « La combinaison du droit de propriété avec les marchés capitalistes et la garantie étatique de l'exécution des contrats a créé un puissant récit de liberté, mais une liberté principalement réservée aux possédants. Nous devons repenser la propriété et la liberté si nous voulons que celle-ci profite à tous ».

« L'être humain est conçu [dans la société des Modernes] comme un moi isolé, doté d'une liberté absolue qui s'exprime par la propriété. Trois idées - l'individu, les droits de propriété et la liberté « contractuelle » sont les piliers de l'idéologie du marché. Le droit de propriété, tel qu'il existe aujourd'hui, privilégie systématiquement l'individu par rapport au collectif, le contrôle égoïste par rapport aux relations et la valeur d'échange par rapport à la valeur intrinsèque ou valeur d'usage ».

Pouvez-vous préciser votre conception de la propriété relationnelle, ou de la possession ?

Le droit de la propriété a été un problème difficile à résoudre pour Silke et moi, car pratiquement toute la réflexion contemporaine sur les droits de propriété découle de Hobbes, de Locke et de leurs cadres philosophiques. Aujourd'hui, leurs catégories de propriété sont considérées comme allant de soi et sacro-saintes. Même les théoriciens libéraux acceptent les prémisses individualistes, la séparation entre l'homme et la nature et les revendications de domination privée qu'impliquent les droits de propriété. Mais une fois que nous avons réalisé que les communs sont avant tout une question de relation et non de propriété

« LES COMMUNS SONT AVANT TOUT UNE QUESTION DE RELATION ET NON DE PROPRIÉTÉ ET DE CONTRÔLE INDIVIDUELS »

et de contrôle individuels, nous avons commencé à voir comment le droit de la propriété - un concept fondamental du capitalisme - devait être revisité. Il faut le repenser au niveau ontologique. Nos deux chapitres sur la « propriété relationnelle » ont constitué une première tentative de proposition d'un cadre théorique alternatif pour la propriété s'appuyant sur la pensée occidentale. (Les peuples autochtones, libérés du fardeau de la modernité et guidés par des millénaires de tradition, n'ont eu aucune difficulté à considérer la Terre comme un organisme vivant aux relations symbiotiques enchevêtrées.)

Nous avons inventé le terme de propriété relationnelle pour désigner les systèmes sociojuridiques qui élèvent les droits d'usage et les relations sociales au-dessus du droit absolu attaché à la possession. Le droit de la propriété crée un ordre social qui ressemble à un marionnettiste et à des marionnettes, tandis que les communs reconfigurent cet ordre, rendant les relations plus ouvertes, égalitaires et négociables. Nous avons qualifié ce schéma d'« autres manières d'avoir », qui évite la domination et la dépendance qu'implique la propriété conventionnelle. Lorsque le bien (par exemple la terre) est démarchandisé et partagé, cela ouvre la possibilité d'un plus grand accès et de plus grands droits d'utilisation pour les personnes, à condition que les obligations de gestion soient respectées. C'est ainsi que les communs peuvent

ouvrir la voie à une gamme stimulante de relations - coopératives, génératives, non possessives, non capitalistes - qui seraient autrement marginalisées ou impossibles dans les régimes de propriété conventionnels. En démarchandisant leur richesse partagée, les communs n'ont ni besoin ni attente d'en maximiser les profits. Ils peuvent plafonner son utilisation pour éviter sa surexploitation ou sa destruction. Ils peuvent garantir que le pouvoir de gouvernance est réparti de manière à minimiser la corruption et le contrôle associés aux hiérarchies centralisées. Il devient possible de cultiver un sentiment plus large d'appartenance et de communauté, d'intérioriser des normes éthiques et de développer une culture plus cohérente et plus stable.

Pour donner une idée claire de ce que cela signifie dans la pratique, **Silke et moi avons cité plusieurs exemples concrets.** Permettez-moi d'en partager deux ici.

La Park Slope Food Coop de Brooklyn, New York, exige que ses membres, comme condition d'adhésion et d'éligibilité pour y acheter de la nourriture, travaillent personnellement et





gratuitement au supermarché pendant près de trois heures chaque mois. Le but est de garantir que les communs développent un engagement personnel et des liens émotionnels avec leurs collègues membres-propriétaires. Il est clair que la propriété n'est pas seulement un ensemble de droits marchands, mais aussi la richesse du soin liée au travail démarchandisé pour faire avancer des objectifs partagés.

Citons également **Mietshäuser Syndikat**, une remarquable fédération allemande de cohabitation qui a démarchandisé des dizaines d'immeubles d'habitation pour des milliers de personnes ordinaires. Les résidents de chaque immeuble gèrent leurs propres affaires comme des communs et paient des charges pour couvrir les frais d'entretien (mais pas des « loyers » basés sur les taux du marché). L'ensemble des résidences est fédéré dans une superstructure de gouvernance qui assure la stabilité du système tout en administrant un fonds d'entraide pour l'acquisition de nouveaux bâtiments.

Vous indiquez aussi : « Il ne s'agit pas d'abandonner le droit de la propriété en tant que tel, mais de situer les choses que nous utilisons dans un réseau de relations riches, diverses et porteuses de sens. (...) Les concepts juridiques de possession, de coutume et d'inaliénabilité permettent de repenser la façon d'y concourir ». « Le commun définit une norme d'inaliénabilité » précisent Christian Laval et Philippe Dardot que vous citez.

Pouvez-vous préciser ces points, notamment la question centrale d'inaliénabilité ? En quoi est-elle aussi centrale dans le monde des communs ?

Quelles sont les limites de la propriété collective ?

Un point clé de la propriété relationnelle est de rendre inaliénable la richesse partagée (qu'il s'agisse d'un supermarché, d'un bien immobilier, d'un pool d'informations ou d'un code logiciel). Cela signifie que la richesse ne peut pas être simplement traitée comme un actif et vendue sur le marché. Elle doit être traitée comme un « non-bien » partagé détenu en fiducie à perpétuité. Sa valeur réside

dans son utilisation continue et non dans sa valeur de rachat sur le marché.

La démarchandisation des actifs partagés contribue à libérer les communs. Lorsque les citoyens échappent à la dépendance à l'égard des investisseurs et des prêteurs (et indirectement de l'État), ils acquièrent de nouvelles formes de liberté personnelle et collective. Ils ne sont pas soumis aux caprices et à la prédation des créanciers, des prêteurs, du droit commercial et de la bureaucratie de l'État. Tout aussi significatif, de nouveaux types de valeur peuvent apparaître lorsque la richesse partagée est inaliénable, car les individus n'ont plus besoin de s'organiser en entreprises et de privilégier l'activité de marché pour payer les investisseurs et les prêteurs. Les communs peuvent éviter la domination (extractive, exploitante) du marché qu'exercent les propriétaires d'entreprises à travers leur contrôle des infrastructures, des terres, des actions et du crédit. Tout comme l'autopoïèse et la symbiose dans les écosystèmes créent « comme par magie » une nouvelle vie et une nouvelle valeur, de même l'intendance collaborative rendue possible par les communs génère une nouvelle ►



« UN POINT CLÉ DE LA PROPRIÉTÉ RELATIONNELLE EST DE RENDRE INALIÉNABLE LA RICHESSE PARTAGÉE »

► vie, une nouvelle valeur et un nouveau sens.

La propriété collective doit cependant être distinguée de la propriété relationnelle. La propriété collective peut avoir plusieurs copropriétaires, et pas seulement un propriétaire individuel, mais la nature des droits de propriété reste la même que celle de la propriété individuelle. Les propriétaires collectifs peuvent toujours exclure d'autres personnes de la propriété, la transférer, la vendre et, d'une autre manière, la traiter comme une marchandise vendable. C'est juste que ces droits appartiennent à un collectif plutôt qu'à un individu. Mais le but même de la propriété relationnelle est d'imaginer à nouveaux frais les relations sociales qu'elle implique. Il s'agit d'échapper aux

frontières strictes, au contrôle externe et à la domination qu'encouragent les droits de propriété, et de célébrer des relations sociales conviviales fondées sur une gouvernance juste et participative.

La gouvernance par les pairs

Pourquoi et comment protéger les communs des risques engendrés par l'argent, la propriété, la finance et les activités de marché?

L'un des principaux modèles de l'agir en commun est le suivant : « Garder le commerce et la mise en commun distincts ». L'intégrité du commun est fréquemment

menacée par l'introduction de l'argent et des échanges commerciaux dans un groupe. L'argent incite souvent les gens à adopter une rationalité calculatrice et à courir après le bénéfice au détriment de relations honnêtes et engagées. Mais comme il est pratiquement impossible de ne pas utiliser l'argent et les marchés pour certaines fonctions, un commun doit se protéger en introduisant des systèmes « intermédiaires » dans sa gouvernance. Par exemple, des conseils spéciaux, des intermédiaires et des fondations affiliées peuvent agir comme tampons afin que les transferts d'argent ne soient pas vécus comme des transactions et que les citoyens ne soient pas entraînés dans le rôle de consommateur, de vendeur ou d'investisseur.

« COMME IL EST PRATIQUEMENT IMPOSSIBLE DE NE PAS UTILISER L'ARGENT ET LES MARCHÉS POUR CERTAINES FONCTIONS, UN COMMUN DOIT SE PROTÉGER EN INTRODUISANT DES SYSTÈMES « INTERMÉDIAIRES » »



Par exemple, de nombreuses communautés de développement de logiciels open source ont créé des fondations affiliées afin d'accepter de l'argent des bailleurs de fonds, y compris des entreprises de logiciels et des fondations, sans imposer de relations transactionnelles aux développeurs de logiciels. Des précautions sont prises pour éviter que de tels dons n'orientent ces projets de l'extérieur ou ne créent des obligations transactionnelles. Certains commoners développent le concept de « finance relationnelle » – une classe de finance non capitaliste qui évite les dettes et les capitaux propres extérieurs ainsi que les hiérarchies organisationnelles, les enclosures capitalistes et les impératifs de croissance. La finance relationnelle consiste à

mettre en commun des fonds entre les commoners et leurs alliés, afin que les commoners, grâce au financement par les pairs, puissent démarcher leur richesse partagée et la rendre inaliénable. Cela ouvre de nouvelles zones de liberté en isolant les communs des pressions du marché et des finances. La finance relationnelle s'appuie sur des exemples tels que les fiducies foncières communautaires, les fermes agricoles soutenues par la communauté, le financement participatif et le financement par la foule, le financement du développement basé sur le lieu et les monnaies complémentaires. La finance relationnelle implique également le « transfert » de l'argent des circuits de valeur capitalistes (dans lesquels le prix du marché est égal à la valeur) vers la gestion des communs (dans lesquels la valeur intrinsèque et vivante et la relationnalité sont honorées). Je décris ce schéma plus en détail dans une conférence vidéo que j'ai donnée à Amsterdam en septembre 2023 : <https://vimeo.com/870667655>.

Une conclusion sur vos projets et relations dans le monde.

Pouvez-vous nous présenter les grands traits de votre stratégie et de vos projets en Europe et dans le Monde ?

À ce stade, début 2024, le communivers

ou monde des communs est robuste et en croissance – comme le documentent mes livres, en particulier *The Commoner's Catalog for Changemaking*. Mais les communs ne sont généralement pas visibles dans la politique dominante, les politiques étatiques, l'économie ou la culture populaire, ne serait-ce que parce que le discours sur les communs reste limité et entaché par l'histoire trompeuse de la « tragédie des communs ». Cela dit, des initiatives sur de nombreux théâtres d'action vont de l'avant, depuis les projets agroécologiques et le partage de semences jusqu'aux organisations numériques autonomes (DAO) et aux monnaies de quartier.

Pour normaliser le partage en tant que choix visible et pour rendre moins difficile la création ou l'expansion d'un commun, des innovations doivent être développées et vulgarisées dans les domaines du droit, de la finance, de l'administration publique et des infrastructures créées par les pairs. Les commoners doivent développer de nouveaux types d'« interfaces » pour interagir avec le pouvoir de l'État et les marchés traditionnels, et ainsi atténuer le pouvoir, les ressources et les pressions disproportionnées que les États et les marchés peuvent utiliser pour paralyser ou détruire les communs. Il s'agit d'une conversation beaucoup plus vaste et encore en évolution.

□ **Propos recueillis par Didier Raciné,**
Rédacteur en chef
d'Alters Média.
Avec l'assistance de Frédéric Sultan
Remix the Commons
Décembre 2023

Intégrer les communs dans le droit aurait une portée historique!



Le Rapport « *L'échelle de communalité. Propositions de réformes pour intégrer les biens communs en droit* » que commente ici Judith Rochfeld a l'ambition éminemment positive de construire un système de concepts juridiques, cohérents entre eux et avec le droit existant, permettant l'éclosion des communs dans notre pays : cela renforcerait les capacités juridiques de communautés à gérer démocratiquement des intérêts communs reconnus.

Une telle reconnaissance en droit d'une entité claire conforme à la conception scientifique communément admise des Communs, aurait une portée considérable à l'heure où la gestion pratique et démocratique, par des communautés de personnes, des ressources menacées et de leurs droits vis-à-vis d'elles, est devenu indispensable.

Vous avez co-dirigé le Rapport « L'échelle de communalité. Propositions de réformes pour intégrer les biens communs en droit »¹. Quelles sont les grandes poussées sociales qui motivent le souhait de traduire dans le Droit « la considération de l'intérêt commun » et d'y « donner une place aux communs » ?

On peut identifier trois enjeux qui nous ont incités à réaliser ce travail :

1. Depuis 1970, en premier lieu, la poussée des préoccupations écologiques

(protection des écosystèmes, de la biodiversité, du climat) invite les juristes à proposer des qualifications (des catégories juridiques) propres à traduire ce souci commun de préservation, comme celles de « patrimoine commun » — mondial, de l'humanité, de la Nation — ou encore de « bien commun »,... Ce mouvement a fait naître l'idée que l'on ne peut plus traiter la « nature » ou « l'environnement » comme une « ressource » dans laquelle on peut puiser sans limites ou encore comme une « propriété » ordinaire. Cette poussée vers la reconnaissance d'un

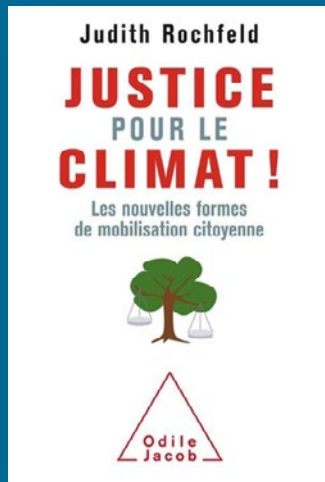


Judith Rochfeld,

Professeure de droit privé,
Université Paris 1, Panthéon-
Sorbonne, Institut de recherche
juridique de la Sorbonne (IRJS)

tel « intérêt commun » — et les qualifications afférentes — a d'abord pris forme à l'échelle internationale (on y a parlé de « préoccupation commune » de l'humanité, de « patrimoine commun », etc.), avec l'idée qu'on ne pouvait plus laisser sans protection des « ressources » vitales pour tous. Certaines zones ont également été regardées ainsi, à l'instar de l'Amazonie, puits de carbone par exemple, fonction à articuler avec les intérêts privés des propriétaires et la souveraineté des États concernées (9 en l'occurrence).

2. Notre approche des connaissances a,



en deuxième lieu, profondément changé dans les années 1980. Leur privatisation — que ce soit celle des logiciels avec l'admission du droit d'auteur au début des années 1980 aux Etats-Unis ou l'extension du champ du brevet, par exemple — a provoqué une réaction de réaffirmation de l'intérêt commun à leur accès et à leur partage. R. Stallman, par exemple, formalisera des « libertés » relativement aux logiciels et en organisera une forme de partage (conditionnée à la poursuite du partage par ceux qui les utilisent). On discutera alors beaucoup de l'extension de la propriété intellectuelle à des éléments de connaissance indispensables à la société et à la création.

3. En troisième lieu, la crise

démocratique que nous vivons actuellement — de confiance, de repliement sur soi, etc. — invite à promouvoir toutes les formes de participation citoyenne à l'émergence et à la pérennisation d'actions dans un intérêt commun, notamment à des échelles territoriales (dans des structures associatives ou autres). Créer ou disposer d'espaces d'action et d'organisation en commun au sein desquels des membres se reconnaissent des droits (ce qui est propre à la définition livrée par Ostrom des « communs » / commons) — jardins partagés, tiers-lieu de travail, gestion en commun de sources d'énergie alternatives (éoliennes, ...), etc. — conduit à renforcer les liens sociaux et à faire obstacle aux facteurs de cette crise.

1. <https://tinyurl.com/45avj48z>

Judith ROCHFELD, Professeure de droit privé, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne, Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), Marie CORNU, Directrice de recherches CNRS, Institut des sciences sociales du politique et Gilles J. MARTIN, Professeur émérite de l'Université Côte d'Azur, GRDEG, CNRS

2. « Les Biens communs Usages et protection : regards croisés et perspectives »

3. Ibid

4. Ibid

Certes, dans le contexte français, cela met en cause la verticalité de l'action publique, qui est invitée à admettre des formes plus horizontales d'action ...

Le premier constat qui a guidé la recherche, précisez-vous, « tenait en ce qu'il n'existe pas, en droit, de catégorie juridique de biens communs ou de communs »². Mais le but des propositions avancées dans le Rapport « n'a cependant pas été de faire entrer la théorie [des Biens communs et des communs], ou d'autres, au sein du droit positif en tant que telles »³.

Elle fut, dites-vous, « D'une part, de faire prendre conscience que nombre des institutions et agencements autour de choses ou de biens, qu'ils relèvent du droit privé ou public, comprennent une part de « communalité ».

« D'autre part ... de dessiner les changements de perspective à insuffler dans chaque régime concerné, de dessiner un socle minimal de communalité »⁴

Pouvez-vous nous préciser la stratégie ou les raisons qui ont présidées à ce choix?

Ce choix n'était pas du tout évident ! On aurait en effet pu avoir pour ambition de définir les « biens communs » — toute « ressource » à laquelle s'attache juridiquement un intérêt commun, qu'il soit historique, culturel, écologique, etc. — d'en établir des listes, des effets, etc..

Mais, en réalité, nous constatons qu'il en existait déjà en droit : il y a déjà des « intérêts communs » reconnus — par exemple à l'égard d'un bâtiment qui est classé « monument historique » — ; il y a déjà de la « communalité » à l'égard de beaucoup de biens — par ►

« ON AURAIT EN EFFET
PU AVOIR POUR
AMBITION DE DÉFINIR
LES « BIENS COMMUNS »
— TOUTE « RESSOURCE »
À LAQUELLE S'ATTACHE
JURIDIQUEMENT
UN INTÉRÊT
COMMUN, QU'IL SOIT
HISTORIQUE, CULTUREL,
ÉCOLOGIQUE, ETC. »

► exemple lorsque l'on reconnaît que le propriétaire d'une source d'eau doit faire attention à son cours quand l'eau passe chez un voisin, etc. Les codes civil, du patrimoine, de l'environnement, de la propriété intellectuelle, sont plein d'agencements qui font déjà une place à des intérêts communs...

Par exemple, quand on octroie un brevet, on n'oublie pas l'intérêt de la société dans son ensemble ; quand on reconnaît un bâtiment ou une œuvre comme historique, on n'oublie pas le public ou les générations futures, etc. Leur propriété implique des charges pour servir cet intérêt commun identifié.

En conséquence, cela aurait été une faiblesse de notre présentation si nous n'avions pas cherché à rendre visibles tous ces agencements existants où l'on fait déjà une place à un intérêt commun (« patrimoine commun », « obligations environnementales », propriété avec charges, choses communes, domaine

QUELQUES DÉFINITIONS ET LES DISTINCTIONS JURIDIQUES, EN DROIT FRANÇAIS ACTUEL

« Choses communes »

Préambule du livre 3 du Code civil intitulé « des différentes manières dont on acquiert la propriété », article 714 du Code civil alinéa 1 : « des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous ». Exemple : l'air, l'eau courante, ...

Quelques éléments ressortent de l'article 714 : un rejet de l'appropriation, à savoir de la propriété privée ou public ; un usage commun à tous, inclusif et au bénéfice d'une communauté indéterminée ; une possibilité que des lois de police règle la façon d'en jouir.

Seules les choses communes échappent aujourd'hui à l'appropriation. La propriété publique quoi que voisine, désigne l'appropriation des biens par la puissance publique.

Les choses communes se distinguent aussi « des ressources volontairement placées en usage commun » : on pense ici à l'institution du « libre » par contrat, que ce soit à l'égard de logiciel ou d'œuvre.

« Biens publics » (approche économique)

Le bien public dans la théorie économique standard repose sur une classification des biens économiques à partir de deux propriétés fondamentales : la rivalité est l'exclusivité. Un bien ou un service sera dit :

- **Rival**, quand sa consommation ou son usage par un individu rend son usage par un autre individu impossible ou très difficile. Exemple : bien de consommation matérielle (vêtement, bien alimentaire)
- **Non rival**, si au contraire l'usage par un individu ne limite pas la possibilité d'usage pour les autres. Exemple : l'information (elle peut être utilisée par un grand nombre d'individus).
- **Exclusif**, si l'usage est réservé à un ou un petit groupe d'individus (Brevet, cinéma).
- **Non exclusif**, si tous les individus ou tous les individus appartenant à un certain groupe une communauté nationale y ont librement accès (poisson de la mer).

5. Dictionnaire des Communs

6. Vous dites : « Les critères de la communalité ... :

- Le premier tient en l'affectation de la chose ou du bien à un intérêt commun. ... l'affectation à cet intérêt teintera leur régime,
- [Le second] renvoie quant à lui à l'inclusivité, que l'on peut définir comme l'absence de la capacité d'exclure totalement autrui des utilités de la chose, exclusion qui marque pourtant traditionnellement la propriété, privée au moins ... »

public affecté à l'usage de tous, etc.). C'est pourquoi on a plutôt cherché à définir la « communalité », soit la part réservée à un intérêt commun dans une multitude de constructions juridiques.

Les « biens communs » sont donc d'avantage une « méta-qualification » qui réunit plein de constructions juridiques où une chose est affectée à un intérêt commun. Attention également, nous n'avons parlé de « communs » que quand, en outre, une forme de « gouvernement » par les membres des communautés intéressées était également présente.

Mais qu'en est-il de la propriété dans tous ces constats ?

Nous montrons que les dogmes de la propriété privée absolue et exclusive, ainsi que d'une propriété publique qui s'est peu à peu alignée sur ce modèle, ne correspondent pas à la réalité de tous les agencements présents en droit. Il y a des propriétés qui font une place à d'autres intérêts que celui du propriétaire...

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de ce que vous avez appelé « communalité », « échelle de communalité », dont le degré zéro pourrait être la « propriété privée absolutiste et exclusiviste » ? Et comment définir les critères permettant de décrire les divers « degrés de communalité » ?

Pour mesurer le degré de communalité, nous proposons deux critères⁶ :

1. Que soit bien identifié un intérêt commun attaché à une chose. Le propriétaire (quand il existe) est alors sommé de dépasser son seul intérêt personnel et

une part de communalité vient s'ajouter dans sa propriété.

2. Qu'il ne soit pas possible d'exclure autrui de l'une des utilités de la chose, soit l'inverse de l'exclusivisme de la propriété privé (qui contient traditionnellement le « droit d'exclure »).

S'il y a cette communalité, cela signifie que des usages sont ouverts à d'autres que le propriétaire ou que la chose est préservée pour d'autres que lui/elle. Parfois même, il y a une participation d'autres au gouvernement de la chose, ce qui rejoint les communs.

Comment définir les communautés qui sont intéressées à une chose ?

Cela nous a donné beaucoup de fil à retordre ! Il nous a paru intéressant de définir 3 types de communautés intéressées, dont dépendent leurs divers droits possibles (à l'accès, à l'information, à la gouvernance...) : la communauté des bénéficiaires (de l'usage ou de la préservation de la « ressource ») ; la communauté délibérative, soit celle qui participe au gouvernement de la chose ; la communauté de contrôle, celle qui vérifie que l'affectation (l'intérêt commun) est bien respectée.

Ces définitions pourraient-elles s'appliquer à l'entreprise où coexistent des intérêts multiples, privés, collectifs, sociaux ?

Il n'y a pas de définition juridique de l'entreprise, mais c'est un sujet en pleine évolution en droit. Avec la loi Pacte de 2019 et la réécriture de l'article 1833 du code civil — qui exige désormais que

« SI L'ON A CHANGÉ LES MISSIONS ET LES « INTÉRÊTS » DE L'ENTREPRISE, ON N'A PAS CHANGÉ SA GOUVERNANCE, CE QUI EST ÉVIDEMMENT FONDAMENTAL »

la société soit gérée dans son intérêt social « en considération des enjeux sociaux et environnementaux » — la société ne pourrait plus se contenter de poursuivre son seul intérêt social : on ajoute d'autres intérêts, sociaux et environnementaux, aux intérêts économiques ; la société peut aussi se donner une « raison d'être » ou une « mission ». Les grandes entreprises, multinationales et mères, ont aussi, désormais, un devoir de vigilance, c'est-à-dire qu'elles ont à identifier et minimiser les risques que font courir leur chaîne de valeur, envers les droits humains, la santé et la protection des travailleurs, et l'environnement. Elles doivent prendre des mesures de « vigilance raisonnable » pour atténuer ces risques et élaborer leur « plan de vigilance » avec les parties prenantes de la société. Où l'on voit que le vocabulaire des communs a pénétré le droit des sociétés... Néanmoins, il n'y a pas de définition juridique de ces parties prenantes et on ne sait pas si, au-delà des salariés, des clients, des sous-traitants, des fournisseurs, on pourra aussi y inclure les territoires, les associations... Par ailleurs, si l'on a changé les missions et les « intérêts » de l'entreprise, on n'a pas changé sa gouvernance, ce qui est évidemment fondamental !

Vous avez souhaité dans votre rapport :

1. « Rendre visibles des conséquences de cette communalité d'ores et déjà admises en droit positif, [...], Et donc [procéder à] une mise en cohérence de tous les agencements

2. Aller plus loin et proposer un régime commun minimal ou un socle de communalité »

Quelles seraient les conséquences de ces propositions ?

Dès le moment où il y a une part de communalité, et des communautés associées — telles qu'on les a définies —, on devrait avoir le même socle minimal de règles qui s'appliquent : des règles de préservation de l'intérêt commun ; des règles de considération de la communauté intéressée (information sur le bien, participation à certaines décisions sur le bien, contrôle du respect de l'intérêt commun, capacité d'agir en justice en cas contraire).

Je vous donne un exemple qui va dans ce sens : le Conseil d'Etat belge (la plus haute instance de justice administrative en Belgique) a admis comme recevable la demande d'une amatrice d'histoire qui s'est opposée à ce que le site de Waterloo devienne un site touristique et commercial ; comme il est classé « patrimoine commun de la nation », elle a estimé que son intérêt commun historique devait être respecté et qu'elle avait le pouvoir de le défendre. Le Conseil d'Etat l'a admis, même si cette personne n'habitait pas Waterloo... Or, en raisonnant ainsi, il reconnaît qu'elle fait partie de l'une des

communautés — celles bénéficiaire et de contrôle — et qu'elle peut faire respecter l'intérêt commun. On voit là l'une des conséquences d'identifier un « patrimoine commun », conséquence qui n'est toutefois pas admise pour l'heure en France.

Avez-vous défini, dans vos propositions, ce que pourraient être des prérogatives de « commoneurs », des membres des communautés réunies autour d'un intérêt commun, permettant de mettre concrètement en œuvre les communs au sens d'Ostrom ?

Oui, nous nous sommes beaucoup inspirés pour cela, dans la deuxième partie du rapport, d'une relecture juridique du faisceau de droits d'Ostrom : des droits d'usages et de prélèvement ; des droits relevant du gouvernement de la chose (être informé, pouvoir délibérer et participer aux décisions, etc.). Par exemple, dans le cas de l'eau, dont une partie est considérée comme « patrimoine commun de la Nation », certains ont des droits de prélèvement, de gestion, d'être informé de son état, de son niveau, de sa qualité sanitaire...

Pouvez-vous préciser ce que vous entendez, dans ce cadre de réflexion, comme « intérêts à dimension pluri-individuelles » ?

L'intérêt commun n'est pas facile à définir : ce n'est pas l'addition d'intérêts



individuels de plusieurs personnes ; ce ne sont pas des intérêts coalisés ; ce n'est pas l'intérêt général. C'est davantage un intérêt indivisible d'un ensemble de personnes — un intérêt commun —, qui transcende les intérêts individuels de chacun. Nous en avons mené toute une cartographie dans le rapport.

7. « Justice pour le climat ! Les nouvelles formes de mobilisation citoyenne » Judith Rochfeld (Voir aussi son article dans *Le Monde* du 22/10/2021 « Le recours au judiciaire souligne l'absence d'institutions de gouvernance de nos grands communs que sont le climat ou la biodiversité »)



Vous suivez de près les procès « climatiques » et vous avez publié un ouvrage sur le sujet, « Justice pour le climat ! Les nouvelles formes de mobilisation citoyenne »⁷.

L'approche par les communs est-elle utile dans les argumentations qui s'y développent ?

Ces procès actent l'échec de la gouvernance mondiale du climat et tentent de pousser les Etats et entreprises à faire davantage. A titre personnel, la grille de lecture des communs me sert

« L'INTÉRÊT COMMUN [...] EST UN INTÉRÊT INDIVISIBLE D'UN ENSEMBLE DE PERSONNES — UN INTÉRÊT COMMUN —, QUI TRANSCENDE LES INTÉRÊTS INDIVIDUELS DE CHACUN »

beaucoup : c'est un intérêt commun mondial qui est en jeu ; d'ailleurs la Convention cadre des Nations Unies sur le climat de 1992 saisisait ici une « préoccupation commune ».

Par ailleurs, ces procès sont des manifestations de « concernement » et de « conscientisation » des citoyens : ils agissent en justice ou signent des pétitions pour soutenir les actions dans un intérêt commun. Ces procès constituent pour moi une sorte de « gouvernement » marginal du climat, un gouvernement citoyen qui tente de peser sur les orientations politiques et économiques. En outre, chacune des actions menées à l'échelle nationale participe à une sorte de gouvernement du climat à l'échelle mondiale.

Ces actions font évoluer, murir certaines notions et responsabilités. Il est dommage que cela se voit peu mais le Conseil d'Etat français a par exemple reconnu que l'Etat n'était pas dans sa « trajectoire de conformité » en matière climatique ; c'est inédit. S'il ne s'y replace rapidement, il risque d'avoir à payer une somme importante. D'autres procès ont trait à la structuration de notre économie.

Poser des limites à la liberté d'entreprendre au nom d'intérêts communs de l'humanité est donc nécessaire ?

Le droit est un outil d'arbitrage d'intérêts conflictuels. Ce n'est pas une honte

d'avoir à trancher entre de tels enjeux majeurs. C'est la vocation du droit, il a à le faire. Les nouvelles décisions prises au nom des générations futures — en Allemagne et en France — montrent d'ailleurs que l'on étend le conflit à des intérêts transgénérationnels.

Par ailleurs, mettre des limites à la liberté d'entreprendre au nom d'un intérêt commun n'est pas nouveau. Par exemple, on peut relever une décision du Conseil Constitutionnel de 2021 : il a validé l'interdiction d'exportations de pesticides interdits en France — liberté d'entreprendre — parce que l'environnement, « patrimoine commun des êtres humains », devait être protégé hors de nos frontières...

Cela peut-il s'appliquer à la protection de la biodiversité, du vivant, comme élément de protection du patrimoine commun de l'humanité ?

La biodiversité, c'est la catastrophe abyssale N°2 cachée derrière la catastrophe abyssale N°1 du climat ! Les deux ont des liens et nous avons un même intérêt commun à la préservation de la biodiversité puisqu'elle conditionne tout autant l'habitabilité de la Terre. Il n'en demeure pas moins difficile de la saisir dans une notion juridique : est-ce un « patrimoine commun » à défendre ? La Charte constitutionnelle semble le reconnaître en France. Mais cette conception est très occidentale ; ►

« LES NOUVELLES DÉCISIONS PRISES AU NOM DES GÉNÉRATIONS FUTURES — EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE — MONTRENT D'AILLEURS QUE L'ON ÉTEND LE CONFLIT À DES INTÉRÊTS TRANSGÉNÉRATIONNELS »

► elle est en lien avec notre conception de la « nature », « chose » dont nous pourrions avoir la maîtrise. Or, sur ce point, il y a des discussions au plan international.

Et quid de notre idée de propriété absolue ?

Est-ce que cette conception de notre droit, basée sur la propriété, est un obstacle pour introduire la notion de commun ?

Le droit a eu de très bonnes raisons de défendre la propriété... Elle fut proclamée au XVIII^e siècle comme la manifestation de la liberté individuelle dans l'ordre des biens. Par ailleurs, pour les communs, la propriété ne constitue pas forcément un obstacle ; tout dépend en réalité de la conception que l'on en a. On peut ainsi la concevoir comme moins absolue ou exclusive, comme un faisceau de droits distribués entre plusieurs personnes, droits issus de la propriété. C'est ce que l'on appelle la conception réaliste et relationnelle de la propriété.

Ce que l'on doit affronter réellement est d'un autre ordre : ce sont des conflits d'intérêts contradictoires, par exemple des intérêts à la préservation versus des intérêts à l'exploitation, etc.

Les changements majeurs que peuvent apporter le droit demandent-ils que soit établi un consensus social ? Comment le droit agit-il au niveau de ce consensus ?

Pendant très longtemps, ces questions du bien commun, des communs n'étaient pas une question pour les juristes. On a cependant senti un tournant en 2015-2017, quand on a fait paraître la première édition du Dictionnaire des biens communs aux PUF : les esprits étaient ouverts à la nécessité du partage ou de la préservation de certains éléments.

Mais, pour véritablement répondre à la question, il faut souligner qu'il est très rare que de grandes ruptures juridiques se fassent dans un consensus social ; il y a toujours des rapports de force et un moment où le législateur tranche (parfois des scandales l'y aident...).

La loi sur le patrimoine de 1913 en est un très bon exemple : il n'était pas évident de dire à un propriétaire que son bâtiment pouvait être déclaré « monument historique » et que cela impliquerait des charges pour lui, dans un intérêt commun (historique) ; qu'il ne pourrait plus le modifier, le rénover comme il l'entend ; c'était assez inaudible au

début du XX^e siècle. Dans un débat très dense, le législateur a cependant choisi de faire prévaloir l'intérêt historique. Il n'a pas attendu un consensus total pour cela.

Par ailleurs, il y a des manières de parvenir à des consensus. Je crois beaucoup à l'intérêt des consultations et des délibérations citoyennes bien menées (mettre autour de la table des personnes représentatives, établir des enjeux clairs, entendre des paroles pertinentes d'experts, faire intervenir une ingénierie de débat solide) : l'exemple de la Convention citoyenne sur le climat a montré que l'on obtient des résultats surprenants en termes de consensus et de propositions (elle a pêché par le fait qu'elle était mal positionnée du point de vue institutionnel, en rognant sur les prérogatives du parlement notamment, mais aussi de la Commission du débat public).

La publication du Dictionnaire des Communs a-t-elle stimulé la discussion publique sur cette question ?

Comment voyez-vous ce débat actuellement ? Au sein des professionnels du droit ? Avec les économistes, les politiques, les activistes ? Dans la Presse ? Au niveau européen ?

Je crois que les enjeux des communs ont été vulgarisés, dans diverses couches de la société, comme des voies possibles. Mais, sauf sur certains territoires, on ne peut pas dire qu'il existe une véritable politique de soutien à de telles options.

▣ Propos recueillis par Didier Raciné,
Rédacteur en chef d'Alters Média - Janvier 2024

De riches leçons pour les communs et l'ESS

L'histoire entrecroisée du capitalisme numérique et des communs numériques



L'ouvrage *Communs et capitalisme numérique: histoire d'un antagonisme et de quelques affinités électives* de Sébastien Broca trace une double histoire parallèle et enchevêtrée du capitalisme numérique, son économie politique et des Communs numériques. Ce qui permet une réflexion approfondie sur les communs, les communs numériques et les capacités de récupération par le capitalisme des dispositifs critiques du système. Mais aussi les capacités d'évolution des communs, numériques ou du monde matériel: l'évolution de Framasoft (*Dégooglisons Internet*, lancement d'une maison d'édition *Les livres en communs*); celle des plateformes coopératives type Mobicoop où l'entreprise coopérative elle-même se pense comme un commun sont très significatives.

Vous distinguez deux mouvements dans cette histoire du numérique avec des articulations bien spécifiques entre capitalisme numérique et mouvement des communs.

Pouvez-vous nous présenter cette histoire et les leçons que vous en tirez ?

Mon hypothèse est qu'il existe effectivement des liens entre l'évolution du capitalisme, son économie politique et la manière dont ont évolué les communs numériques. Cette histoire l'illustre. Elle commence dans les années 80 et

se déroule en deux phases.

Le « premier capitalisme numérique » des années 1990 et 2000

De 1980 à 2005, nous voyons une extension des droits de propriété intellectuelle: extension de la durée du copyright et création de brevets sur le vivant. Différentes industries y participent: les industries culturelles, celles du logiciel, de la Big Pharma, des grands semenciers. Elles cherchent à disposer de nouveaux

droits exclusifs sur les œuvres, les codes, les molécules, les semences, ...

Cette évolution suscite un contre-mouvement: le logiciel libre est né en 1983, sous l'impulsion de Richard Stallman, en réaction à ces nouveaux dispositifs de privatisation défendus par l'industrie naissante du logiciel. Son but est de défendre l'ouverture du code, la collaboration entre informaticiens et le partage de l'accès à ces ressources. Par la suite, Microsoft sera particulièrement en pointe contre cette ouverture.

Dans les années 1990, le geste ►

Sébastien Broca,

maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université Paris 8, auteur de *Communs et capitalisme numérique: histoire d'un antagonisme et de quelques affinités électives*

« LE LOGICIEL LIBRE EST NÉ EN 1983, [...] SON BUT EST DE DÉFENDRE L'OUVERTURE DU CODE, LA COLLABORATION ENTRE INFORMATIENS ET LE PARTAGE DE L'ACCÈS À CES RESSOURCES »

► inaugural du logiciel libre est repris contre les grands éditeurs scientifiques (et pour le libre accès), contre les grandes entreprises de la santé (contre les brevets qui empêchent les populations dans les Suds à accéder aux trithérapies contre le Sida). La question de la propriété intellectuelle se cristallise comme enjeu : pour André Gorz, elle est devenue l'enjeu central pour dépasser le capitalisme (« C'est le coup d'envoi du conflit central de l'époque » dit-il dans une interview à la revue *Multitudes*).

Ces termes de commun et de commun numérique se déploient aux États-Unis autour de juristes comme Lawrence Lessig (créateur des licences Creative Commons), de James Boyle, qui évoque un deuxième mouvement des enclosures.

Ce mouvement est-il relié aux travaux de Elinor Ostrom ?

À l'origine, ces deux mouvements sont assez indépendants : Elinor Ostrom a fait la majorité de sa carrière sur les communs physiques (forêts, pêcheries, systèmes d'irrigation ...). Pour les

défenseurs de l'Open Data, de Wikipédia, c'est assez loin de leurs luttes. Mais cela va se rejoindre nous l'influence de l'une de ses collaboratrices, Charlotte Hess, avec qui elle co-édite « *Understanding Knowledge as a Common* ». Les théoriciens du numérique devront se positionner par rapport à Ostrom et elle-même va évoluer dans ses positions.

Les objets dont ils s'occupent sont de natures différentes :

- Les communs dont s'occupe Ostrom ne sont pas des communs d'accès universel : ce sont des communs gérés par une communauté et au bénéfice, peut-être pas exclusif mais premier, de cette communauté.
- Les communs numériques, du fait de ce qu'on appelle souvent le caractère non rival de l'information (elle ne perd aucune valeur lorsqu'on la partage) sont tout de suite conçus pour avoir un accès universel. C'est le cas des logiciels libres, c'est le cas de Wikipédia. Yochai Benkler parle d'« open commons » pour distinguer ces nouveaux communs numériques des communs physiques étudiés par Ostrom. Il y a par ailleurs des différences de

culture entre les deux courants : Ostrom est économiste, les défenseurs du numérique sont souvent des juristes ou des politistes. Mais ils vont se rejoindre.

Comment caractériser les diverses licences qui se multiplient ?

La licence la plus utilisée est née fin 1980 : la General Public Licence. Son but est de maintenir l'ouverture et le partage de la ressource (ici le code source). Ce qui est important pour la suite, c'est que ces licences font le choix de ne pas discriminer, en matière de droits, entre les usagers, ni entre les usages. Pas de différence entre un particulier et une entreprise. Les quatre libertés (exécuter, copier, modifier, redistribuer) garanties par les licences libres sont vues comme des libertés universelles et fondamentales !

Mais le droit de propriété ne disparaît pas et le logiciel libre n'a jamais été anticapitaliste, du moins dans ses outils juridiques. Une entreprise peut utiliser le code source « open », le modifier, mais ne peut pas se l'approprier et lui donner



« LES QUATRE LIBERTÉS (EXÉCUTER, COPIER, MODIFIER, REDISTRIBUER) GARANTIES PAR LES LICENCES LIBRES SONT VUES COMME DES LIBERTÉS UNIVERSELLES ET FONDAMENTALES ! »

une licence plus restrictive : le but est de protéger et de pérenniser l'ouverture de ces ressources, mais pas de s'opposer au monde marchand. Richard Stallman n'était pas opposé aux entreprises, ni au fait que l'on puisse gagner de l'argent, dès l'instant que cela respecte l'ouverture de la ressource : le fait de tirer un profit économique d'une ressource (un code, une semence, ...) n'est pas un problème si on laisse d'autres l'utiliser.

Mais il y a des dérives : par exemple les données fournies par les usagers en utilisant les services numériques sont revendues, utilisées...

On rentre là dans la deuxième phase de l'évolution de l'économie du numérique

IBM est l'une des premières grandes entreprises à avoir compris l'intérêt pour elle des logiciels libres. Les logiciels libres offrent une infrastructure technologique gratuite, dont les entreprises peuvent à tout moment disposer et qu'il

aurait été très coûteux de construire. Elles ont donc intérêt à mutualiser ces briques de base que sont les logiciels libres. Mais il n'y a pas encore, dans la logique du logiciel libre, de principe de réciprocité (les entreprises ne doivent rien en retour des bénéfices qu'elles retirent des usages des logiciels libres). Par ailleurs, les modèles économiques dans le numérique changent aussi avec les plateformes (avec Google et FaceBook comme emblèmes) : l'économie s'organise autour des données et de la publicité. La propriété intellectuelle est moins prégnante et les ressources (les codes) deviennent des ingrédients indispensables aux Gafam. La vision des grands acteurs de la Tech sur les communs numériques change : on passe de la position d'ennemi à celle d'ingrédient des entreprises.

Et certains acteurs du libre vont peu à peu se rendre compte que ce qui se passe n'est pas un phénomène d'enclosure, mais de prédation capitaliste.

Les théoriciens du libre sont donc restés dans une logique de non séparation des règles selon les usages et les usagers, permettant la prédation ? N'aurait-il pas été plus fort de s'opposer à la fois à la logique de prédation et à celle de la propriété intellectuelle maximaliste ?

Oui, certains théoriciens du libre ont vu

les grands acteurs capitalistes de la Tech comme des appuis pour faire avancer leur lutte contre les industries culturelles qui s'accrochaient aux questions de droits d'auteurs, de propriété intellectuelle, qu'ils jugeaient plus rétrogrades. Les nouvelles plateformes étaient, dans les années 90 - 2000, en conflit avec les industries culturelles qui, évidemment, essayaient de défendre leur propriété intellectuelle maximaliste sur le net et n'y arrivaient pas. Ainsi Google, qui a rapidement racheté YouTube, a plutôt intérêt à ce que la propriété intellectuelle soit régulée de manière assez laxiste sur internet.

La discussion sur ces questions va se poursuivre dans les années 2010, à propos des licences à réciprocité. Pour les tenants des licences historiques, il n'est pas possible d'introduire de la réciprocité. Mais de nombreux projets émergent.

1. Pour Dimitri Kleiner et la gauche radicale, il faut différencier, par des licences introduisant la réciprocité, entre les grandes entreprises et des structures type associations, coopératives, ... On ne peut laisser les grandes entreprises sans payer.
2. Pour d'autres, peu importe quel type d'acteurs vous êtes, ce qui compte, c'est d'obliger dans la licence à une forme de réciprocité, que cela soit en nature pour enrichir le commun ou financièrement.
3. Dans l'industrie informatique elle-même, il y a eu des discussions. ▶

Plusieurs éditeurs ont choisi de modifier leurs licences pour d'autres plus restrictives, plus fermées (les licences open-source classiques ne leur permettant pas de faire face au pillage de leurs logiciels, par Amazon par exemple dans le cadre d'AWS).

Y a-t-il des solutions satisfaisantes ?

Si on renonce à l'universalité des usages, à la neutralité, on aura un éparpillement en une multitude de fragments de logiciels, protégés par diverses licences non compatibles, et au lieu d'avoir une ressource commune (le code) on aura une fragmentation. Par de nombreux aspects, ce serait une mauvaise chose, qui entraverait la dynamique cumulative dans le monde du logiciel, et cela conduirait à des conflits juridiques complexes autour de bouts de logiciels. D'un autre côté, les licences à réciprocité cherchent à répondre à un problème réel et important.

Ma position est qu'il n'y a pas vraiment de licence satisfaisante, ou en tous les cas pas pour tout le monde, tout le temps.

N'est-ce pas ce qui se dégage peu à peu avec les propositions de Framasoft : celle de « Dégooglisons Internet » et celle récente d'un nouveau modèle d'édition « Le livre en commun » ?

Framasoft a été créé par des professeurs pour défendre le logiciel libre dans le monde de l'éducation. L'un des deux fondateurs, Alexis Kaufmann, professeur de

« CERTAINS THÉORICIENS DU LIBRE ONT VU LES GRANDS ACTEURS CAPITALISTES DE LA TECH COMME DES APPUIS POUR FAIRE AVANCER LEUR LUTTE CONTRE LES INDUSTRIES CULTURELLES QUI S'ACCROCHAIENT AUX QUESTIONS DE DROITS D'AUTEURS »

mathématiques, travaille désormais au Ministère de l'Éducation Nationale pour promouvoir le logiciel libre.

Aujourd'hui, on voit que le libre était une condition nécessaire, mais pas suffisante pour défendre un autre numérique. Le grand tournant a été le mouvement « Dégooglisons internet ! » lancé par Framasoft vers 2014 : ils disent alors « notre ennemi, c'est Google plus encore que Microsoft » ! Google devient l'emblème du capitalisme de surveillance. La question n'est plus seulement les enclosures, mais celle du pouvoir des géants du Net.

La réponse de Framasoft est intéressante : nous allons essayer de concurrencer la technologie sur le terrain des services qu'elles offrent, sur lesquels repose leur force. Nous allons essayer de faire la preuve qu'il est possible de faire du service autrement ; montrer par l'exemple qu'un autre numérique est possible, plus respectueux des humains. Ce mouvement est un vrai succès et certains services ont bien marché comme



Framadate ou Framapad pour faire des documents collaboratifs en ligne, y compris en termes de nombre d'utilisateurs (plus de 100 000 avec 10 salariés !). Mais cela est aussi important dans le débat public, car Framasoft est aussi une association d'éducation populaire aux enjeux du numérique.

N'y a-t-il pas avec la confrontation avec les modèles économiques du monde matériel (le pense à l'édition, mais aussi aux coopératives alternatives (Mobicoop, Enercoop, CoopCycle) une évolution des communs numériques face aux plateformes ?

L'autre grande évolution, c'est ce qu'on appelle parfois les plateformes coopératives ou les plateformes alternatives. Mobicoop en est un bon exemple. Le but est de construire des plateformes numériques, mais avec une logique de

1. Ndlr : voir le texte de Prosper Wanner sur « Les oiseaux de passage » dans ce N°



« ON VOIT QUE LE LIBRE
ÉTAIT UNE CONDITION
NÉCESSAIRE, MAIS
PAS SUFFISANTE
POUR DÉFENDRE UN
AUTRE NUMÉRIQUE »

commun. Elles vont concurrencer Uber, BlaBlaCar (le cas de Mobicoop) ou Airbnb par exemple¹.

Cette confrontation n'est-elle pas aussi une confrontation des modèles économiques des communs avec ceux des grandes plateformes actuelles ?

Oui et on peut voir le lien avec les communs à plusieurs niveaux :

Les plateformes alternatives sont construites grâce à des logiciels libres, ce qui constitue un premier lien avec les communs. Le deuxième, peut-être

plus intéressant, c'est que ce sont des plateformes coopératives, dépendant de coopératives, sous forme par exemple de SCIC.

L'entreprise coopérative elle-même va se concevoir comme une sorte de commun. Non seulement la ressource informatique va être développée grâce à des communs numériques, mais l'entreprise elle-même va essayer de se penser comme un commun.

On revient à quelque chose qui est plus proche d'Ostrom notamment sur les questions de gouvernance : l'entreprise doit être gouvernée comme un commun, de manière démocratique, avec un ensemble de parties prenantes qui vont avoir voix au chapitre. Et pour cela, la structure institutionnelle de coopérative est intéressante parce qu'elle permet justement cette ouverture de la gouvernance à une multitude de parties prenantes, et en cela elle aide à concevoir l'entreprise elle-même comme un commun.

Le principal problème de ces acteurs (par exemple, Mobicoop alternative à BlaBlaCar, ou « Les oiseaux de passage » autre conception du tourisme alternative à Airbnb) est qu'ils restent des acteurs de niche. C'est le passage à l'échelle qu'il faut réussir à penser.

Comment réagissez-vous aux propositions du groupe de recherche de Judith Rochfeld pour introduire les communs dans le droit et en particulier au concept d'échelle de communalité ?

C'est un gros travail scientifique, mais je n'ai pas encore lu le Rapport. Ce qui est intéressant, dans leur démarche générale, si je l'ai bien comprise, c'est

cette idée qu'il existe dans le droit, aussi bien dans le droit privé que dans le droit public, des ressources parfois insoupçonnées qui peuvent nous permettre de défendre des logiques de commun à différents niveaux. Partir du droit tel qu'il existe, pour regarder comment certains instruments peuvent être utilisés pour avancer vers l'approche par les communs, c'est très intéressant.

Certains disent que ce qui est commun est commun, et que ce qui est privé est privé, qu'on ne peut pas être un peu les deux, qu'il ne faut pas tout mélanger.

Ce qui peut gêner certains, ce serait d'aller vers une sorte d'approche continuiste des communs ; il y aurait différents degrés de commun, on pourrait être un peu dans les communs, puis un peu plus ; on pourrait être un tiers dans les communs, et deux tiers en dehors. Pour Benjamin Coriat par exemple, il y a des choses qui sont des communs, il y a des choses qui n'en sont pas, il faut être clair. Ce sont des bons arguments. Dans l'idée d'échelle de communalité, la distinction entre les communs et les non communs est moins tranchée.

C'est une question politique plus qu'une question scientifique : la notion de commun se prête à diverses récupérations et incompréhensions. La manière dont le terme est utilisé, notamment dans le champ politique, montre qu'on est encore loin d'une utilisation rigoureuse de cette notion. Des approches comme celles de l'échelle de communalité peuvent avoir comme effet pervers d'entretenir l'idée qu'il peut y avoir un peu de commun partout, quand bien même ce n'est pas ce que disent les auteurs du rapport.

Dans votre article « Les communs contre la propriété? Enjeux d'une opposition trompeuse », vous analysez le rapport du Commun à la propriété.

Pouvez-vous le préciser?

Telle que précisée par Ostrom, la question du faisceau de droits s'applique-t-elle et de quelles façons dans les communs numériques?

Les licences libres sont une manière de subvertir le droit d'auteur et le Copyright. Mais on n'est pas hors du droit d'auteur : avec les licences libres, l'auteur décide d'utiliser ses prérogatives d'auteur pour autoriser des utilisations de la ressource qu'il a produite ; mais cela n'est pas l'absence totale de droit d'auteur. J'ai contesté l'idée que les communs étaient contre la propriété, car ils s'appuient sur des instruments propriétaires pour les subvertir et aller vers les communs.

C'est ce que vous dites : « la réflexion sur les communs ne devrait pas en rester à une critique abstraite de la propriété » et « une sociologie du commun ne saurait se passer d'une sociologie des communs ».

Pouvez-vous préciser cette distinction entre sociologie du commun et sociologie des communs?

Dans leur ouvrage important, « Commun », Pierre Dardot et Christian Laval s'éloignent des positions d'Ostrom qui part, elle, d'une réflexion sur les

ressources. Pour elle, les communs, ce sont des ressources, plus une communauté, plus une gouvernance ; mais la ressource est quand même un élément fondamental.

Dardot et Laval, en passant à un niveau d'abstraction supérieur, en passant du pluriel « les communs » au singulier « commun », transforment ceux-ci en un principe politique d'autogouvernement.

Pour moi, il ne suffit pas d'énoncer ce principe abstrait du commun tel que Dardot et Laval l'ont pensé, mais il faut aussi aller regarder comment des collectifs ou des communautés particulières déploient et pérennisent un certain nombre de ressources, moyennant des agencements juridiques, des formes d'organisation, de gouvernance.

Et quand j'en appelais à une sociologie des communs, j'avais en tête d'aller regarder dans le détail comment les communautés s'organisent et pas simplement énoncer un principe abstrait comme celui du commun, même si, par ailleurs, j'apprécie certaines propositions avancées par Dardot et Laval.

S'il devait y avoir une évolution des principes d'Ostrom, qui s'appliquent surtout sur des objets matériels et à petite échelle (ce qui est une limite assez forte), dans quelle direction chercher?

Ma réflexion sera partielle :

Sur la question du vocabulaire :
le terme de ressources emporte

potentiellement avec lui un rapport très instrumental à la nature (on se sert d'une ressource). Quand on parle des communs, il ne faut toutefois pas tomber dans l'abstraction : chez Ostrom, dans l'idée des ressources, il y a une dimension concrète à conserver. Les communs, ce sont des réalités concrètes, donc si on renonce à parler de ressources, on perd en précision.

Sur la question de l'échelle : si on veut vraiment que les communs deviennent la base d'un principe de transformation sociale et écologique de la société, il faut penser, peut être beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, à l'articulation entre les communs et l'Etat. Ostrom a réfléchi sur le sujet, mais il faudrait compléter cette réflexion pour articuler le niveau des communautés et ceux des grandes institutions et de l'Etat. Le « Collectif pour une société des communs » et Sébastien Shulz travaillent à ce sujet.

▣ Propos recueillis par Didier Raciné,

Rédacteur en chef d'Alters Média - Janvier 2024

Acteur majeur d'une société de contribution

Framasoft, défenseur du libre et des communs

...

Framasoft va fêter ses 25 ans : une aussi longue durée est rare pour une association fortement engagée ! Reconnue pour sa défense militante et active du logiciel libre, de l'édition sous modèle économique du libre, des communs numériques ; initiatrice d'un autre numérique où tout ne peut pas être marchandisé, offrant une alternative aux travers des gafam ; actrice d'une société de contribution, outillant le monde associatif dans ses combats anticapitalistes, engagée dans l'éducation populaire ; Framasoft a adapté sa stratégie, avec ténacité et modestie, à chaque grand changement de l'économie du numérique.

Et est-ce que tu peux nous présenter Framasoft, son histoire, son évolution et ses positions actuelles ?

Tout commence en 2000, lorsqu'un professeur de math et une professeure de français dans un collège à Bobigny décident de s'intéresser à Internet, technologie qui commence à arriver dans les collèges et les lycées. Le nom de Framasoft pour fra[nçais]

et ma[thématiques] découle de cette rencontre !

L'idée de ces deux enseignants était de creuser la question : « qu'est-ce qu'internet et le numérique en général peuvent apporter dans le cadre de l'éducation nationale ? ». La prof de français met des contenus pédagogiques pour le français sur un site internet, au départ un intranet, non accessible à l'extérieur du lycée.

Et le prof de math, lui, met des cours,

Pierre Yves Gosset,

Codirecteur de Framasoft,
Coordinateur des services numériques

mais aussi et surtout des logiciels qui peuvent servir dans le cadre de l'enseignement. Ce premier projet s'appellera Framanet.

Petit à petit, le site grossit, grandit, il est rendu public et il prend toujours plus d'ampleur à partir de 2001. La partie réservée aux logiciels est séparé du reste du reste du site et nommée Framasoft. La partie de cours de français est aujourd'hui un site de référence, Weblettres¹, dans le milieu des enseignants de lettre.

Et en janvier 2004, il y a 20 ans, une

1. <https://www.weblettres.net>

► association est créée, l'association Framasoft avec pour objectif de promouvoir la culture libre en général. Sur le site, on trouve un annuaire de logiciels éducatifs, qui, petit à petit, s'étend à d'autres types de logiciels (logiciels de retouche d'image, de musique, ...). Et peu à peu, une communauté (rapidement 2000 personnes) se crée, dans l'objectif de constituer un annuaire des logiciels libres. On est vraiment dans les années 2000, internet est très communautaire, essentiellement bénévole, très expérimental. Aussi, chacun expérimente de son côté et fait un certain nombre de publications. C'est aussi la période des blogs, etc.

Les adhérents, sont-ils tous de l'éducation nationale ?

Au départ, oui, pour la plupart, du primaire et secondaire au supérieur ; et ce sont essentiellement des enseignants. Moi-même, travaillant dans les services informatiques des universités, je rejoins l'association début 2005. Le principal projet de Framasoft, c'est l'annuaire, réalisé de façon participative et contributive. A cette époque, on voit naître un vrai foisonnement d'associations autour du libre, quasiment dans chaque grande ville de France, avec des groupes d'utilisateurs de logiciels libres et ça existe encore aujourd'hui.

A partir de 2006 - 2007, s'ouvre une nouvelle phase pour Framasoft : on expérimente d'autres projets, dont la mise en place d'un espace de publication autour du libre et du commun, le Framablog, qui est aujourd'hui encore notre principal média. On y publie à la fois des annonces, des réflexions, des

« EN JANVIER 2004, IL Y A 20 ANS, UNE ASSOCIATION EST CRÉÉE, L'ASSOCIATION FRAMASOFT AVEC POUR OBJECTIF DE PROMOUVOIR LA CULTURE LIBRE EN GÉNÉRAL »

interviews, des contenus courts ou parfois très longs. On y fait une forme de veille, de la curation de contenu. On lance d'autres projets, comme Framakey, qui est un ensemble de logiciels sur les clés USB (en 2007, on est encore sur un mode d'utilisation de l'informatique où il faut télécharger les logiciels, et les installer sur son ordinateur).

Framasoft 2006, c'est aussi la création d'un projet de maison d'édition, Framabook sur le principe des communs, et au sens large, des communs numériques. Les livres comme les logiciels peuvent être des communs numériques. On décide de publier des livres sous des licences libres, c'est-à-dire des licences qui permettent le partage, la réutilisation, la modification des livres par tout un chacun.

« FRAMASOFT 2006, C'EST AUSSI LA CRÉATION D'UN PROJET DE MAISON D'ÉDITION, FRAMABOOK SUR LE PRINCIPE DES COMMUNS, [...] DES COMMUNS NUMÉRIQUES. LES LIVRES COMME LES LOGICIELS PEUVENT ÊTRE DES COMMUNS NUMÉRIQUES »



Elinor Ostrom n'a eu son prix Nobel qu'en 2009. Le mot commun est-il déjà repris par Framasoft ? Et celle d'éducation populaire ?

En 2006, 2007, on parle très peu d'éducation populaire à Framasoft. Quelque part, on en fait, mais un peu comme monsieur Jourdain, sans le savoir. Le tournant éducation populaire va venir plus tard, plutôt vers 2015, mais tu vas voir qu'il y a une cohérence dans tout ça, à l'époque aussi.

En 2013, il y a un événement, pour nous majeur, dans l'histoire du numérique, ce sont les révélations d'Edward Snowden. C'est l'été 2013. Edward Snowden, lanceur d'alerte qui est prestataire pour la NSA, les services du renseignement américain, part à l'étranger avec un certain nombre d'informations, parmi lesquelles la révélation de ce qui était plus ou moins déjà connu dans certains milieux, mais qui devient avéré : les

« EN 2013, IL Y A UN ÉVÉNEMENT, POUR NOUS MAJEUR, DANS L'HISTOIRE DU NUMÉRIQUE, CE SONT LES RÉVÉLATIONS D'EDWARD SNOWDEN »



David Revoy

services de renseignement américains ont industrialisé la surveillance généralisée du monde grâce à internet.

Comment ? Facebook est créé en 2006, et devient très populaire à partir de 2007, 2008. L'iPhone c'est 2007, et Google se popularise là aussi entre 2007 et 2010. L'informatique change complètement de forme en très peu d'années. Les usages changent : au lieu de télécharger des logiciels et de les installer, on les utilise au sein de son navigateur ou de son smartphone. L'essentiel de la production, à la fois intellectuelle, des lectures, du travail, ... bascule petit à petit dans le navigateur.

Et cela permet aux services de renseignement américains de se dire : si on est capable de surveiller les géants du numérique, on va pouvoir surveiller les données qui transitent chez eux. La surveillance de masse, économiquement impossible il y a quelques années, devient extrêmement peu chère : en

surveillant neuf entreprises américaines, ils peuvent accéder aux données de milliards de personnes pour un coût qui est extrêmement faible.

On est après les attentats du 11 septembre 2001. Le décret américain du Patriot Act permet à l'Etat américain de dire aux entreprises américaines : vous n'avez pas le choix. Comme les États-Unis sont la cible d'attaques terroristes, vous devez donner accès à vos machines au service de renseignement américain. Et c'est exactement ce que démontre Edward Snowden.

« ON SE REND COMPTE QUE DU POINT DE VUE DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉCONOMIE, DE LA DÉMOCRATIE, CES GÉANTS DU NUMÉRIQUE SONT UN PROBLÈME »

Comment cette surveillance de masse a-t-elle été possible ?

La surveillance de masse généralisée à une échelle inimaginable a été rendue économiquement possible par le basculement de l'informatique en ligne, l'apparition des réseaux sociaux. Ces données sont aussi utilisées pour être monétisées. Les scandales comme celui de Cambridge Analytica utilisant ces données pour orienter les choix d'électeurs viennent d'avoir lieu et montrent que l'on peut manipuler facilement

la démocratie, s'en affranchir. On se rend compte que du point de vue de la surveillance, de l'économie, de la démocratie, ces géants du numérique sont un problème.

Que peut-on faire ? Nous décidons de mettre en place la campagne « Dégooglisons Internet ». Nous mettons en place des services en ligne que les gens peuvent utiliser sans craindre qu'on exploite leur attention, leurs données, qu'on oriente leur choix ou d'être surveillés. Le logiciel libre apparaît ainsi comme la réponse à ces déviances.

Pendant trois années, entre octobre 2014 et fin 2017, quasiment tous les mois, on sort un nouveau service, par exemple, Framapad pour rédiger collaborativement, Framadate pour faire les agendas en ligne, Framafoms pour faire des formulaires. C'est une période très intense, sachant que les révélations de Snowden ont fait réagir énormément de gens.

C'est aussi une période où on impulse un collectif, les Chatons, pour le Collectif des Hébergeurs Alternatifs, Transparent, Ouvert, Neutre et Solidaire. Le modèle dont on s'inspire c'est celui des AMAP : un minimum d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs. Le collectif réunit des artisans du numérique (la plus grosse entreprise elle doit avoir quatre ou cinq salariés) qui décident de mettre à disposition leur temps et leurs compétences pour fournir des services, comme le fait Framasoft. Chatons vise à les faire émerger ou à rendre visible sur le territoire national, en tout cas en francophonie.

Dans cette période, 2014 2020, on ►

▷ publie beaucoup, c'est un moment de croissance pour l'association (on passe de 2 à 10 salariés) à tel point qu'à un moment donné, ça devient très lourd pour nous. Et on décide de fermer un certain nombre de services, et de les renvoyer vers les chatons.

En parallèle de toute cette activité, on se rend bien compte que l'Education Nationale n'avance pas sur ce sujet du numérique libre et des communs. On ne peut pas lutter réellement contre Microsoft ou Apple. Le billet « Pourquoi Framasoft n'ira plus boire le thé au ministère de l'éducation nationale ? » marque la rupture formelle avec l'éducation nationale. Et on cherche des alliés pour continuer nos actions.

Dans quelles directions vous engagez-vous ?

En 2015, Framasoft va demander et obtenir son agrément Jeunesse Education Populaire, parce que l'éducation populaire nous paraît beaucoup plus en phase avec nos valeurs. On ne l'a plus aujourd'hui. La raison est intéressante : Il y a deux ans, un décret impose que les associations qui veulent toucher des subventions doivent signer le « contrat d'engagement républicain » qui stipule qu'elles respectent le drapeau français, la Marseillaise, ... nous sommes très critiques ! Signer, c'est laisser place à une part d'ambiguïté, avec le risque qu'à un moment donné, une institution, typiquement une préfecture, viennent juger si tu es ou non un bon citoyen. L'objectif du gouvernement apparaît clairement : avoir un secteur associatif qui se tienne bien sage. C'est une atteinte très forte à la démocratie. Signer, c'est accepter la



David Revoy

« EN 2022, 2023, LE PRINCIPAL CHANGEMENT, EST DE NOUS ADRESSER PRINCIPALEMENT AU MILIEU ASSOCIATIF ET DE FAIRE DU NUMÉRIQUE ANTICAPITALISTE : ON OUTILLE LA SOCIÉTÉ DE CONTRIBUTION »

méfiance généralisée : nous refusons de signer ! On fait de l'éducation populaire sans avoir l'agrément, notamment aux enjeux du numérique, à l'usage de services en ligne alternatifs à ceux des géants du numérique.

En 2022, 2023, le principal changement, est de nous adresser principalement au milieu associatif et de faire du numérique anticapitaliste : on outille la société de contribution. C'est un terme qu'on reprend du philosophe Bernard Stiegler, qui parlait d'économie de contribution, et que l'on a étendu à la « société de contribution », c'est-à-dire finalement à une société des communs où ils auraient beaucoup plus de place.

Et si on vient me demander aujourd'hui ce que fait Framasoft, je réponds : nous outillons cette société de contribution, les gens qui veulent changer le monde. Je vois Framasoft aujourd'hui comme une structure d'appui sur laquelle les

associations et les personnes qui composent les associations, qui essaient d'avoir un impact positif sur le monde, peuvent s'appuyer : nous n'allons pas changer le monde directement, mais fournir les planches, les clous et les marteaux pour les gens qui y travaillent.

Quand tu dis l'association j'imagine que c'est tu relies cela avec l'ESS et les coopératives ?

Oui. La difficulté, c'est que dans l'ESS, par exemple, il y a de tout. Il y a clairement des gens qui sont très orientés sur la question de l'environnement, sur la question de la justice sociale, ... ; Mais s'il y a des très belles scop, il y en a où, en dehors du principe « une personne, une voix », rien dans la mission ou la gouvernance n'est modifié par rapport au système capitaliste ou entrepreneurial



David Revoy

plus classique. Et ce qu'on essaie de promouvoir, ce n'est pas forcément le statut, c'est effectivement les gens qui vont vouloir faire des choses pour plus de progrès social et plus de justice sociale. Et le milieu associatif est à un moment charnière : si on laisse Gérald Darmanin et le contrat d'engagement républicain, si on laisse la marchandisation et la mise en concurrence des associations, le principal risque, c'est que, dans dix ans, on ait des associations genre le club sportif, où toute la dimension politique du milieu associatif aura disparu. C'est un discours que porte très bien le Collectif Associations Citoyennes.

Comment se situe votre action sur les communs ? Quelle est votre stratégie à ce sujet ?

Nous développons une stratégie propre aux communs et elle joue sur différents niveaux.

Le premier niveau, c'est notre communication. L'identité graphique des sites de Framasoft, les dessins, ... sont adaptés au public qu'on souhaite toucher. La page d'accueil au départ ne va pas attirer la personne qui est dans l'ESS commerciale.

Le deuxième niveau concerne notre cible prioritaire : les associations. Framaspace veut être le cloud des associations, pour qu'elles puissent partager leurs fichiers,

leurs contacts, leurs agendas. Nous touchons environ 1 000 associations. Et sur ces 1 000 associations, plus de 60 % travaillent sur des sujets de transitions, transition écologique, transition démocratique, transition des territoires, autour de sujets éducatifs, d'éducation populaire. Les autres (du type club de foot de telle ville) cherchent juste un espace, mais le fait de se retrouver sur ces espaces avec une majorité de gens essayant d'avoir un impact positif sur le monde, peut jouer et les entraîner vers autre chose.

Le troisième niveau concerne nos produits : tout ce que produit Framasoft appartient aux communs et est sous licence libre, tous les logiciels qu'on propose sont sous licence libre. Nous montrons qu'il est possible d'être cohérent entre ce que l'on met en place et la façon de le faire !

Sur ces trois niveaux, on essaie d'être cohérent et de tenir à distance les gens qui voudraient faire des communs compatibles avec le capitalisme.

Votre modèle économique en matière d'édition va tout à fait dans le sens des communs, beaucoup plus, je crois, que votre première approche de l'édition, Framabook.

Comment situez-vous la question de la propriété ?

Notre projet, à long terme, vise à supprimer la propriété, et en tout cas, de transformer la propriété en une appartenance, en un commun. Un jardin partagé peut très bien être en commun. Ce « jardin partagé », appartient à l'ensemble des membres de la communauté qui l'administre selon des règles de ►

« POUR NOUS, TOUT NE PEUT PAS ÊTRE MARCHANDISÉ, TOUT NE PEUT PAS ÊTRE APPROPRIÉ, [...] : C'EST DANS CE SENS QUE NOUS PENSONS LE FUTUR DÉSIRABLE »



gouvernance, etc. Il n'est pas la propriété de quelqu'un. Et en allant plus loin, ce jardin partagé n'est pas la propriété de l'association qui le gère parce qu'il s'intègre forcément sur un territoire, dans un quartier et, potentiellement, dans une histoire. Pour nous, tout ne peut pas être marchandisé, tout ne peut pas être approprié, tout ne peut pas être « propriété de » : c'est dans ce sens que nous pensons le futur désirable.

La terre est en commun, mais gérer la terre, c'est compliqué. Par contre, gérer le lieu où on habite sous-forme de commun, gérer le jardin partagé sous-forme de commun, gérer le logiciel sous-forme de commun, ou gérer un livre et une publication sous-forme de commun est possible et souhaitable, mais cela demande de se départir de cette fausse nécessité de la propriété.

Avez-vous d'autres intentions, d'autres projets liés aux communs ? Est-ce une stratégie pour vous ?

Le projet « Des livres en communs » présenté dans ce N° d'Alters Média par Christophe Masutti est probablement notre projet externe le projet le plus radical à ce sujet. Mais par contre, il est à une toute petite échelle : il concerne un ou deux auteurs, un ou deux livres par an. L'idée est de préfigurer quelque chose, d'expérimenter. Si ça marche, tant mieux. Si ça ne marche pas, ce n'est pas grave. On aura appris des choses.

En interne, nous expérimentons aussi ! Comme dans toute association, il y a au sein de Framasoft des personnes qui sont plus ou moins à l'aise financièrement, des CSP plus et des personnes au RSA. Et avec la période covid, c'était évidemment très compliqué pour certaines personnes de savoir comment se nourrir. On a recréé une espèce de

sécurité sociale interne à Framasoft. Un compte en banque a été créé où toutes les personnes de l'association pouvaient mettre de l'argent. Et où toutes les personnes pouvaient en retirer. Ce n'était pas l'argent de l'association, mais du collectif des cotisants individuels. C'est vraiment un principe de sécurité, essentiellement alimentaire d'ailleurs, plus que social. Et peu importe qui vient taper dans cette caisse commune. Ce sont des gens de l'association, on agit ensemble, on se fait confiance ! Pour l'instant ça marche plutôt bien. Cela ne répond pas tout à fait à ta question, on n'est pas vraiment sur une question de commun, mais la mise en place d'un système de solidarité concret au sein de l'association est une manifestation de l'esprit des communs. Ce n'est pas dans toutes les associations que tu vas trouver ça.



David Revoy

Nous présentons un dossier sur la sécurité sociale de l'alimentation et montrons l'exemple d'une structure très proche des communs à Marseille : les coopératives « Hôtel du nord » et « Les oiseaux de passage ».

Votre stratégie pourrait-elle vous conduire à aider ce genre d'initiative ?

Oui, tout à fait ! Nous avons choisi en 2019 – 2020 de formaliser cette stratégie en utilisant le concept d'archipellisation d'Edouard Glissant. C'est un concept évidemment intéressant, puisqu'il permet de poser la question des rapports avec d'autres structures qui portent des valeurs communes, mais qui ont des moyens différents. La difficulté, c'est le temps. Il y a des milliards de choses à faire, mais nous ne sommes que quelques individus.

Nous pouvons être un appui à plusieurs niveaux : à travers des compétences ; en mettant à disposition des outils ;

sous-forme de partage et de retour d'expérience sur les outils. Nous développons ce type de rapport avec Mobicoop, Alternatiba, Open street map, Open food fact (une espèce de Wikipédia autour de l'alimentation), la SSA ..., qui utilisent les services de Framasoft.

L'un des niveaux d'archipellisation concerne le partage de compétences. Prenons un exemple :

Les communs numériques voient arriver énormément d'argent. Le problème, c'est que ne sont pas des vrais communs numériques, c'est du common washing. La communauté n'est pas réellement une vraie communauté. Le plus souvent, c'est l'Etat ou une entreprise qui décide. La ressource est en commun. Mais la communauté et la gouvernance ne le sont pas, ou très, très peu.

La distinction avec des communs réels est essentielle : nous cherchons une solution avec plusieurs structures et chercheurs, en réunissant des groupes, notamment autour des communs numériques. On essaie de se compter. Cela démarre.

Nous répondons aussi aux structures qui nous posent des questions, même si elles ne travaillent pas du tout sur les mêmes sujets que nous, mais que l'on estime être dans notre archipel.

Plutôt que de citer plusieurs exemples,

mais je préfère parler d'Info climat : c'est une association d'amateurs et d'amatrices des questions à la fois météo et climat, et qui regroupe 4 000 adhérents au niveau national et qui souhaitait embaucher. Ils ont des petites stations météo et réunissent des climatologues et des météorologues amateurs. Ils sont dans le domaine de l'éducation populaire et des communs. Ils font des relevés météo, ils enrichissent une base de données accessible publiquement, partagent des infos, des compétences, des savoirs entre eux, etc.

Cette association nous a contacté à propos de l'embauche de leur premier salarié (être tous bénévoles devenait trop compliqué). Nous apportons notre expérience pratique pour renforcer leur commun.

Un autre mode d'entraide consiste à faire du « ruissellement » !

Framasoft est une association qui arrive à plutôt bien faire ses collectes en ligne : nous redistribuons auprès d'associations qui nous paraissent intéressantes et qui auraient besoin de 500 € pour se réunir. L'enveloppe est d'environ 5 000 € par an. C'est proche des principes de la sécurité sociale dont je te parlais tout à l'heure, c'est du don sans contrepartie. On cherche pas du tout à adhérer à la structure.

▣ **Propos recueillis par Didier Raciné,**
Rédacteur en chef d'Alters Média – Février 2024

Au Croisement des histoires

des Communs et du Numérique

...

L'histoire du développement des communs croise évidemment celle du développement du numérique. L'histoire des enclosures du XVII^e siècle se rejoue : la matière du numérique (ses codes, ses données...) sera-t-elle partagée au service du développement humain, laissée libre d'accès ; ou capturée, appropriée au service d'intérêts privés ? La technologie sera-t-elle mise au service de l'humain et de son avenir, ou deviendra-t-elle l'un des outils pour le manipuler voire l'asservir ? Cette histoire, Valérie Peugeot l'a vécue en première ligne, ayant participé à l'aventure de VECAM, une association pionnière dans la défense à la fois de la liberté du numérique au service des humains, et à celle des communs comme moyen d'échapper aux menaces de l'anthropocène.

Le rôle stratégique des Communs

Vous avez présidé et dirigé pendant de nombreuses années l'association VECAM qui a porté la question des communs dès le milieu des années 2000.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à soutenir « cette aspiration en un mode non binaire, nourri de nouvelles dynamiques sociales, auquel nous invite les communs »¹

L'extension régulière des droits de propriété intellectuelle sur les connaissances m'a amenée à me pencher sur les communs. Sans être directement une association de libristes, Vecam était proche de mouvements promoteurs du logiciel libre. Ainsi en 2002, nous avons co-organisé avec un collectif d'associations, dont l'April², les rencontres de « l'internet citoyen » à Montréal auxquelles Richard Stallman, concepteur des premières licences du logiciel libre, avait participé. En 2003, le prisme s'élargit aux contenus : lors d'une réunion

préparatoire au sommet mondial de la société de l'information (SMSI), tenue à Paris et portée par le collectif I3C (internet créatif, collaboratif et citoyen) dans lequel Vecam était impliqué, sont conviés les représentants de Creative Commons, les licences créées par le juriste états-unien Larry Lessig, permettant de faciliter le partage d'œuvres de l'esprit. La rencontre se clôt avec l'idée de porter au SMSI les questions de propriété intellectuelle qui en étaient absentes³. C'est cette entrée par le refus de l'enfermement du code logiciel et des créations



Valérie Peugeot,

Chercheuse en sciences sociales du numérique, ancienne présidente de Vecam, association promotrice des communs de la connaissance, ancienne membre du Conseil National du Numérique et de la CNIL

qui a semé les premières graines d'une pensée dégagée du carcan propriétaire, même si à l'époque nous ne parlions pas encore de « communs ».

Le véritable tournant conceptuel est venu deux ans plus tard, lorsque nous avons organisé de nouveau à Paris une rencontre internationale intitulée « Le développement face au bien commun de l'information et à la propriété intellectuelle⁴ », à laquelle ont participé des promoteurs du médicament générique, de la science ouverte, du logiciel libre, ou encore des semences libres. L'information en partage au service du développement des connaissances constituait le fil rouge de cette rencontre. Qu'il s'agisse du génome d'une plante, du code d'un logiciel, ou du principe d'un médicament, nous partions du constat que leur enfermement dans des droits de propriété intellectuelle sans cesse étendus nuisaient aux paysans, prisonniers de semences qu'ils n'avaient pas le droit de replanter, aux malades, privés de traitement rendus trop coûteux, à la recherche, limitée dans son accès aux savoirs.

La même année, le regretté Philippe Aigrain publie « Cause commune, l'information entre bien commun et propriété » premier ouvrage francophone consacré au sujet, qui fera date. Quelques années plus tard, il sera avec Vecam l'un des fondateurs du réseau francophone des communs.

Signe que la pensée n'était pas encore

« ... BIEN COMMUN AU SINGULIER, SYNONYME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, NE DOIT PAS ÊTRE CONFONDU AVEC LES COMMUNS AU PLURIEL, C'EST À DIRE DES RESSOURCES PARTAGÉES ET GÉRÉES PAR UN COLLECTIF QUI EN ASSURE LA GOUVERNANCE ET LA PROTECTION »

aboutie, nous parlions alors de « bien commun » au singulier, synonyme d'intérêt général, confondu avec les communs au pluriel, c'est à dire des ressources partagées et gérées par un collectif qui en assure la gouvernance et la protection.

C'est progressivement, et notamment au contact de la pensée d'Elinor Ostrom qu'Hervé Le Crosnier, autre membre de Vecam, lisait déjà avant son prix Nobel de 2009, que nous avons pris conscience de toute la portée heuristique du concept de communs. Notre regard s'est progressivement décentré de la ressource et des conditions de son partage, pour mieux s'intéresser à la dynamique sociale qui l'accompagne.

Par la suite, notamment en co-organisant deux festivals internationaux – « Villes en biens communs » et « Le Temps des communs »⁵ –, nous avons continué à pousser la question des communs dans l'espace public, montrant en quoi ils fournissent un cadre théorique partagé à un large éventail d'initiatives citoyennes. Depuis les communs ont pris leur envol si je puis dire, et sont aujourd'hui portés et appropriés à la fois par de nombreux

travaux académiques et dans une multiplicité d'arènes.

Les enclosures du XVIII^e siècle ont détruit les communs, créé des parcelles. La société néolibérale renforce à l'extrême cette privatisation et cette individualisation au point que les luttes pour l'émancipation en sont venues à se concurrencer et à se fragiliser. Et à concurrencer l'émancipation collective, à la réduire à une émancipation de chacun sur sa « parcelle ».

Les communs dans cette situation ne devrait-il pas alors dépasser cet enfermement sur des valeurs en concurrence ? Et s'appuyer sur des valeurs plus globales, tout en s'assurant que chacune des valeurs individuelles soit respectée ?

Autrefois et parfois encore aujourd'hui, on appelait à gauche à « la convergence des luttes » pour dépasser cette parcellisation des émancipations que vous évoquez. Je n'aime pas tellement cette expression. Mis à part son côté suranné, deux raisons à cela. D'une part elle repose sur une vision défensive ►

1 vecam.org Après 25 ans d'engagements, ...

2 *April* est la principale association de promotion et de défense du logiciel libre dans l'espace francophone. april.org

3. Compte rendu journalistique de la rencontre transfert.net/Sommet-mondial-sur-la-societe-de-l

4 La rencontre a donné lieu à la publication d'un ouvrage chez C&F éditions.

5 En 2013 et 2015

► et guerrière là ou je crois que nous avons d'abord besoin d'imaginaires et d'alternatives, ce qui ne veut pas dire pour autant absence de conflictualité ou d'enjeux de pouvoirs, mais c'est l'horizon de sens porteur d'espoir qui nous manque avant tout dans la période de grand désarroi intellectuel et politique que nous traversons. D'autre part, l'idée de convergence inscrit dans nos représentations mentales l'idée d'unicité, gommant ainsi toute la complexité liée à la diversité des moteurs de l'engagement individuel et collectif, obfusquant en quelque sorte les désaccords internes aux mouvements sociaux. Il nous faut au contraire construire un espace mental politique rizhomatique, dans lequel les collectifs d'action s'assemblent et se désassemblent en fonction des objets sur lesquels ils portent leur attention et leur capacité créative.

C'est là, à mes yeux, toute la beauté et la fragilité des communs. C'est un concept qui n'écrase pas la diversité mais l'encourage. De plus il n'y a pas de hiérarchie entre les collectifs de communs, d'objet noble ou non. Elinor Ostrom prenait souvent en exemple de « commun » le collectif de voisins qui établit des règles de stationnement dans les espaces déneigés pendant le long hiver du nord de l'Amérique. Ce « micro-commun » ordinaire, infra politique, participe à sa manière à introduire du collectif et du partage dans le quotidien de ces habitants. À l'autre bout, une réflexion mondialisée est indispensable pour par exemple sanctuariser l'espace et en faire un commun, au lieu que ne prospère dans la « res nullius » actuelle les appétits des lanceurs de satellite qui transforment l'espace en gigantesque poubelle à ciel plus qu'ouvert et sans ramassage !

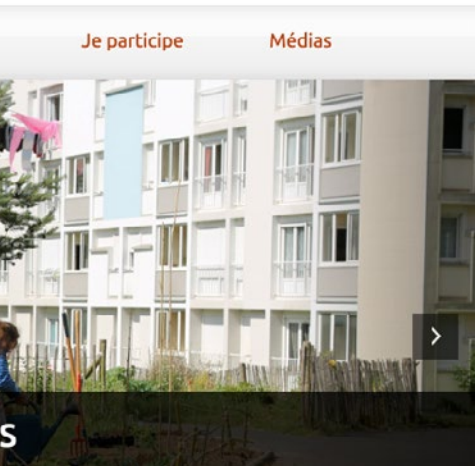


« CONSTRUIRE UN ESPACE MENTAL POLITIQUE RIZHOMATIQUE, DANS LEQUEL LES COLLECTIFS D'ACTION S'ASSEMBLENT ET SE DÉSASSEMBLENT EN FONCTION DES OBJETS SUR LESQUELS ILS PORTENT LEUR ATTENTION ET LEUR CAPACITÉ CRÉATIVE »

Entre les communs d'extrême proximité du quotidien et les communs universels à construire, il existe une infinité de communs à relier, à articuler, à faire résonner les uns avec les autres. J'évoquais tout à l'heure ce colloque fondateur de 2005. Il illustre bien mon propos : les militants du médicament, du logiciel, des semences ou de la science ouverte n'avaient jamais jusque-là pris conscience de participer à une même logique de construction de communs. Cette prise de conscience ne les a pas conduit à abandonner la spécificité de leur engagement mais leur a fourni un horizon partagé qui légitimise d'autant plus leur action.

En zoomant sur ce qui se passe dans les territoires, on observe des dynamiques collectives d'innovation sociale qui se déploient soit de manière palliative ou réparatrice face aux reculs des services publics et à l'ineffectivité des services privés, soit en mode créatif pour inventer les réponses dont nous avons besoin face aux enjeux contemporains, notamment écologiques. C'est dans ces dynamiques que s'inscrivent bon nombre d'acteurs de l'économie sociale et solidaire de proximité ainsi que les collectifs de « commoners ».

phone des communs 5 au 18 octobre 2015



Le rôle du numérique sous domination néolibérale

Comment les politiques régulant les technologies numériques peuvent-elles aider à répondre aux menaces sur la démocratie très réelles de nos jours ?

Les technologies numériques jouent un rôle considérable non pas tant dans la diversification que dans l'amplification des menaces qui pèsent sur la démocratie. À cet égard, il faut distinguer deux grands ensembles de technologies.

D'une part des technologies pensées à des fins de sécurité et qui aujourd'hui nourrissent directement une surveillance de masse, je pense notamment à la reconnaissance faciale, mais aussi à des logiciels comme Pegasus, qui permet d'espionner les téléphones mobiles.

D'autre part des technologies qui poursuivent des finalités sans rapport avec

la sécurité mais qui de fait peuvent contribuer à tisser une infrastructure de surveillance généralisée. En poursuivant des objectifs tous plus légitimes les uns que les autres, comme la lutte contre la fraude, la recherche médicale ou la simplification des démarches administratives, les États mettent en place un maillage de traitements informatiques contenant des données à caractère personnel toujours plus nombreux.

Ceux-ci ne posent pas de problèmes tant que les procédures de sécurité sont respectées, ce qui n'est pas toujours le cas quand on voit le nombre d'hôpitaux, pour ne citer que cet exemple, qui sont victimes de cyberattaques, et surtout tant que nos gouvernements conservent un caractère démocratique effectif. Quand je vois qu'un président des États-Unis est capable de détruire des documents classifiés ou d'encourager l'assaut du Capitole, croyez-vous que demain un homologue fait du même bois se gênerait pour aller consulter des bases de données publiques, par exemple pour recueillir des données médicales sur ses concurrents, ou pour organiser des actions discriminantes contre des catégories de population qui ne cadrent pas avec son projet idéologique ? Les effets politiques de notre édifice technologique dépendent de la solidité démocratique de nos institutions.

L'exemple du tourisme marchand est intéressant pour analyser le poids du numérique (sous domination des plateformes, et dans le contexte de la mondialisation) sur la société. A 15 ans de distance, des villes touristiques comme Syracuse en été, sont totalement transformées et dénaturées par les plateformes type Airbnb,

symbole de cet impact catastrophique sur le monde des villes et du tourisme. En prenant aussi l'exemple des réseaux sociaux type Facebook, comme véhicule de valeurs de haine, de mépris pour la notion de vérité...

Mais il ne faut pas juger « le numérique » en soi, au risque de reporter sur l'outil les défauts du contexte social dans lequel il est mis en œuvre.

Comment jugez-vous le rôle du numérique, dominé comme il l'est actuellement par les plateformes et l'idéologie néolibérale ?

Ne joue-t-il pas dans ces conditions un rôle non négligeable dans cette destruction des liens sociaux et des valeurs de convivialité au sens de vivre ensemble ?

J'évitais de parler « du numérique » de façon générique. Les technologies numériques sont plurielles, leurs concepteurs, leurs modèles économiques, leurs usages, leurs régulations tout autant. Le singulier tend à essentialiser les effets produits par les technologies quand elles rencontrent nos pratiques. De même accuser les outils de communication de la destruction de liens sociaux est un procès qui remonte... au téléphone ! Et nous n'avons jamais autant communiqué, échangé, interagi qu'aujourd'hui.

L'exemple des plateformes comme Airbnb nous oblige à penser la complexité. L'intention de ses concepteurs n'a certainement pas été de défigurer des villes par le tourisme, mais – et je crois à une forme de sincérité dans les premières publicités de ce service – au contraire de démocratiser les voyages, de secouer un secteur hôtelier dont la qualité de service laissait globalement à désirer, et d'inventer une manière ▶

9 SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC) DANS LES SECTEURS CLÉS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



« LES CRÉATEURS DE CE TYPE DE SERVICES N'ONT JAMAIS CACHÉ LEUR INSCRIPTION DANS UN CAPITALISME NÉOLIBÉRAL »

► de voyager plus authentique, nourrie de rencontres, tout en procurant un revenu à des personnes qui pouvaient avoir besoin. On sait ce qu'il en est advenu : les logements chez l'habitant sont devenus portion congrue pendant que fleurissaient dans les métropoles les offres de multipropriétaires, véritables petits entrepreneurs touristiques échappant aux contraintes fiscales et réglementaires, contribuant ainsi à une explosion des prix de l'immobilier et à chasser les habitants des centre-villes. Aujourd'hui un grand nombre de ces métropoles ont réagi en mettant en place des limitations à ces pratiques, soutenues parfois à l'échelle nationale par des projets de lois.

On peut avoir plusieurs lectures de cette dérive. La première consiste à en faire porter la responsabilité sur « le numérique », alors que la technologie n'a que trop bien rempli son office, c'est à dire démocratiser le tourisme. Je lui préfère une seconde qui renvoie les acteurs publics à leurs responsabilités. Les créateurs de ce type de services n'ont jamais caché leur inscription dans un capitalisme néolibéral, celui qui règne dans la Silicon Valley, et ils ont poussé leur jeu, celui qui consiste à asseoir par tous les moyens une position

quasi monopolistique et à maximiser leurs profits. En revanche face à eux, les acteurs publics ont longtemps laissé prospérer ces pratiques sans les encadrer, fascinés par le monde des start-ups. À cet égard la messe n'est pas dite, quand on voit les débats récents autour d'un amendement glissé dans la loi de finance 2024 prévoyant une diminution importante de l'abattement fiscal dont bénéficient les propriétaires de meublés de tourisme, amendement auquel le gouvernement s'est opposé. Il est intéressant de comparer la politique d'encadrement d'une ville comme Barcelone, mise en place par une maire, Ada Colao, venue des mouvements pour le droit au logement et celle minimaliste d'une ville comme Milan, qui adhère au

« LES ACTEURS PUBLICS ONT LONGTEMPS LAISSÉ PROSPÉRER CES PRATIQUES SANS LES ENCADRER »

prisme libéral dans lequel s'inscrivent ces entreprises. La question n'est une fois de plus pas tellement technologique mais éminemment politique.

Plus généralement, il est certes de nombreux usages des technologies que l'on peut regretter – complotisme, fake news, harcèlement... –. Mais d'une part je ne voudrais pas que ceux-ci nous amènent à oublier tout ce qu'elles ont aussi apporté d'intéressant dans nos vies. Je pense ici à la capacité à garder des liens faibles et à interagir avec un cercle élargi de personnes; ou à l'accès décuplé à l'information, instaurant une dose de transparence dans nos sociétés, et à une multitude de connaissances réservées jusqu'ici à une élite; ou encore à la capacité pour tout un chacun de devenir producteur d'information, que celle-ci prenne la forme d'un simple emoticon, d'une photo ou, en version plus élaborée, d'un tuto. D'autre part, après une phase « far west » qui a grosso modo duré des années 1990 aux années 2010, on assiste à un retour du politique et des régulations, en Europe pour le moins. Le règlement général de protection des données (RGPD) en a été le premier véhicule, et la floraison de textes récemment adoptés ou en cours d'adoption – DGA, DSA, DMA, IA Act⁶, data act – en sont la traduction. Si ces textes sont loin d'être parfaits, ils constituent un tournant

essentiel. Il nous faut collectivement encore et toujours politiser les technologies, c'est à dire les mettre en débat dans l'espace public, plutôt que de les laisser aux mains de leurs concepteurs et promoteurs.

La question se pose de savoir comment le potentiel énorme du numérique pourrait être mieux utilisé pour :

• **Corriger des défauts et des dérives criantes du numérique de plateformes marchandes. Pouvez-vous nous présenter des axes de progrès envisagés, des initiatives dans ce sens ?**

• **Aider, via les technologies numériques, à créer des usages plus promoteurs et humanistes dans le contexte actuel d'une société marchande et dominée par les plateformes.**

Pouvez-vous nous présenter des initiatives dans ce sens, des exemples ?

Nous pouvons tirer deux fils rouges me semble-t-il. D'une part, encourager les initiatives alternatives à l'approche purement capitaliste, lorsqu'elles peuvent trouver un modèle économique, ce qui n'est pas le plus simple. De la même manière que Wikipedia a réussi à proposer une alternative mondialisée et d'accès libre aux encyclopédies historiques inaccessibles, ou qu'OpenStreetMap offre une option

« ENCOURAGER LES INITIATIVES ALTERNATIVES À L'APPROCHE PUREMENT CAPITALISTIQUE, LORSQU'ELLES PEUVENT TROUVER UN MODÈLE ÉCONOMIQUE »

libre à Google Maps, il faut encourager et accompagner des alternatives dans un nombre toujours plus large de secteurs. Je pense aux « Licoornes », ces coopératives qui se déploient dans le champ de l'énergie, avec Enercoop, de la mobilité, avec MobiCoop et Railcoop, etc. Elles ont toutes pour point commun de remettre en cause le prisme propriétaire d'une manière ou d'une autre – propriété des moyens de production, propriété des créations. Dans le domaine touristique, je pense aux « Oiseaux de passage » ou à « Fairbnb.coop ». Par ailleurs, toute l'économie n'ayant pas vocation à basculer (au moins à moyen terme !) dans l'économie sociale et solidaire, un encadrement des innovations technologiques doit être mis en place de façon itérative et délicate, de manière à ne pas brider la créativité trop tôt, à ne pas nous priver de ce que les technologies peuvent nous apporter de positif.

▣ **Propos recueillis par Didier Raciné,**

Rédacteur en chef d'Alters Média – Décembre 2023

⁶ Data Governance Act ; Digital Service Act ; Digital market Act ; Artificial Intelligence Act

Une recherche sur le potentiel de transformation sociale des communs



La recherche d'Hervé Defalvard porte sur le potentiel de transformation radicale et démocratique que représentent les Communs dans notre monde en complet bouleversement. Les territoires sont les lieux où se manifestent les destructions induites par le capitalisme, où s'expriment les luttes et le potentiel des communs. Ils portent une dimension politique unique du fait de leur objet (la défense collective et démocratique des droits d'une communauté attachée à la durabilité de ressources menacées), de leur capacité à associer divers acteurs dans ces communautés dans l'action.

La société du commun et la conquête de l'hégémonie face au néo libéralisme

Votre livre « La société du commun, Pour une écologie politique et culturelle des territoires » cherche à montrer comment les Communs peuvent être une stratégie pour sortir du néolibéralisme comme dernière version du capitalisme. Vous introduisez dès le départ un élément clé de votre réflexion: la notion d'« hégémonie » que vous empruntez à Gramsci. Ainsi la bourgeoisie a su,

tout au long des 17^e et 18^e siècles en France face à la société aristocratique et à l'absolutisme, construire les bases matérielles, idéologiques, culturelles... de sa puissance et conquérir l'hégémonie qui lui a permis de conquérir le pouvoir politique et le consolider tout au long du 19^e siècle. De même, face à la stratégie néolibérale visant une extension illimitée de la marchandisation du monde et de la domination de la nature, le mouvement de résistance à cette hégémonie néo libérale aurait, par les communs,



Hervé Defalvard,

Économiste et Responsable de la chaire ESS de l'université Gustave Eiffel, auteur de « La société du commun, Pour une écologie politique et culturelle des territoires »

à conquérir une forme d'hégémonie au bénéfice du vivant.

Cet exemple illustre-t-il votre position ?

Oui, ce parallèle est juste, à manier avec précaution car les conditions ne sont pas identiques. La critique du système dominant actuel, le néolibéralisme, m'a conduit à cet emprunt du concept d'hégémonie à Gramsci, ainsi que des concepts de « bloc historique » (qui structure la société en infrastructure, société civile et société politique), celui d'intellectuel organique (lié à des forces sociales),

« JE DÉFENDS L'IDÉE
QUE LA SOCIÉTÉ DES
COMMUNS POURRAIT
CONSTITUER LE
NOUVEAU BLOC
CONTRE-HÉGÉMONIQUE
OPÉRANT UNE
SUBSOMPTION RÉELLE
EN SE SUBSTITUANT AU
BLOC NÉOLIBÉRAL »



de crise hégémonique. Cela donne une architecture, une colonne vertébrale au livre.

Je prolonge ces concepts en utilisant celui de « subsomption » formelle et réelle de Marx : la société bourgeoise a réalisé cette subsomption formelle au sein du bloc historique qu'était l'ancien régime, pour, lorsque sa puissance avec les manufactures et la diffusion de ses valeurs ont été suffisantes, lui substituer un nouveau bloc historique. Je défends l'idée que la société des communs pourrait constituer le nouveau bloc contre-hégémonique opérant une subsomption réelle en se substituant au bloc néolibéral (on revient à Gramsci).

Cette hégémonie serait donc à acquérir dans chaque domaine de la vie sociale, avec tous les outils à la disposition de la société et à toutes les échelles territoriales ?

Oui, d'ailleurs Gramsci sort en partie du matérialisme historique, et en tous cas de la surdétermination de la société civile et politique par l'infrastructure : il affirme le rôle de l'intellectuel au sein de la société civile dans la réalisation d'une alternative

sociétale. Mais c'est au niveau de l'infrastructure (et des rapports sociaux de production et d'échange) que se situe la première bataille contre le capitalisme. Elle a deux volets :

D'une part au niveau des rapports sociaux de production et d'échange, pour substituer des rapports alternatifs aux anciens : par exemple, la lutte à Notre Dame des Landes, où la substitution d'une zone humide (représentant le vivant) à l'aéroport (image du capitalisme) est très symbolique. Elle a deux aspects défensifs et offensifs.

D'autre part au niveau de la production et la diffusion des idées : il y a interaction entre pensée et lutte ; cette production des idées se fait par une alliance entre des activistes ou acteurs militants et des chercheurs ou intellectuels, de la société civile, qui s'allient pour porter ces nouvelles idées et chercher des débouchés politiques.

Il y a une co-détermination des trois volets ; mais comme le pense Marx et Gramsci, la société politique est touchée en dernier par l'évolution, elle va résister longtemps à la poussée révolutionnaire. Il peut y avoir des petites conquêtes au

cours du temps, mais l'inertie institutionnelle est forte. Aussi c'est dans les marges de l'ensemble de ces composantes que la lutte peut être menée : ainsi, nous avons cherché à introduire dans le droit des notions liées aux biens communs en préparant avec des députés un projet de loi débattu à l'Assemblée Nationale.

Il me semble que le raisonnement le plus facile à faire accepter pour présenter la stratégie des communs, ce n'est pas de faire référence à Marx et à Gramsci, mais de partir d'une analyse concrète de la réalité.

Le livre ne propose pas de raisonner autrement !

Et c'est d'ailleurs l'objet d'une actualisation de la pensée de Gramsci. Car les luttes n'ont plus pour épicerie l'usine (avec la perspective du socialisme) mais pour lieu les territoires. Dans les luttes, la dimension écologique devient première, et si elle devient une lutte contre le capital, c'est par rapport à la dimension écocide du capitalisme. En faisant un tour de France des territoires solidaires ►

« LES LUTTES N'ONT PLUS POUR ÉPICENTRE L'USINE (AVEC LA PERSPECTIVE DU SOCIALISME) MAIS POUR LIEU LES TERRITOIRES »

► et des communs, j'ai pu observer ce changement : dans un village proche de Cluny, un collectif lutte contre l'extension d'une carrière; dans l'Orne, c'est contre l'élargissement d'une nationale en deux fois deux voies. Ce n'est plus dans les usines que se déroulent principalement les luttes et lorsqu'elles s'y déroulent leur victoire dépend beaucoup de leur capacité à se relier aux enjeux du territoire.

Et pourquoi selon vous cette évolution, étrange du point de vue marxiste ?

Il n'y a pas d'analyse de ce passage dans le livre, mais on peut exprimer deux raisons :

D'une part, la délocalisation du travail vers le Sud a considérablement réduit le nombre d'usines dans les pays développés, où, par ailleurs, le travail s'est précarisé (par exemple, les livreurs de Deliveroo) et s'effectue de plus en plus hors de l'usine. Cela explique la fin de l'usine, mais pas pourquoi le territoire est devenu le lieu des luttes.

D'autre part, si en Europe, le capitalisme a amélioré les conditions de vie des populations, avec la destruction de la biodiversité, la raréfaction des ressources, la transformation du climat, il a profondément détruit l'habitabilité de la Terre, des territoires. Le vivant, c'est le territoire, d'où leur rôle éminent dans la lutte pour la vie.



Le mouvement des communs et les territoires en commun

Vous décrivez les Communs à partir de leur histoire : la réaction au début des années 1980 contre les privatisations du vivant et du numérique ; celles des années 2010 vis-à-vis des enclosures néolibérales portant sur la vie sociale et urbaine.

Pouvez-vous présenter cette idée de Communs et résumer son évolution ? Comment situez-vous les grands communs « mondiaux » que sont le climat, la biodiversité ?

Nous constatons un renouveau des communs, mais ceux-ci étaient déjà à

la base des sociétés traditionnelles qui géraient selon ce mode collectif les ressources naturelles (l'eau, les forêts, les pâturages). Le capitalisme, en détruisant les communs par ses enclosures, a profondément détruits ces modes de gestion. Sous sa forme coloniale, il a poursuivi cette éradication dans les pays colonisés. Ce phénomène de marchandisation, développé avec la complicité de l'État, a été décrit par Marx.

Deux facteurs expliquent le renouveau des communs : dans les années 1980, la volonté de main mise par divers groupes sur la propriété des logiciels (par exemple, en 1980 le Copyright Act donne aux créateurs de logiciels le contrôle sur la copie, la vente et la location de leurs œuvres sous certaines conditions) provoque une

résistance importante et la naissance des communs numériques protégeant leur ouverture par diverses licences. De même, les tentatives de breveter des semences par des groupes comme Monsanto visent à mettre la main sur le vivant : les résistances paysannes obtiennent le principe de non appropriation du vivant, considéré comme bien commun.

Une seconde vague d'enclosure et d'appropriation privée de biens communs va porter sur les forêts (ressource commune des peuples d'Amazonie, par exemple) et sur le sous-sol va provoquer des résistances de communautés organisées pour gérer ces ressources au nom des communs.

La troisième vague se développe dès 2010 et concerne la résistance contre les transferts de biens publics vers le privé : l'exemple emblématique est l'occupation en 2010 d'un théâtre public à Rome qui fait échec à la tentative de la ville de le céder au privé. On voit ainsi la naissance de communs urbains.

Chacun de ces communs sont différents. Mais la chercheuse américaine, Elinor Ostrom, qui obtiendra pour cela le prix Nobel, met en évidence leur structure commune qui définit les communs : pour défendre une ressource menacée que sont les biens communs, une Communauté se crée, se dote de règles et d'une gouvernance démocratique permettant la gestion durable de la ressource menacée. Les communs sont des alternatives à la fois au marché et à l'État, constitués par leur mission spécifique : la défense de la durabilité d'un bien commun menacé. Dans le renouveau des communs, ce qui est nouveau, c'est leur dimension politique : ils se posent comme alternative politique à la société capitaliste et à l'État

« NOUS CONSTATONS UN RENOUVEAU DES COMMUNS, MAIS CEUX-CI ÉTAIENT DÉJÀ À LA BASE DES SOCIÉTÉS TRADITIONNELLES QUI GÉRAIENT SELON CE MODE COLLECTIF LES RESSOURCES NATURELLES »

pour protéger les ressources que le capitalisme menace. Deux autres attributs doivent être signalés :

- Une sorte de gouvernement de l'immanence : cette communauté met en place un gouvernement démocratique du « faire en commun », où chacun est à égalité. « Ce sont ceux qui font qui décident ». Ainsi lors du COVID, il fallait que des personnes agissent ensemble et à égalité, dans une urgence démocratique, pour faire fonctionner la chaîne des nécessités vitales.
- Un universalisme non aligné : les communs défendent l'accès (au) et les usages durables des ressources sous la forme de droits fondamentaux universels, mais pas uniformes, c'est-à-dire en prenant en compte les diversités concrètes nées de l'histoire. Aucun territoire ne cherche à aligner les autres.

Toutes les spécificités ne sont pas gommées comme pourrait le faire le capital financier, qui va réduire les relations humaines concrètes en un chiffre unique : une plus-value.

Oui, les communs s'organisent pour qu'il y ait une possibilité d'épanouissement, de ce que j'appelle une « plus-value de vie » sur les territoires (vie des humains comme des non humains) qui s'oppose à la plus-value du capital.

Les notions d'« échelle de communalité » développées sous la direction de Judith Rochfeld sont extrêmement utiles pour renouveler le droit bien sûr, mais aussi pour tracer une route stratégique sur le chemin de la transformation, positionner les divers efforts des acteurs. Qu'en pensez-vous ?

Le droit en France, avec notre code Napoléon, est un verrou : il existe des pays plus ouverts au communs que la France. Il y a donc un enjeu stratégique à faire sauter ce verrou. L'un des avantages de l'échelle de Communalité promue notamment par Judith Rochfeld est d'abord qu'elle permet de sortir de la querelle entre public et privé. C'est aussi de permettre d'être proche des réalités, de leur complexité, et de pouvoir s'adapter sagement. J'en discute dans le livre.

Il y a dix ans, beaucoup de partisans des communs pouvaient nous dire que « non, dès qu'il y avait une collectivité territoriale, on n'était plus dans un commun, parce que c'était soit public, soit commun, on ne pouvait pas avoir les deux ». L'échelle de communalité permet d'avoir cette souplesse et de concevoir des communs qui peuvent être portés avec des collectivités publiques locales. La ville de Thiers a souhaité passer d'une gestion « publique - privé » organisée avec le groupe Saur, à une régie municipale de l'Eau étendue à l'échelle intercommunale, mais sous la forme d'un commun. Qu'est-ce que cela signifie ? ►

« LES COMMUNS AVAIENT UNE DIMENSION PLUS POLITIQUE QUE L'ESS, QU'ILS POUVAIENT ÊTRE UNE ALTERNATIVE AU CAPITALISME »

- ▶ • Que les différents usages peuvent être débattus, et validés collectivement.
- Que les divers usagers (agriculteurs, industriels, habitants des quartiers comme ceux qui ont des piscines) doivent discuter de l'évolution de leurs usages pour répondre à la raréfaction de l'Eau sur le territoire qui est maintenant régulièrement en stress hydrique.
- Que cela peut déboucher sur des tarifs différenciés de l'Eau.
- Qu'il faut imaginer une gouvernance démocratique de cette ressource.

L'échelle de communalité permet d'imaginer ce type de gouvernance démocratique. Le droit est un enjeu majeur dans notre lutte, mais il ne change que si les forces sociales sont au rendez-vous, que s'il y a un rapport de force pour le faire évoluer.

Je présente dans le livre la lutte très dure d'un collectif « Douar Didoull » dans une forêt bretonne, pour conserver un droit d'usage en commun d'une forêt, remis en cause par la vente par l'État à un Groupe australien Variscan Mines d'un « permis exclusif de recherche minière ». L'État a été obligé de rembourser Variscan et la forêt est restée forêt domaniale.

Vous écrivez : « C'est en sortant de l'entre-soi de l'ESS que l'« ESS en commun » construit le territoire en commun comme sa raison d'être »¹.

Comment situez-vous l'ESS vis-à-vis

des communs ? Qu'appellez-vous « ESS en commun » ?

Cette rencontre entre l'ESS et les communs est très importante. Après le prix Nobel d'Elinor Ostrom en 2009, lorsque les communs ont commencé à être diffusés dans la société civile et l'espace intellectuel, beaucoup de personnes dont moi-même avons senti que les communs avaient une dimension plus politique que l'ESS, qu'ils pouvaient être une alternative au capitalisme.

Pourquoi ? Parce que la manière usuelle de définir l'ESS, celle par laquelle elle se définit, c'est d'être un ensemble d'organisations qui ont des caractéristiques communes liées à des statuts (association, mutuelle, coopérative). Cette définition ne permet pas à l'ESS de se positionner comme alternative au capitalisme. Les communs poussent l'ESS à se définir dans leur rapport à l'économie dominante : on y distingue en fait trois familles. Deux de ces familles participent à l'économie néolibérale.

Il s'agit d'une part des coopératives financiarisées (les banques coopératives, les mutuelles, les grandes coopératives agricoles de l'agro-alimentaire, ...). Une partie importante de leurs activités dépend des marchés financiers et se cale sur eux. Une autre partie est satellisée par l'état néolibéral, c'est tous les organismes du secteur social et médico-social.

Qu'est-ce qui reste ? La partie de l'ESS

participant à une économie alternative, beaucoup plus réduite : c'est ce que j'appelle « l'ESS en commun », qui, sur les territoires, vont s'associer à des collectivités et des entreprises classiques, pour développer des stratégies de mutualisation et de coopération pour un développement durable et solidaire du territoire. Elles ne sont plus dans l'orbite néolibérale ; leur référentiel n'est plus le référentiel néolibéral, mais celui de la valeur pour le territoire.

Et je prends comme exemple de cette ESS en commun, certains pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et certaines expérimentations de Territoires zéro chômeur de longue durée. Elles se trouvent associées à des organisations d'un autre type (public, privé classique) avec un objectif de Commun, celui d'un territoire durable, solidaire, qui porte une alternative. L'ESS devient ainsi plus grande qu'elle-même. Elle est bousculée en quelque sorte par les communs.

L'évolution de l'entrepreneuriat est aussi un élément important de la transformation à mener. Qu'en pensez-vous ?

Avec des collègues du parti communiste, nous avons rédigé une proposition de loi « Entreprise et Territoire, nouvelle régulation démocratique ». Il s'agissait de donner un droit aux collectivités territoriales sur des entreprises qui pourraient être délocalisées : ce droit de préemption deviendrait actif si se constituait un collectif avec un projet de développement économique et social sur le territoire. Ce projet de loi d'expérimentation a été



présenté dans une commission du sénat, mais n'est pas allé plus loin.

Le projet de comptabilité alternative, CARE, est un outil pour mesurer les impacts sociaux et environnementaux que l'activité de production d'une entreprise peut engendrer. Qu'en pensez-vous ?

La comptabilité écosystémique a permis de déconstruire le capital d'une entreprise, de ne plus limiter le capital aux seuls capitaux financiers, mais d'y introduire le capital social et environnemental. C'est encourageant. Est-ce que c'est suffisant ? Bien sûr que non. Il faut avoir une vision sur le long terme : la société bourgeoise a elle-même pris le pouvoir sur l'ancien régime en l'affaiblissant peu à peu et dans la durée. La société du commun verra le jour à travers un processus de longue haleine.

Les entreprises à but d'emploi (EBE) sont un exemple de nouveau mode d'entrepreneuriat. Ce n'est plus l'entreprise qui décide seule de son activité sur le marché :

« CE N'EST PLUS L'ENTREPRISE QUI DÉCIDE SEULE DE SON ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ : LES DÉCISIONS STRATÉGIQUES DOIVENT ÊTRE AUSSI VALIDÉES PAR LE TERRITOIRE, C'EST-À-DIRE LE COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI »

les décisions stratégiques doivent être aussi validées par le territoire, c'est-à-dire le comité local pour l'emploi. C'est une décision politique, multifactorielle, multidimensionnelle tendue par la question de l'emploi sur le territoire zéro chômeur. Le référentiel de l'EBE, c'est plus le marché, c'est le territoire, un territoire construit par les acteurs qui sont au sein du comité local pour l'emploi présidé par le maire de la commune.

Votre idée centrale concerne la notion de « territoires en commun ». Pour vous, « la subsumption réelle du capitalisme par les communs interviendra par le développement de territoires en commun, à partir de leur structure de plus en plus intégrale et translocale ». Pouvez-vous préciser cette stratégie et ces notions de « territoires en commun » et de « structure de plus en plus intégrale et translocale » ?

Notre stratégie est en fait une stratégie d'encerclement de la grande entreprise et de l'État par les territoires ! Les grandes entreprises, avec leurs capacités de production, peuvent être utiles mais elles doivent être adaptées aux communs : ainsi, en Bretagne, dans la région de Redon, le Parc éolien citoyen a-t-il

« encerclé » Enedis, en délivrant de l'électricité à tout le Canton (8 000 habitants). Si tous les territoires faisaient de même, ils auraient le pouvoir d'orienter la production d'électricité et d'énergie. Ainsi, les défenseurs de la forêt et leur collectif Douar Didoull ont-ils encerclé l'entreprise minière australienne Variscan. Et à Rome, les défenseurs du Théâtre menacé ont-ils fait reculer la ville.

Cette stratégie de l'encerclement est à promouvoir et c'est à fur et à mesure que les territoires en commun peuvent agréger leurs forces en ayant une structure de plus en plus intégrale – recouvrant l'ensemble de nos rapports de production et d'échange – et de plus en plus translocale – en reliant l'échelle locale aux échelles supra-locales jusque et y compris mondiale

L'ESS financiarisé et l'ESS a minima peuvent être des alliés disponibles : dans ces grandes banques coopératives, il y a des personnes qui refusent la manière dont elles ont évolué et elles souhaitent qu'elles retrouvent un rôle de boussole dans le financement de projets de valeur sur les territoires. On retrouve ainsi l'idée qu'il faut d'autres référentiels, par exemple la comptabilité Care. Et cet encerclement n'aura d'importance que s'il y a un rapport de force avéré imposant une réorientation du capital et de l'État.

▣ **Propos recueillis par Didier Raciné,**

Rédacteur en chef d'Alters Média – Décembre 2023

L'hospitalité, le tourisme, « Hôtel du Nord » et « les Oiseaux de passage »



Les valeurs du tourisme ne devraient pas dans leur mise en œuvre être contraires à celles de l'hospitalité, aux risques de dénaturer les territoires d'accueil et les relations entre les hôtes ! Le patrimoine est une ressource qu'il faut non seulement protéger, mais aussi créer et faire vivre. De plus, l'accueil des personnes de passage ne se limitent pas au tourisme, en témoignent les travailleurs, étudiants, apprentis de passage, les saisonniers, migrants, réfugiés ...

Le grand mérite des fortes initiatives d'Hôtel du Nord et des Oiseaux de passage est d'avoir non seulement posé pratiquement ces problèmes, mais aussi d'avoir su construire des solutions basées sur l'hospitalité, la relation au territoire, à son patrimoine culturel, et ainsi de remettre en cause les définitions et dispositifs sur lesquels est construit le secteur du tourisme.

Vous avez présenté l'orientation générale de vos travaux dans « Commun, droits culturels et principes coopératifs : même combat pour l'hospitalité »¹.

En quoi consiste les droits culturels des citoyens et comment les mettre en œuvre à propos du patrimoine culturel ?

Les droits culturels sont présents dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, où il est reconnu que les personnes naissent libres et égaux en droit et en dignité et qu'elles prennent part librement à la vie culturelle. Concernant le patrimoine, la Convention de Faro adoptée en 2005



Prosper Wanner,

Sociologue, coopératives Hôtel du Nord et Les oiseaux de passage

par le Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société a comme objectif l'édification d'une « société pacifique et démocratique » par le respect des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit². Ce cadre d'action publique permet d'éviter tout communautarisme et relativisme. La Convention reconnaît le droit des personnes de prendre part à la création et préservation patrimoniale et la construction du symbolique à travers l'interprétation et la valorisation des patrimoines. Tous les droits humains

1. Paru dans le livre « Commun et économie solidaire, Récits d'expérience citoyennes pour un autre monde » sous la direction de Fanélie Carrey-Conte et Philippe Eynaud

2. Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, connue comme Convention de Faro : <https://rm.coe.int/1680083748>

étant intimement liés et interdépendants, on ne peut relativiser les droits universels au nom des droits culturels, et réciproquement. Il y a donc des tensions à concilier entre différents groupes, y compris dans l'interprétation des textes, les mots n'étant pas chargés des mêmes références culturelles. D'où la nécessité d'un espace de débat démocratique faisant référence aux droits humains (notre égale dignité) et de l'État de droit (nul n'est au-dessus des Lois).

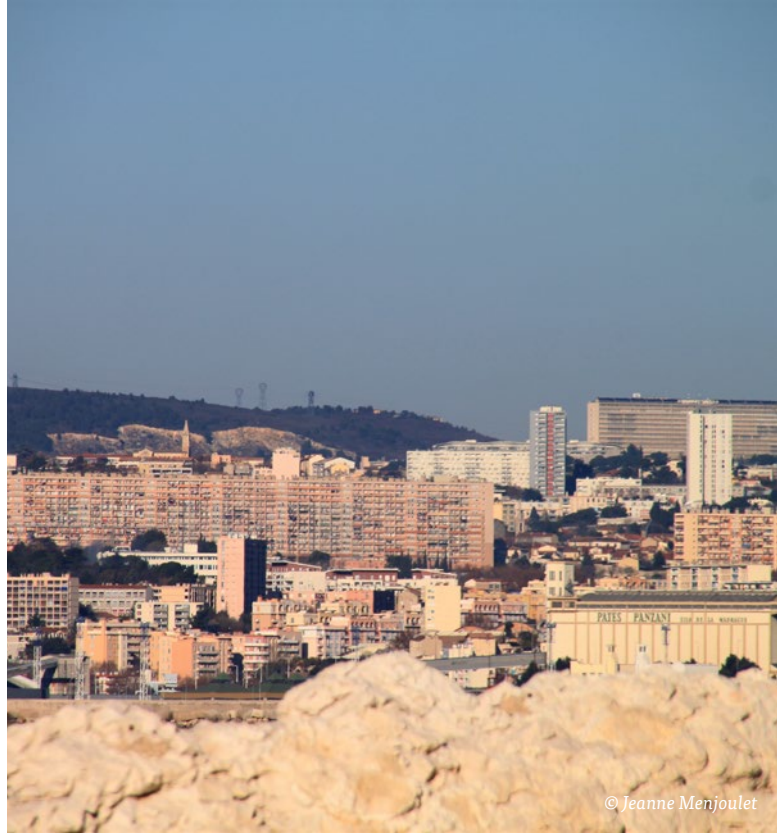
La Convention de Faro a été ratifiée par une vingtaine d'États européens membres du Conseil de l'Europe et elle a suscité de l'intérêt hors Europe comme en Algérie... La société civile s'en est emparée et des maires ont adopté ces principes en France comme en Italie. Elle invite à reconnaître le droit au patrimoine comme droit humain et à valoriser le patrimoine comme ressource partagée pour « le développement humain et la qualité de la vie ».

Nous publierons dans ce dossier un ensemble d'interviews sur le thème du « Livre et de la lecture comme Commun », avec une Agence Régionale du Livre. L'originalité de votre démarche à Marseille vis-à-vis du patrimoine culturel est d'avoir conçu ce patrimoine comme un Commun.

Pouvez-vous nous expliquer cette idée, son histoire, son lien avec la notion de commun ?

Comment définiriez-vous les buts, fonctionnements et valeurs d'un tel Commun ?

Comment se distinguent-ils de ceux des actions marchandes, ou de celles menées par l'Etat ?



« UN PROGRAMME A ÉTÉ MONTÉ AVEC L'UNIVERSITÉ, LA VILLE ET LE CONSEIL DE L'EUROPE POUR EXPÉRIMENTER UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU PATRIMOINE »

Dans la Convention de Faro, le patrimoine est défini comme ressource, mais le mot commun n'est pas utilisé. La Convention parle de communautés patrimoniales. Nous coopérons avec le Conseil de l'Europe sur le respect de la diversité des récits, la coopération des communautés patrimoniales à l'action publique et la valorisation des patrimoines comme une ressource pour la société.

L'histoire de l'Hôtel du Nord à Marseille est liée à la nomination d'une conservatrice du patrimoine dans les quartiers Nord de la ville, Christine Breton, dans le

cadre du processus de rénovation urbaine. Elle cherchait à prendre en compte l'attachement de nombreuses personnes de ces quartiers à des lieux et espaces de vie telles qu'un jardin ouvrier, un ruisseau, une école, une cité d'habitat social...³ Il ne s'agissait pas de bâtiments à haute valeur esthétique. Se posait la question de que faire en cas de conflit sur l'action à mener à ce sujet, que conserve-t-on ? Un programme a été monté avec l'Université, la ville et le Conseil de l'Europe pour expérimenter une approche intégrée du patrimoine : Christine Breton ►

► a mis ses compétences au service des populations, et cela a donné naissance à des Communautés patrimoniales qui ont élaboré leur histoire dans le cadre de l'action publique, recherchant dans des archives celle de telle usine de savon, de tel ruisseau, interprétant, archivant, ... Je travaillais alors dans le développement de l'économie coopérative à Marseille. Christine Breton est venue me chercher : comment créer une économie valorisant ces patrimoines dans ces quartiers ? Ce fût très expérimental. Il a fallu d'abord se comprendre, nous n'avions pas le même vocabulaire : elle ne connaissait pas l'Economie Sociale et Solidaire. Elle a fait un stage dans ce domaine de l'ESS. Je ne connaissais pas la notion de patrimoine culturel et l'approche intégrée du patrimoine. Notre dialogue s'est peu à peu élargi à d'autres personnes et sur d'autres perspectives.

Puis nous sommes passés à une autre échelle : entre 2009 et 2011 les trois maires de secteur des quartiers Nord de Marseille et celui de Vitrolles ont adopté symboliquement la Convention de Faro en invitant le Conseil de l'Europe. Nous avons expérimenté des Commissions patrimoniales dans le but d'associer les communautés patrimoniales aux choix d'urbanisme, de programmation culturelle et de développement local. Les personnes attachées au ruisseau des

« GRÂCE À CE
PROCESSUS DE
RECHERCHE ACTION
COOPÉRATIF, LES
COMMUNAUTÉS
PATRIMONIALES ONT
FAIT RÉCIT ET LES
RÉCITS ONT FAIT
COMMUNAUTÉ »

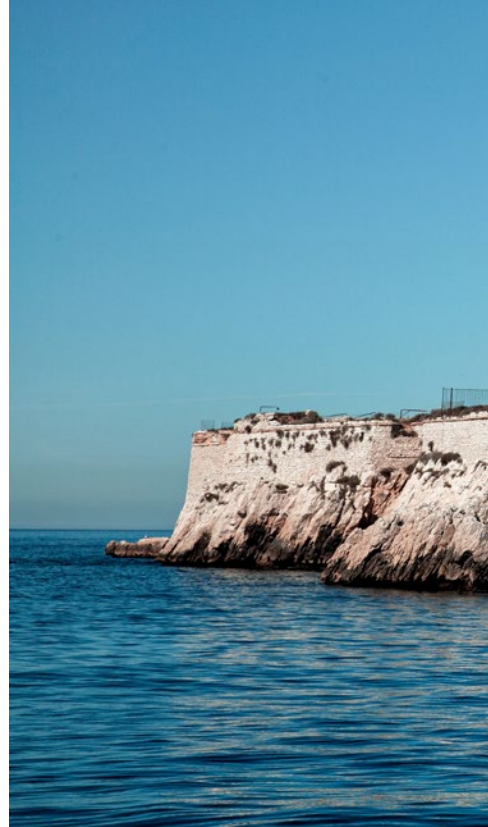
Aygalades, à l'Ecole des filles de Saint André et ses générations d'écolières, à la Cité Saint Louis, classée habitat social, ont peu à peu coopéré à fabriquer leurs patrimoines. Grâce à ce processus de recherche action coopératif, les communautés patrimoniales ont fait récit et les récits ont fait communauté.

Et ceci continue-t-il d'exister ?

Non, les commissions patrimoniales se sont arrêtées en 2013 après des élections municipales et après le départ à la retraite de la conservatrice du patrimoine. Il n'y a pas eu de renouvellement de ce poste par la municipalité. Il n'y a pas eu renouvellement des commissions patrimoines ou elles se sont essouffées faute de portage. Néanmoins, le processus a continué, mais sous d'autres formes.

« INVITER LES VISITEURS DE MARSEILLE À PROFITER DE L'HOSPITALITÉ DANS LES QUARTIERS NORD, À Y ÊTRE HÉBERGÉS, À S'Y BALADER AVEC LEURS HÔTES POUR DÉCOUVRIR LES PATRIMOINES DE CES QUARTIERS »

3. Prosper Wanner. « De l'exercice du droit au patrimoine culturel ». Dans *Cultural heritage*. 2015-2017. Ca' Foscari Digital Publishing, 2018. hal.science/hal-03587396



Vous avez mis en œuvre cette coopération avec la société civile en lien avec le patrimoine des quartiers nord de Marseille, en créant une coopérative, l'Hôtel du Nord.

Pouvez-vous nous décrire l'idée à la base de cette coopérative, ses actions, son fonctionnement ?

Comment est née cette idée originale et généreuse, associant hospitalité, commun et culture ?

La coopérative Hôtel du Nord est née en 2010 dans la période où Marseille allait être Capitale Européenne de la Culture en 2013, sur la base d'une proposition collective pour cet événement : inviter les visiteurs de Marseille à profiter de l'hospitalité dans les quartiers Nord, à y être hébergés, à s'y balader avec leurs hôtes pour découvrir les patrimoines de ces quartiers. L'objectif était d'ouvrir 50 chambres, avec 50 hôtes et 50 itinéraires pour raconter Marseille par son Nord.



« L'AVENIR DU TOURISME SEMBLE SORTIR DE L'ENTRE-SOI ET SE DISCUTER AVEC L'ENSEMBLE DES PERSONNES CONCERNÉES ET C'EST UNE BONNE NOUVELLE : SYNDICATS, COLLECTIFS D'HABITANTS, ÉCOLOGISTES, PROFESSIONNELS, ÉLUS AU LOGEMENT... »

Hôtel du Nord c'est trois choses :

- Une coopérative d'habitants où statutairement les habitants sont majoritaires, sachant que beaucoup de personnes y interviennent sans forcément y habiter ;
- Une École des Hôtes pour apprendre ensemble à tenir une chambre d'hôte, à développer un récit, à connaître Faro, ... ;
- Une marque commune déclinée de façon individuelle : accueilli par, raconté par, découvert avec et produit par.

La coopérative permet de mutualiser divers services dont les assurances, l'immatriculation comme entreprise de spectacles, une plateforme internet pour proposer nos hospitalités et de défendre nos droits comme celui d'être une agence de voyages non immatriculée.

La coopérative réunit aujourd'hui plus de 80 sociétaires autour d'un projet auto suffisant au plan économique et produisant de la découverte patrimoniale.

Nous avons produit une trentaine d'ouvrages présents dans chaque chambre. Ces ouvrages sont écrits par des érudits locaux et des habitants ayant participé aux recherches comme dernièrement un ouvrage sur l'urbanisme à Marseille avec un architecte, un ouvrage sur l'église Saint Louis et le récit d'un itinéraire à vélo, ... Mais aussi des promenades sonores sous forme de podcast, des jeux dont un Tarot du ruisseau, des produits locaux comme le Thé 1336 de SCOP TI qui nous permet de raconter les 1336 jours de grève des ouvriers pour créer leur coopérative.

Avez-vous cherché à étendre le principe à d'autres villes ?

Hôtel du Nord est cofondateur du Réseau Européen de la Convention de Faro, avec des collectifs, des institutions et des élus locaux. L'approche intégrée du

patrimoine via l'hospitalité, des balades et des récits a entraîné des coopérations hors de Marseille comme à Oran en Algérie, en Europe, et à l'intérieur de la Métropole de Marseille. Nous partageons lors de séjours notre expérience chaque année avec des collectifs comme les Hérons de Nantes.

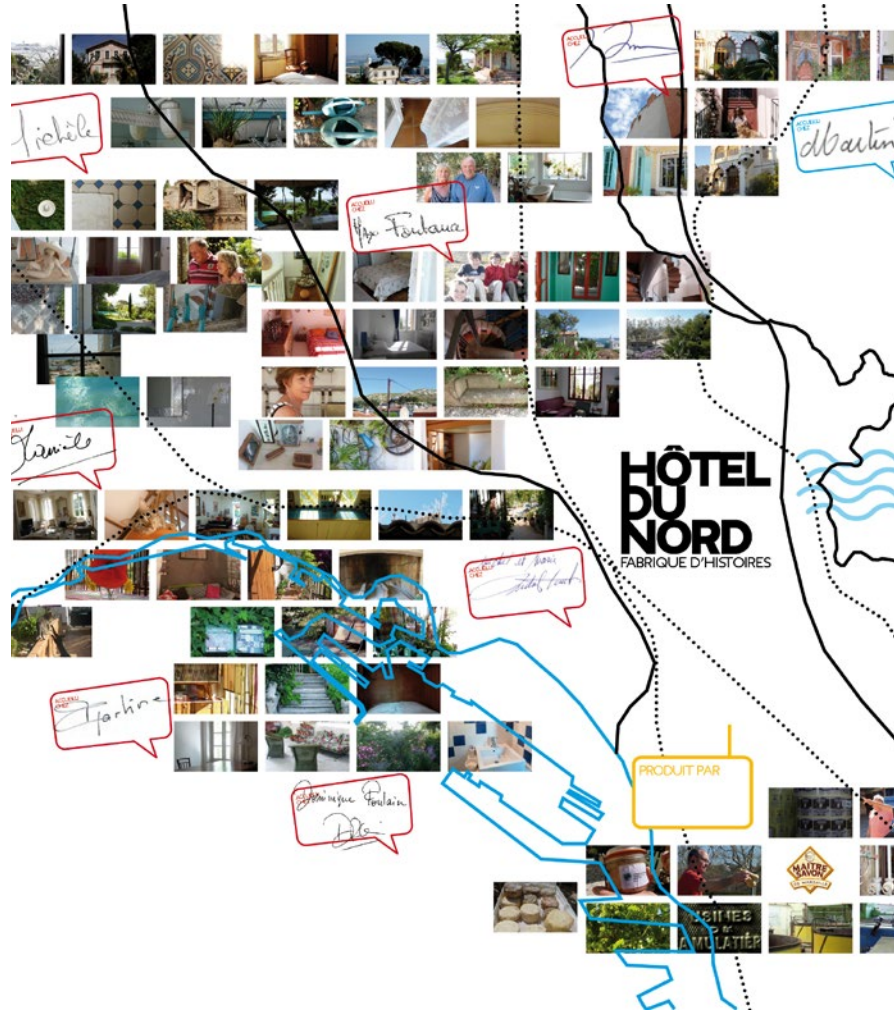
Les relations avec la Mairie ont aussi évolué : l'ancienne Municipalité n'était pas attachée à raconter Marseille par son Nord, son histoire industrielle, coloniale, militante. La nouvelle Mairie, le Printemps marseillais, a récupéré la compétence Tourisme et intègre peu à peu Hôtel du Nord dans sa stratégie patrimoniale et touristique. Nous valorisons à travers des balades spécifiques diverses ressources patrimoniales : la nature dans la ville, l'eau dans la ville avec des parcours de l'eau, la transition écologique, l'hospitalité, ... Les relations avec l'Office du Tourisme se sont peu à peu ouvertes avec des projets de pages ►

▷ spéciales et on l'espère bientôt une carte touristique avec les quartiers nord.

Vous avez étendu cette idée en créant une nouvelle coopérative où vous associez de plus l'idée de recherche ! Pouvez-vous nous préciser ce qui vous a poussé à introduire de la recherche dans ce projet ?

Tant que Marseille a été Capitale Européenne de la Culture, nous n'avons pas eu de difficulté pour promouvoir nos offres. Par contre, nous avons des difficultés à exercer notre activité dans les cadres du tourisme comme sa fiscalité, ses intermédiations, ses modes de classement. Malgré les discours humanistes de l'organisation mondiale du tourisme, ce que j'appelle le « dispositif touristique » s'est avéré inhospitalier pour notre approche avec des systèmes de classement basés sur le seul confort moderne, une mise en compétition des destinations et des hébergeurs, des discriminations tarifaires entre voyageurs, l'interdiction d'entrer en relation. Nous ne pouvions pas valoriser la dimension culturelle et sociale de notre proposition, dire que nous étions une coopérative, promouvoir des tarifs différenciés pour des aidants par exemple, évoquer notre marque coopérative, ...

Nous avons lancé un appel à coopération au niveau national et obtenu des réponses d'organismes proches de nos engagements : accueils paysan, auberges de jeunesse, tourisme social, tiers-lieux culturels, ... Nous avons donc lancé une 2ème coopérative, Les Oiseaux de passage, et créé une plateforme expérimentale pour sortir des systèmes type B2B qui ne permettent



pas la pratique de l'hospitalité. Et nous nous sommes engagés dans une action de recherche avec des universités, pour trouver comment nous pouvions penser de nouveaux cadres d'action hospitaliers. Cela nous a conduit à développer 3 chantiers :

S'émanciper de la catégorie Touriste

De nos jours, on sépare les touristes qui viennent consommer les produits touristiques de ceux qui sont de passage soit pour travailler (saisonniers, stagiaires, .), pour étudier (étudiants,

« NOUS VOULONS PASSER DU CONFORT AU RÉCONFORT, S'ÉMANCIPER D'UN SYSTÈME DE RELATION SANS RELATION QUI PRIVILÉGIE LA MISE À DISTANCE DE L'AUTRE »



apprentis, ...), pour se soigner (aidants, quarantaine, ...) ou pour se mettre à l'abri (réfugiés, sans domicile ou évacués de la rue d'Aubagne). A Hôtel du nord, nous hébergeons des « passagers », c'est-à-dire des personnes de toutes catégories sans distinction, en adaptant notre hospitalité comme dans le cadre du programme Hôpital hospitalier pour les femmes enceintes éloignées de l'hôpital nord.

Cela pose des questions de fiscalité (seuls les touristes payent la taxe de séjour), de droit à la mobilité (un

français a le droit de se déplacer sans visa dans 160 pays contre uniquement 5 pour un afghan), de solidarité avec des calculs tarifaires automatisés et d'accès à l'information.

Nous voulons dépasser cette séparation entre touristes et autres voyageurs qui date de la crise des années 30. Son but est de permettre à des personnes aisées de dépenser librement leur argent en voyage et de contrôler les autres qui viennent pour chercher du travail, un refuge, se faire soigner ou étudier, ... Or nous, comme beaucoup d'autres, c'est notre réalité d'accueillir les touristes comme les autres. Pourquoi ne peut-on pas s'en émanciper ?

Le 2^{ème} chantier, c'est le classement par le confort :

Les systèmes de classement ne se basent que sur le confort moderne : espace privatif, serviabilité, équipement, hygiène. Ils structurent tout le dispositif touristique des hôtels, aux campings, restaurants, plateformes et activités. Ce choix de classement date de l'expo universelle de 1900 lorsque les bourgeois ont imposé via leur Touring-club de pouvoir voyager dans leur confort. Mais cela évacue le commun, le contributif, la solidarité, la relation avec le vivant, le local, les cultures et la dissonance. Nous voulons passer du confort au réconfort, s'émanciper d'un système de relation sans relation qui privilégie la mise à distance de l'autre, qui rentre tout à fait en contradiction avec le discours officiel de l'organisation mondiale du tourisme de « découverte de l'autre » et d'engagement climatique! Le réconfort est socialement pertinent, écologiquement sobre, économiquement accessible et fondamental

humainement.

Le 3^{ème} chantier est l'intermédiation algorithmique qui est basée sur le comparateur numérique, pour lequel on réduit l'accueil à un niveau de confort, un tarif et une géolocalisation. Pour rendre comparable, on élimine ainsi tout ce qui fait la singularité des personnes, des lieux, des séjours, soit 80% des données. Toutes ces données sensibles comme le son d'une voix ou une carte sensible qui permettent d'entrer en relation et résonance avec des personnes, un lieu, une histoire ou de la création sont ignorées.

Quelles sont vos ambitions dans ce domaine ? Changer la loi ?

Hôtel du Nord a déjà fait jurisprudence et s'est fait reconnaître le droit de vendre ses séjours sans être immatriculé auprès d'Atout France. Lorsque vous voulez commercialiser une nuitée et une activité, il faut être immatriculée comme agence de voyage, avec une fiscalité, une caution et une assurance spécifiques. Nous avons dû passer au départ par de telles agences, qui ne s'intéressaient pas du tout aux quartiers Nord sauf à le vendre comme option d'un Marseille incontournable. Après trois ans d'efforts nous avons obtenu de l'État de pouvoir commercialiser nos séjours en direct sans être immatriculé. Effectivement, notre ambition n'est pas de nous agrandir, de disposer de centaines de chambres ! Mais que la ville nous reconnaisse et de voir évoluer les imaginaires, les cadres d'exercice et les politiques publiques : nous avons par exemple travaillé avec ADN Tourisme ►



► qui regroupe nationalement les 1600 organismes de gestion de destination pour organiser leur rencontre annuelle sur l'enjeu d'une hospitalité de toutes les personnes de passage.

Comment évoluent-vos actions ?

Elles se poursuivent sous forme d'accompagnement et de formations : ainsi nous avons lancé une formation « du confort au réconfort » que nous réalisons auprès de foyers de jeunes travailleurs, hôtels, auberges de jeunesse et hébergements chez l'habitant. Avec l'Alliance des Tables libres et vivants, nous accompagnons la transition alimentaire de notre secteur⁴. Sur la 3^{ème} version de la plateforme

des Oiseaux de passage, vous pouvez découvrir des communautés d'hospitalité regroupant des humains et des non-humains, avec leurs récits dessinés, sonores et imagés ainsi que des articles co écrits avec des scientifiques pour le grand public.

Les Oiseaux de passage est une SCIC organisée en trois collèges avec celui des communautés d'hospitalité, celui des voyageurs et enfin la recherche. Nous poursuivons l'organisation de Séminaires de recherche, comme en 2024. Mais il faut remettre tout cela à notre échelle qui reste limitée.

Peut-on apprécier l'impact de ces initiatives sur l'évolution de la société ?

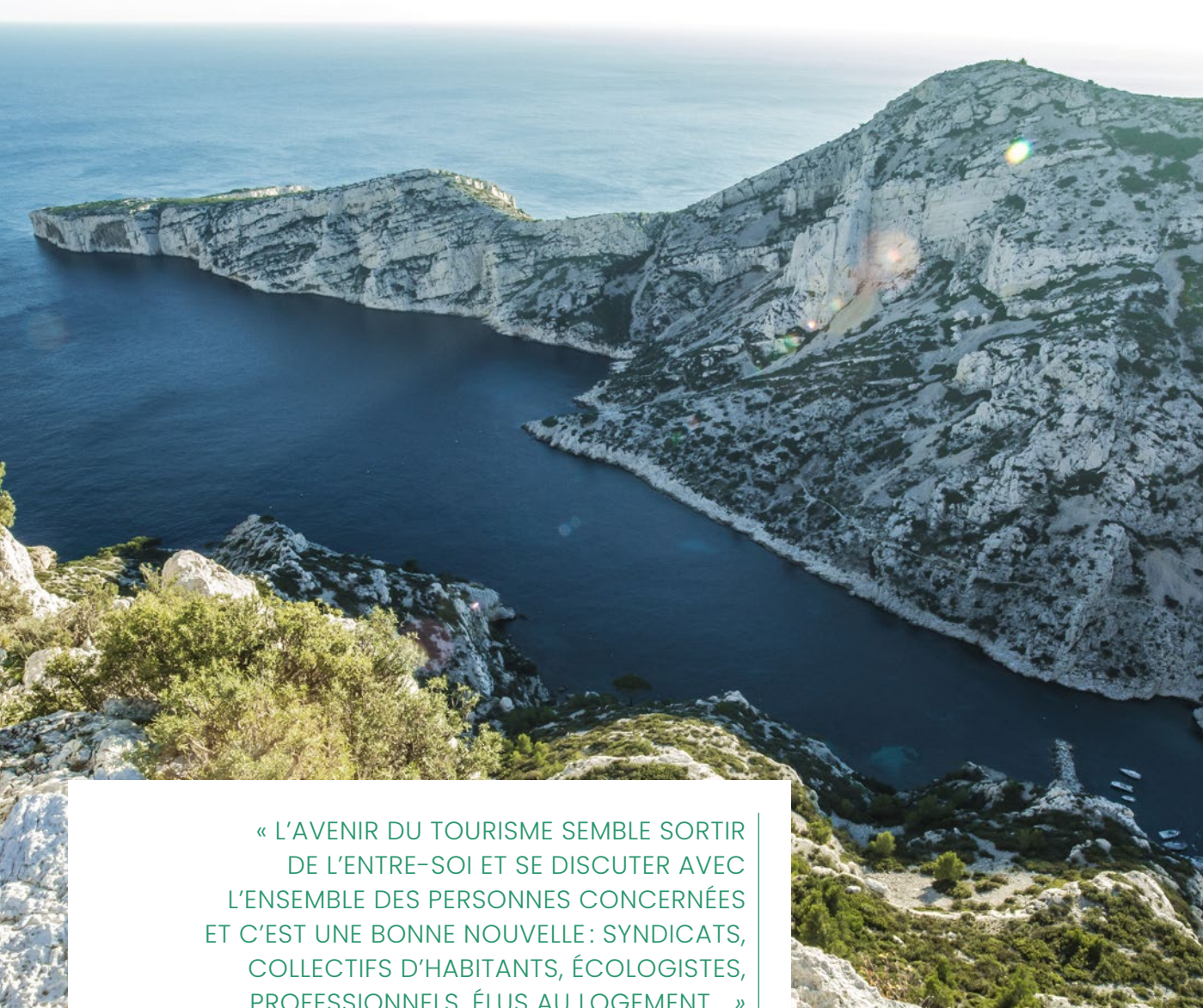
Quelques initiatives montrent le démarrage de ce mouvement :

Nous venons de fonder avec d'autres le Réseau Faro France qui défend une approche intégrée du patrimoine : la Fédération des Arts et de la Musique Traditionnelle en France (140 associations), les Centres culturels de Rencontres (20 centres, défendant les droits culturels), la ville de Rouen (qui vient d'adhérer à la Convention de Faro) sont parmi les membres actifs. Nous avons aussi participé à la fondation du Collectif des habitants permanent qui réunit une trentaine de collectifs pour lutter pour le droit à la ville en zones touristiques tendues.

A Marseille, nous travaillons à des Assises de l'hospitalité avec qui veut faire l'état des lieux des capacités à accueillir dignement à Marseille toutes les personnes de passage comme possible transition touristique.

C'est de moins en moins tenable de mener une politique de tourisme sans coordination avec une politique d'accueil des autres personnes de passage : il y a 700 000 apprentis et rapport du Sénat estime que 250 000 étudiants rencontrent des difficultés à se loger chaque année.

Il faut favoriser des tiers lieux hospitaliers comme le fait Habitat et humanisme, source de réconfort pour tous. On constate d'ailleurs que la mixité sociale diminue plus on monte en gamme. Et plus on monte en gamme, plus cela impacte le climat avec une clientèle internationale et du suréquipement. Et que la montée en gamme accompagne la financiarisation du secteur. A Marseille,



« L'AVENIR DU TOURISME SEMBLE SORTIR DE L'ENTRE-SOI ET SE DISCUTER AVEC L'ENSEMBLE DES PERSONNES CONCERNÉES ET C'EST UNE BONNE NOUVELLE: SYNDICATS, COLLECTIFS D'HABITANTS, ÉCOLOGISTES, PROFESSIONNELS, ÉLUS AU LOGEMENT... »

en 10 ans les chambres classées une étoile ont presque disparues et celles à 4 étoiles ont triplées et dans le même temps la proportion d'hôtels affiliés à un grand groupe est passée de 20 % à 60 %. Cette tendance est renforcée par le phénomène des grands événements et elle pousse au développement de plateformes type RBNB.

Cela souligne l'intérêt de notre travail: le sujet de l'hospitalité monte dans la société, et chez les professionnels notamment depuis le COVID. L'avenir du tourisme semble sortir de l'entre-soi

et se discuter avec l'ensemble des personnes concernées et c'est une bonne nouvelle: syndicats, collectifs d'habitants, écologistes, professionnels, élus au logement...

Le dispositif touristique avec sa catégorie touriste, son classement par le seul confort et son intermédiation centralisée a été pensé il y a un siècle et il

devient de plus en plus contre-productif socialement (pression foncière, grande démission), économiquement (accès aux vacances, mono-activité), écologiquement (climat, eau) et culturellement (standardisation). Il nous semble important de refonder les politiques d'hospitalité à partir de ce qui a été jusque-là ignoré comme le réconfort, la poésie et l'hospitalité.

▣ Propos recueillis par Didier Raciné,

Rédacteur en chef d'Alters Média - Novembre 2023

La force des communs, de l'ESS
et des capacités ; en théorie et en pratique

TETRIS

« Quand on rentre dans
les cases, on disparaît ! »

...

Le Tiers-lieu porté par TETRIS à Grasse se distingue d'abord par la prodigalité et la richesse inventive des innovations sociales développées sur un même lieu, dans un cadre de pensée particulièrement ouvert. Mais sa particularité la plus notable est la grande imbrication de cette pratique et de la pensée théorique : on retrouve dans les concepts une volonté de consolidation et d'étayage de la recherche pratique, et dans celle-ci un souci de vérification des propositions théoriques. L'objet cependant de cette recherche imbriquée est de fusionner la force des communs, de l'ESS et du concept pratique de capacité pour asseoir une émancipation du néolibéralisme destructeur de la planète.

Devant cette grande diversité, on comprend qu'il y a au fond une grande unité d'intention. Pouvez-vous expliquer cette unité et pourquoi cette diversité ?

Cette unité est bien le point de départ du mouvement : nous sommes dans un cadre institutionnel, qu'il nous soit extérieur (les normes, le droit, les institutions, ...) ou intériorisé, totalement empreint d'imaginaire néolibéral et donc contraire à la poursuite d'un monde vivable. D'où notre intention

d'ouvrir les portes du possible, d'expérimenter pour transformer au niveau personnel, organisationnel et institutionnel (l'imaginaire).

La diversité de TETRIS se comprend par les réflexions suivantes :

Nous sommes dans de telles contraintes intérieures et extérieures à nous, que la solution est d'insérer des petits coins dès qu'il y a une faille qui ouvre des possibles, d'y poser des petites briques : cela peut durer 6 mois, puis elles seront contraintes à rester en suspens, mais cela n'est pas grave, une autre brique



Geneviève Fontaine,

Fondatrice de la coopérative TETRIS
et du Tiers-lieu Sainte-Marthe

viendra s'agencer et elles élargiront ensemble la brèche initiale. En fonction de ce que l'on ressent comme étant une opportunité, celle du hacking et non celle du marché, on plantera de nouvelles graines, on ouvrira un autre possible !

On ne peut pas préjuger du chemin : nous sommes dans une telle incertitude radicale, celle de l'humain sur la Terre, que la logique de projet n'a pas de sens, c'est un mythe ! Plus on ouvrira des possibles, plus apparaîtront toutes sortes de chemins !

QU'EST-CE QUI CARACTÉRISE LE MIEUX TETRIS ?

Tiers lieux, FabLab, Laboratoire d'innovation sociale au service du développement durable, Commun porteur de transformation sociale, Incubateur générateur de projets, Espace pour du numérique au service de projets socialement utiles, Plateaux techniques et pédagogiques expérimentaux, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires, Centre de très diverses formations, Centre de recherche.

Comme nous ne voulons pas tomber dans le travers néolibéral qui spécialise, simplifie, sépare, met à distance tous les éléments de la complexité ; dans la simplification du réel et qui morcelle ; comme nous voulons garder l'approche systémique, il nous faut permettre à quelqu'un qui arrive de ressentir la complexité : on ne sait pas par où un individu va passer pour évoluer dans son rapport au monde, on ne sait pas ce qui va faire qu'une personne va ouvrir une porte, comment il va s'engager. Et donc on multiplie les portes d'entrée tout en gardant la cohérence du tout ! Or les Tiers-lieux permettent de construire des cadres pour des rencontres et des avenir improbables. Comme on ne sait pas d'où viendront les solutions, on peut utiliser des « arènes », pour reprendre l'expression d'Elinor Ostrom, qui multiplieront les probabilités de rencontres : créer au même endroit une cantine solidaire et un centre de recherche, par exemple !

N'est-ce pas bien résumé par le déve-
loppé de votre nom, le sigle TETRIS :
« Transformations Ecologiques

Territoriales par la Recherche et l'In-
novation Sociale » ?

Oui, nous avons décidé d'ailleurs d'afficher beaucoup plus frontalement notre radicalité, notre volonté d'aller à la racine des questions en changeant en 2020 le mot Transition en Transformations qui figure maintenant dans ce sigle TETRIS. Il résume le pourquoi de notre agir, et les modalités (Recherche et Innovation Sociale) pour trouver notre chemin. L'une des jeunes accueillie ici a d'ailleurs résumé dans une phrase superbe ce qui est l'essence de notre combat et le lien avec son sigle : « quand on rentre dans les cases, on disparaît ! ».

Votre thèse¹, comme son titre l'indique,
lie Communs, Capabilités, Economie
sociale et Solidaire, PTCE et dévelop-
pement durable. Comme l'activité de
TETRIS, elle déborde d'inventivité
conceptuelle, de mises en relations
solidement établies et justifiées, de
propositions innovantes et pratiques,
de rigueur et clarté dans la présenta-
tion théorique. Au-delà de la recherche
théorique, on voit une intention de

consolidation d'une recherche pratique,
et un souci d'étayage des propositions
théoriques.

En quoi la recherche que vous avez
engagée en 2015 et qui a donné lieu à
votre thèse a-t-elle infléchi la trajec-
toire de TETRIS ?

Il y a une imbrication totale de la trajectoire de TETRIS et de ma recherche : celle-là alimente la recherche, qui elle-même influence la dynamique de TETRIS. Je suis 365 jours par an sur les Tiers lieux, qui nourrit cette forme de « recherche embarquée » en partageant la dimension politique de la dynamique collective ; l'une et l'autre cheminent ensemble sans se positionner en surplomb. Mais il faut signaler que TETRIS n'est pas le point de départ de ce trajet : il s'initie dans un club de développement durable construit dans les années 2000 avec des élèves dans un lycée. Au départ, je suis économiste agrégée, formée d'abord à Dauphine (entre 86 et 90) en économie internationale, puis par un DEA de recherche à Science Po sur les relations internationales. Je prépare ma thèse (La réforme monétaire dans les pays de l'Est) sous la direction de ►

1 Geneviève Perrin « Les communs de capabilités : une analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Economique à partir du croisement des approches d'Ostrom et de Sen » Économies et finances. Université Paris-Est, 2019.

« L'UNE DES JEUNES ACCUEILLIE ICI A D'AILLEURS RÉSUMÉ DANS UNE PHRASE SUPERBE CE QUI EST L'ESSENCE DE NOTRE COMBAT ET LE LIEN AVEC SON SIGLE : QUAND ON RENTRE DANS LES CASES, ON DISPARAIT! ».

► Raymond Barre. La naissance d'un enfant handicapé interrompt cette thèse, mais Raymond Barre avec beaucoup d'humanité me facilite la possibilité de suivre l'agrégation en auditeur externe à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm. Je fais le choix d'enseigner dans les lycées plutôt qu'à la fac, car c'est là où la pensée se forme et où il y a déjà le plus de diversité intellectuelle.

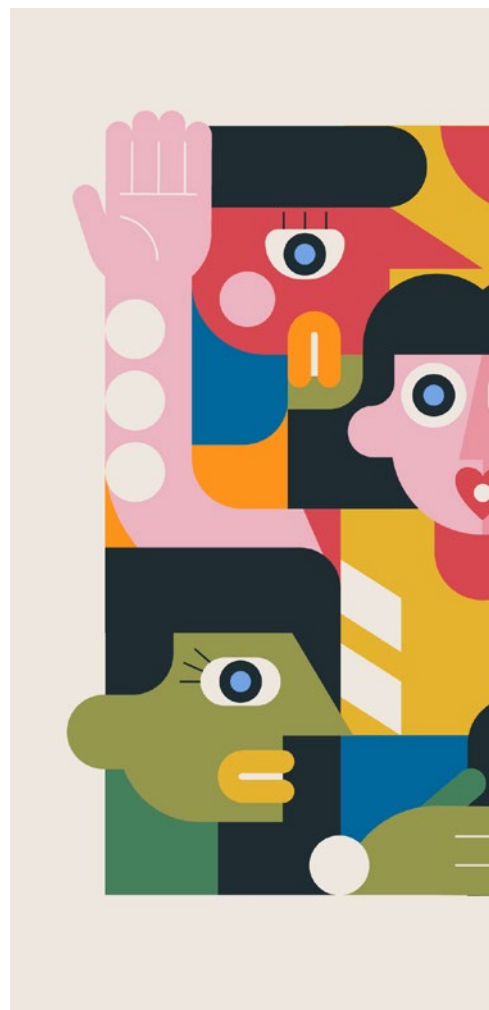
Dans le Lycée de Grasse où j'enseigne, j'ouvre avec des lycéens un Club de développement durable, thématique qui ne figure pas alors dans les programmes. Cette ouverture donne à des jeunes de 14 à 18 ans le débouché vers l'action qui répond à leur angoisse. L'approche du développement durable par les capacités d'Amartya Sen (qui est alors au programme avec Marx et Bourdieu) permet de sortir de l'approche environnementaliste qui s'impose en France et de permettre le dialogue entre scientifique et littéraire, de décroquer et fédérer élèves et agents du lycée.

En réponse à l'appel à projets « l'École agit pour le Grenelle de l'Environnement » en 2008, nous proposons une « méthode à façon » pour associer professeurs, élèves, parents, et intervenants extérieurs dans une approche interdisciplinaire et systémique du développement durable menée localement (Le Lycée Vert). C'est le point de départ : le secrétariat d'Etat au développement durable nous soutient

et nous créons l'Association Evaléco, extérieure au Lycée, qui obtient plus tard un agrément Éducation Populaire. Mais peu à peu, on s'aperçoit que pour échapper à une institutionnalisation de ce travail, il faut aller plus loin. Dès 2011, nous sommes en séminaires croisés avec l'Institut Godin d'Amiens. La recherche hors cadre démarre, associant les réflexions théoriques de l'Institut sur l'innovation sociale et notre capacité à traduire cela en éducation populaire. De plus, les collectivités territoriales locales s'intéressent à nos activités et nous avons l'opportunité de les développer dans des locaux plus grands et à plus grande échelle. Nous décidons de créer une SCIC, véhicule juridique adapté aux coopérations entre collectivités territoriales, recherche et acteurs privés. Ainsi, Evaléco conserve sa liberté militante tout en alimentant les travaux de recherche par la dimension Éducation Populaire. Cela se traduit aussi par l'émergence d'un PTCE en 2015.

Comment en êtes-vous venue aux communs? Et à la notion, centrale dans votre thèse, des communs de capacité?

Par la militance : à l'époque, 2011, un mouvement pour faire reconnaître l'eau comme bien commun au niveau européen et pour stopper sa marchandisation



« ON NE PEUT PAS PRÉJUGER DU CHEMIN : NOUS SOMMES DANS UNE TELLE INCERTITUDE RADICALE, CELLE DE L'HUMAIN SUR LA TERRE, QUE LA LOGIQUE DE PROJET N'A PAS DE SENS »



était lancé en Italie. Evaléco a soutenu ce mouvement avec nombre de Cafédébat, apéro-lecture. Dans le cadre des États généraux de l'ESS, nous avons aussi contribué à l'écriture des Cahiers d'espérance ; en même temps que la visite l'Elinor Ostrom à Paris poussait les débats sur les communs, enfin distingués des biens communs.

Mon intuition au départ était de bien lier, théoriquement et pratiquement, l'ESS et le développement durable. Cela semblait aller de soi, mais en fait ce n'est pas du tout évident : l'ESS était clairement née dans une approche essentiellement sociale, indépendante des questions du développement durable et de l'écologie. L'ESS a un potentiel transformateur, car fondé sur la justice sociale, mais sa limite est d'être anthropocentrée, elle ne pense qu'à partir de l'humain et non du vivant plus largement. Institutionnalisée par

« L'APPROCHE [...] PAR
LES CAPABILITÉS
D'AMARTYA SEN [...] PERMET DE SORTIR DE
L'APPROCHE ENVI-
RONNEMENTALISTE QUI
S'IMPOSE EN FRANCE »

l'Université, elle y perd son fondement historique d'allier pensée et action située pour devenir surplombante et « neutre ». Car œuvrer d'un point de vue éthique et situé contredit l'épistémologie positiviste dominante.

Quels étaient les fondements théoriques de ce lien implicite entre ESS et développement durable ?

Par ailleurs, je voulais faire une thèse pour outiller les dynamiques collectives que nous engageons, leur permettant d'éviter d'être rabattues sur des logiques néolibérales de marché, et de se lier avec un projet de transformation sociale.

Faire une thèse qui soit le plus possible imbriquée et en relation réflexive avec notre propre pratique de transformation. Mon apport au départ était, de part de l'expérience vécue avec Evaléco, que les capacités étaient un concept très puissant pour transformer la réalité, un concept opérationnel qui m'avait permis de changer largement la vie de jeunes, de transformer un établissement scolaire, mais aussi d'agir sur une institution nationale (puisque nous avons contribué à l'écriture d'une circulaire sur la mise en œuvre du Développement durable dans les établissements scolaires au niveau national).

Je le savais, mais il fallait fonder théoriquement cet ensemble de liens ESS - Développement Durable - Communs - Capabilités :

- **Les communs** étaient ce lien avec le Développement Durable car c'est un mode d'action collective comme l'ESS, mais réellement basé non pas uniquement sur le social comme l'est l'ESS, mais sur le réagencement total de l'économie ré-encadrée dans le social, lui-même ayant « atterri » dans la biosphère et les limites de la Terre.²

- **Les capacités** opérationnalisent l'approche éthique de l'action et de l'économie qui permet le renouvellement de l'ESS (la justice sociale devenant ainsi constitutive d'une dimension écologique plus large, éthique et concrète).

² Pour moi les communs ne gèrent pas une ressource, ils entretiennent les relations sociales au travers de l'accès et des liens à un ensemble de ressources dont la communauté elle-même fait partie intégrante. Ce n'est pas un objet mais une dynamique sociale de construction sur le temps long de modes de gestion durable des solidarités sociales et écologiques (Aubert S et Botta A., 2022).

Comment s'imbriquent ces concepts d'ESS, de communs et de capacités ? Pouvez-vous nous présenter le concept clé de votre démarche, le « commun de capacité » ?

Avant de répondre sur le fond à votre question, je voudrai préciser un point qui peut donner des pistes sur la nature des recherches à développer pour aborder cette question centrale : Tetris est la seule structure de l'ESS à avoir été reconnue par le Ministère de la Recherche comme « entreprise universitaire produisant des connaissances fondamentales et appliquées en étant en dehors de l'Université ». Cela souligne à quel point cette question doit être abordée dans un cadre mêlant entreprise et recherche, pratique et théorie.

Il fallait identifier la conception du développement durable politiquement et épistémologiquement compatible avec l'ESS. J'ai considéré que le développement socialement soutenable basé sur une approche par les capacités est un type-idéal d'approche du développement durable comportant une dimension supplémentaire de responsabilité et d'éthique compatible avec une ESS à visée transformative. Les communs, comme action collective produisant des agencements institutionnels basés sur une responsabilité sociale et sur des

« IL FALLAIT FONDER THÉORIQUEMENT CET ENSEMBLE DE LIENS ESS – DÉVELOPPEMENT DURABLE – COMMUNS – CAPABILITÉS »

échanges réciprocaires, permettaient d'atterrir concrètement.

Le concept de **communs de capacité** est construit comme un type idéal d'actions collectives qui sont potentiellement porteuses d'un développement socialement soutenable. Un type-idéal d'action collective permettant de concilier radicalement les dimensions politiques et pragmatiques du développement durable et l'ESS.

Les communs de capacités sont un type-idéal susceptibles de guider une action collective effective pour en renforcer les potentialités de transformation positives. Ce concept est aussi le résultat d'une réflexion sur les mécanismes de transformation sociale. TETRIS porte des tiers-lieux qui sont pensés et organisés comme des espaces de développement des capacités individuelles et collectives. TETRIS est une action collective guidée par le type-idéal d'un commun de capacités qui ce faisant augmente la probabilité que les transformations individuelles, collectives et institutionnelles induites par ses activités puissent contribuer aux transformations écologiques

souhaitées de son territoire. Mais bien sûr rien ne garantit que cela survienne. Les outils que nous avons proposés cherchent à guider l'action dans ce sens.

Et justement, comment prenez-vous en compte le risque réel de récupération de cet effort d'innovation sociale par « le capital financier et l'État néolibéral » ?

Nous avons dans le cours de ma thèse, initié un programme de recherche lié à ce type de question : le cadre institutionnel et l'imaginaire néolibéral, colonialiste, patriarcal qu'il porte pousse constamment à nous rabattre sur des questions qui n'ont aucun sens pour nous (« quel est votre modèle économique ? ... »). Comment percole-t-il et arrive-t-il à rentrer dans notre propre imaginaire et influence-t-il nos comportements ? Comment façonne-t-il nos comportements et comment décoloniser nos esprits ? Apprendre à déconstruire ces questions est l'apport essentiel de l'éducation populaire.

Nos travaux avec la Coop des Communs nous ont révélé un autre impensé : c'est via les outils de gestion, d'évaluation, les dossiers de demande de subvention... (que l'on suppose neutres), que pénètre cet imaginaire néolibéral, dans la représentation du temps, de la valeur... Il faut reposer les problématiques du droit et des cadres juridiques qui font partie du cadre institutionnel, déconstruire ces outils par lesquels le néolibéralisme

« LES COMMUNS DE CAPABILITÉS SONT UN TYPE- IDÉAL SUSCEPTIBLES DE GUIDER UNE ACTION COLLECTIVE EFFECTIVE POUR EN RENFORCER LES POTENTIALITÉS DE TRANSFORMATION POSITIVES »



« C'EST VIA LES OUTILS DE GESTION, D'ÉVALUATION [...] QUE PÉNÈTRE CET IMAGINAIRE NÉOLIBÉRAL, DANS LA REPRÉSENTATION DU TEMPS, DE LA VALEUR »

vide de son sens politique toutes les initiatives transformatrices. Les Tiers-Lieux peuvent être des espaces dans lesquels ces contraintes peuvent être questionnées et desserrées, où le rapport néolibéral au temps et à la valeur est suspendu – Ce sont les nouvelles capacités organisationnelles des individus entre eux dans ces espaces qui fondent notre programme de recherche.

Par exemple, pourquoi l'automobile a-t-elle envahi tout notre espace physique et imaginaire ? On peut montrer que les stations-services sont un concentré du modèle néolibéral qu'elles contribuent à diffuser. À l'instar, Les Tiers-lieux sont des espaces où l'on peut expérimenter d'autres imaginaires. On doit faire

attention à ce que la logique marchande n'y domine jamais, mais qu'ils soient au service de la logique réciprocitaire qui doit s'y épanouir.

Que signifie la mise à distance totale de la propriété ? Nous nous sommes aperçus que les lieux physiques où l'on atterrit ne sont pas neutres : nous avons expérimenté toutes sortes de lieux, des squats, des locations, des commodats ou prêts à usages... Ils imprégnaient tous la dynamique sociale. On a cherché comment les modes de relations au lieu rentraient en rapport avec nos logiques réciprocitaires : comment ils prennent soin de nous, en rapport avec la façon dont nous prenons soin d'eux ; en quoi la logique de propriété des lieux peut

induire certains comportements. C'est en travaillant sur la question des communs dans la vallée du fleuve Sénégal que j'ai compris ce rapport : la propriété nous donne un sentiment de sécurité, mais en fait nous fait perdre de vue la situation d'incertitude radicale dans laquelle nous sommes rentrés.

Ici, rien n'est acheté : les meubles, les ordinateurs, les objets sont soit récupérés soit issus des liens de réciprocités avec d'autres organisations. Ils sont aussi redistribués. Nous mettons à distance la propriété, pour éviter que le matériel ne « plombe » notre dynamique. C'est la logique réciprocitaire qui domine tant au niveau des individus que du collectif. Questionner l'organisation du travail est une autre façon de se prémunir : expérimenter la déspecialisation pour changer de mode de faire, ne plus systématiquement cloisonner les temps sociaux des temps de travail ou de loisirs... comme l'explique Geneviève Pruvost³. Si l'on ►

► veut avancer vers un commun de capacités, il faut se défaire de la spécialisation, s'engager dans la déspecialisation qui change radicalement notre mode de faire. Nous cherchons à voir si cela accentue ou au contraire relâche les tensions, les frottements et donc évite l'épuisement inévitable dans nos modes traditionnels de fonctionnement. Le capitalisme dans sa recherche de résultats financiers a introduit les notions de logique projet, gestion sur résultats, d'impact, à travers laquelle il introduit tout son imaginaire. Nous cherchons à déconstruire ces logiques et ces mots comme « impact » et à faire prendre conscience à nos partenaires de ce que cela porte comme type d'imaginaire.

« SI L'ON VEUT AVANCER
VERS UN COMMUN
DE CAPABILITÉS, IL
FAUT SE DÉFAIRE DE
LA SPÉCIALISATION,
S'ENGAGER DANS LA
DÉSPECIALISATION QUI
CHANGE RADICALEMENT
NOTRE MODE DE FAIRE »

« LA VALEUR EST DANS LA RELATION RÉPROCITAIRE,
DANS LA RÉCIPROCITÉ PERMANENTE,
NOUS NE SOMMES JAMAIS QUITTE ! »

Les apports de l'anthropologie à la recherche sur les communs sont manifestes : les travaux de David Graeber autour de la réflexion sur la valeur (cf. son livre « La fausse monnaie de nos rêves, Vers une théorie anthropologique de la valeur ») peuvent servir de base à cette approche de la valeur.

Y a-t-il là des champs de recherche que vous développez ?

À partir du moment où on travaille sur la valuation, on se pose les questions de ce type : « qu'est-ce qui compte ? », « à quoi accorder de la valeur ? ». Et on ne peut penser la valeur, sans penser au temps. Dans la logique capitaliste, la valeur n'arrive qu'à la fin, lorsque l'offre rencontre la demande. Cela modèle totalement notre idée non seulement de la valeur, mais aussi du temps : dans ces conditions, on a toujours l'impression de manquer de temps. Contre cela, nous tentons de nous penser comme un inachevé permanent : la construction sociale qu'est la valeur est dans le chemin donc toujours présente. Pour nous la valeur est dans la relation

réprocitaire, dans la réciprocité permanente, nous ne sommes jamais quitte ! Nous continuons à travailler sur les questions de communs de capacités notamment en Afrique et aux Antilles : dans la vallée du fleuve Sénégal, les Communs organisent les droits d'exister, au sens des droits culturels que met en pratique Prosper Wanner⁴, ou de droits à disposer des capacités d'exister pleinement. Ils reposent sur le devoir d'inclure avant d'avoir celui d'exclure. Ces questionnements reposent sur l'accessibilité réelle aux choses, et permettent une passerelle avec la notion d'échelle de communalité. Nous sommes aussi très inspirés par les travaux de Latour : par exemple sur la légitimation du sensible, sur les lieux comme actants dynamiques, sur les concernements (au cœur de l'analyse des communs, à la base de l'agir, du sentiment de responsabilité et de liberté positive), sur leur élargissement à la sphère de la Planète toute entière, à la notion de territoire « où l'on vit et dont on vit »... Cela est vrai aussi d'Isabelle Stengers ou de Baptiste Morizot.

▣ **Propos recueillis par Didier Raciné,**

Rédacteur en chef d'Alters Média - Décembre 2023

³ Quotidien politique Geneviève Pruvost (voir présentation dans le N° 7 d'Alters Média)

⁴ voir l'interview de Prosper Wanner L'hospitalité, le tourisme et Les oiseaux de passage dans ce N°



DE NOUVELLES FAÇONS D'AIDER À L'ÉMANCIPATION NUMÉRIQUE ET FACILITER L'ACCÈS À DES OUTILS WEB ÉTHIQUES.



DÉGOOGLISONS INTERNET

Des services en ligne qui respectent notre intégrité, nos intimités ? C'est possible ! De la visio conférence à l'agenda en passant par les listes de discussion, Framasoft ouvre ces services (libres) à plus d'un million de bénéficiaires, chaque mois.



PEERTUBE

PeerTube (alternative à Youtube) est un logiciel libre et fédéré qui permet non seulement de visionner, publier et interagir avec des vidéos mais aussi de créer sa propre plateforme de vidéos. **Des plateformes indépendantes, libres et fédérées, c'est possible !**



COLLECTIF CHATONS

Ce Collectif rassemble des Hébergeurs Alternatifs qui, partout en France (voire au-delà), offrent des services en ligne auxquels on peut faire confiance. Framasoft anime ce collectif et accompagne sa croissance dans le but qu'il s'autonomise.



MOBILIZON

Mobilizon (alternative aux événements et groupes Facebook) permet de facilement organiser ses événements et rencontres. Mobilizon n'est pas un réseau social, et ne met pas en valeur les ego, et ça c'est drôlement agréable !



ARCHIPÉLISATION

Framasoft se trouve dans un archipel d'initiatives et de collectifs avec lesquels nous contribuons, en toute indépendance. Comme par exemple, Animafac, les CÉMÉA, L.A. Coalition, Resnumerica, Designers éthiques, Hubikoop, Exodus Privacy, InterHOP, Datagueule, Contribulle, Entrée Libre, etc.



DES LIVRES EN COMMUNS

Des Livres en Communs chamboule les codes de l'édition. Suite à un appel à projet, elle propose une bourse aux auteur-rices en amont de l'écriture, puis une publication sous licence libre. Le premier ouvrage est en cours de création.



UPLOAD

L'Université Populaire Libre, Ouverte, Autonome, et Décentralisée a pour objectif de **contribuer (à notre échelle) à rendre la société plus juste et notre monde plus vivable**, en misant sur la formation des citoyen-nés par les citoyen-nés.



FRAMABLOG

C'est sur le Framablog que Framasoft s'exprime le plus : revue de presse, annonces de l'association, interviews, pamphlets, nouvelles du monde du Libre... **Nous essayons d'ouvrir le Framablog à de multiples formes d'écritures et à divers invité-es.**



Sécurité Sociale de l'Alimentation
et transformation du modèle agricole

Droit à l'alimentation pour tous et démocratie alimentaire

...

Le dossier rassemble les premiers éléments d'une enquête sur ce phénomène émergent qu'est la sécurité sociale de l'alimentation (SSA). Premiers éléments, car ce phénomène porte un tel potentiel de transformation sociétale et comporte tant de dimensions, qu'une simple enquête de quelques mois ne peut apporter qu'une esquisse du fait social total qu'est l'alimentation. L'enquête se poursuivra mais il faut ici en tirer les premières leçons, donner les premières interprétations qu'il faudra confronter aux réalités et aux réactions.

On découvrira les interviews de:

Dominique Paturel, chercheuse à l'INRAE, très tôt engagée dans la SSA et qui fait bénéficier cette enquête de sa grande connaissance de la SSA

Marie Massart, élue de Montpellier en charge du projet SSA

Antoine Back, élu de Grenoble en charge du projet SSA

Somhack Lymphakdy, chercheuse, présidente de l'initiative alsacienne

Evelyne Boulongne, Porte-parole du MIRAMAP

Fabrice Joyeux, fondateur de l'épicerie participative « La source » à Dunkerque





David Revoy

Cette enquête a principalement porté sur :

- Les projets de SSA en cours dans trois grandes métropoles – mais pas encore sur les projets de la trentaine de communes plus petites où ils se développent
- Un nombre limité d'acteurs (collectivités territoriales, AMAP, épicerie participative et solidaire, chercheurs) – mais pas encore sur les mondes paysans dans leur variété, ni sur les pouvoirs de la grande distribution et l'agrobusiness sur les systèmes alimentaire et agricole ;
- Les grands outils de la SSA (et en

particulier la démocratie alimentaire, les caisses) – mais pas sur la théorie de la monnaie, les monnaies locales dédiées à la SSA, la comptabilité multi capitaux, les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE).

Les leçons qui m'apparaissent importantes à l'issue de ces premiers éléments d'enquête portent sur les points suivants :

1. La Sécurité Sociale de l'Alimentation a un énorme potentiel de transformation sociale du fait de la nature de l'alimentation comme fait social total au cœur de la société, concernant et impliquant dans ses diverses dimensions la totalité de la société. Ce potentiel se voit dans le dynamisme de ce mouvement de la SSA, qui en quelques années touche de nombreux territoires sous forme d'expérimentation, de nombreux acteurs de terrain, mobilise beaucoup de recherches et de bénévolat.

2. La démocratie alimentaire est certainement l'outil majeur de transformation, mais aussi l'arme du mouvement social pour reprendre des mains de l'agrobusiness et de la grande distribution le pilotage du système de l'alimentation saine et choisie. Cet apprentissage de la démocratie alimentaire (concrète et située) est un laboratoire d'une grande richesse pour mesurer la réalité de la démocratie quotidienne et citoyenne.

3. Le caractère encore marginal de ce mouvement est évident ; et la nature des obstacles qu'il faudra franchir pour accéder à mettre en œuvre les principes simples mais prodigieusement puissant

de la sécurité sociale sur l'alimentation, est forcément intimidant : universalité des bénéficiaires ; financement basé sur la cotisation généralisée ; conventionnement démocratique des produits. Mais les enjeux sociaux, environnementaux, démocratiques, sanitaires et humains de cette transformation mobiliseront de plus en plus des forces qui réduiront les résistances à ces nouvelles façons de réfléchir et d'infléchir les pratiques d'« accès à l'alimentation de qualité et choisie ».

4. Sortir de la marginalité actuelle du mouvement demande de nouvelles recherches : les manques constatés à cette enquête soulignent quelques directions de travail : la suite de l'enquête à paraître dans le prochain numéro des Cahiers d'Alters Média cherchera à répondre aux questions :

- Comment convaincre le maximum d'acteurs de leur intérêt à contribuer à ce mouvement (paysans locaux, distribution solidaire et participative, mangeurs à petits budgets, collectivités territoriales de toutes tailles, ...) ?
- Comment faire vivre la démocratie alimentaire et peser sur la « classe politique » pour obtenir les leviers politiques et légaux nécessaires à l'extension de la SSA ?
- Comment mobiliser les coopérations économiques au niveau des territoires à travers des projets pilotes type PTCE ?

▣ **Didier Raciné,**

Rédacteur en chef d'Alters Média.

**Démocratie alimentaire, droit à l'alimentation,
transformation du modèle agricole**

La logique des communs, outil au service de la Sécurité Sociale de l'Alimentation



La capacité des projets de Sécurité Sociale de l'Alimentation de faire vivre sur le terrain, une démocratie alimentaire directe, associant bénéficiaires et producteurs sans aucune exclusive et notamment pas celle qui serait basée sur le budget, est le gage de leur succès. Ces modalités de gestion démocratique de ressources communes, vitales pour tous, par des collectifs locaux rapprochent le SSA des communs.

L'alimentation et le monde agricole et de l'agroalimentaires sont des systèmes dont la transformation demande l'apport de recherche participative.

**Vous êtes co fondatrice du Collectif
Démocratie Alimentaire qui anime
la lutte pour la Sécurité Sociale de
l'Alimentation.**

**Comment avez-vous plongé dans cette
question de l'alimentation ?**

Je m'y suis intéressée en tant que chercheuse au Campus agro de Montpellier, en m'appuyant d'abord sur les travaux de

Yuna Chiffolleau sur les circuits courts, puis sur l'ouvrage de Louis Malassis « Nourrir les hommes », fondement de la modernité du système alimentaire, et les travaux de Tim Lang, chercheur en santé publique concernant la démocratie alimentaire.

Comprendre l'alimentation, c'est la saisir comme système alimentaire, c'est comprendre qu'il faut des activités de



Dominique Paturel,

Chercheuse en Sciences de Gestion associée à UMR 951 Innovation, Collectif Démocratie Alimentaire, membre du Collectif « Pour une SSA », membre de la Fondation Copernic, adhérente à PEPS (Pour une Ecologie Sociale et Populaire)

production agricole, de transformation de ces produits, de logistique, de dispositifs techniques et enfin des lieux et des produits à consommer, pour pouvoir manger. On ne peut manger sans cet ensemble d'activités : ce qui compte ce sont les conditions sociales (travail, rémunération, organisation, etc.) dans lesquelles tout cela est produit. Les questions de la logistique, mais aussi des déchets sont importantes et transversales au système.

Cette vision systémique renouvelle la politisation de l'alimentation : c'est à

1. Note



« CETTE POLITISATION S'EFFECTUE À TRAVERS LE RENOUVELLEMENT DES CIRCUITS COURTS [...] EN RAPPORT AVEC [...] L'ACHAT LOCAL EN VUE D'ASSURER UN REVENU AGRICOLE CORRECT ET LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS »

partir d'elle qu'apparaît le concept de « démocratie alimentaire », fin 90, dans la mouvance du contre-sommet sur la sécurité alimentaire, organisé par des organisations agricoles (Campesina) en 1996. Ce contre-sommet constate que la paysannerie, à l'échelle internationale, à la base de l'alimentation, a du mal à vivre et elle-même à se nourrir.

Le concept de souveraineté alimentaire et la remise en question de la façon dont celle-ci est pensée et calculée par les organisations internationales dont la FAO, émergent dans ce contexte. Ce calcul, basé sur un simple ratio de la production sur le nombre d'humains, se fait sans tenir compte, ni des réalités propres à chaque région et son système alimentaire, ni du contexte global : c'est dans les années 80 que l'on voit apparaître l'accélération des industries agro-alimentaires et la mise en place des accords commerciaux internationaux. La création de l'Organisation Mondial du

Commerce en 1994 intègre l'agriculture comme une marchandise comme une autre : obligation de baisse des subventions à l'exportation, baisse des droits de douane, baisse des subventions à la consommation locale, etc... La souveraineté alimentaire assurée avant ces accords disparaît au profit d'un système alimentaire mondialisé.

A partir de là, en 1998, s'élabore (avec Tim Lang) une autre façon de penser, dont le concept central est la démocratie alimentaire. Les États ne peuvent plus réguler efficacement car le système alimentaire devient mondialisé (le

« LES PERSONNES À PETITS BUDGETS SONT ABSENTES PAR EXEMPLE DANS CE SYSTÈME DES AMAP »

Big Food) est assujetti aux accords de l'OMC. En outre les scandales sanitaires dont celui de la Vache Folle au début des années 1990 renforcent cette idée de démocratie alimentaire : c'est aux citoyens et citoyennes de reprendre la main sur leurs systèmes alimentaires dès maintenant.

Tout cela s'appuie sur la repolitisation de la question alimentaire à travers divers mouvements à l'échelle internationale : aux US, le mouvement Food Citizen et le CSA qui est une forme d'AMAP ; au Japon le mouvement des Tékés qui s'appuie sur le mouvement des femmes en lutte contre la pollution des sols après les attaques nucléaires ; en France, avec l'arrivée des premières AMAP en 2001e renouveau des groupements d'achats modernes – reliant producteurs et familles qui existent depuis la seconde guerre mondiale.

Cette politisation s'effectue à travers le renouvellement des circuits courts ►

▷ (reliant producteurs et consommateurs) en rapport avec les conditions de production sociale et environnementale des aliments, de l'achat local en vue d'assurer un revenu agricole correct et la santé des consommateurs. Deux événements vont accélérer le mouvement : la décision du Ministère de l'agriculture de prendre en compte et valoriser ces circuits courts ; les émeutes de la faim en ville dans les pays du Sud, qui soulignent aussi que le problème alimentaire prend une dimension très sensible en ville et se politise.

La presse va ainsi relayer à partir de 2008, ces préoccupations de la société à travers des articles concernant essentiellement la question agricole et la précarité alimentaire. L'augmentation de ces articles est exponentielle encore aujourd'hui. Cette fabrique journalistique relatant initiatives, situation macro-économique participe à ce processus de politisation. La recherche académique commence à s'intéresser au renouvellement des circuits courts, à produire des connaissances à ce sujet, notamment à l'INRAE : je me rends compte alors que les personnes à petits budgets sont absentes par exemple dans ce système des AMAP. J'ai suivi la création du MIRAMAP (Mouvement inter régional des AMAP), dont les fondateurs étaient des hommes, très outillés sur les questions agricoles et de politique agricole, avec un fort consensus entre eux : ils vont orienter le mouvement, où règne une grande diversité.

La Charte qui est adoptée à ce moment, définit ce que l'on appelle AMAP, leur mode de fonctionnement et leur mode de création. Elle élabore ce qui sera appelée la « garantie participative » (une innovation qui soutient la politisation

« LA CHARTE [...] DÉFEND UN MODÈLE QUI VA CONCERNER PRINCIPALEMENT LES CLASSES MOYENNES [ET] INVISIBILISE LE TRAVAIL IMPORTANT DES FEMMES QUI ASSURENT UNE BONNE PARTIE DU QUOTIDIEN DU FONCTIONNEMENT DE CES AMAP »

de la question alimentaire) ; elle sert de base à ce mouvement. Néanmoins, la rédaction de la Charte, qui lance le mouvement, masque l'existence de certains dissensus. Elle s'appuie sur l'adhésion enthousiaste des personnes envers des idées, qui n'ont pas encore été confrontées aux réalités. Elle défend un modèle qui va concerner principalement les classes moyennes avec un certain niveau d'éducation. Cependant elle invisibilise le travail important des femmes qui assurent une bonne partie du quotidien du fonctionnement de ces amap.

Les dissensus au sein du mouvement se sont manifestés dès l'origine, notamment à Marseille : le réseau animé par des femmes dont une chercheuse, porte l'idée de Collectifs locaux et de démocratie participative, d'alliance avec les luttes sur l'environnement (en particulier l'utilisation des pesticides) et pour l'accès au foncier et entre autres dans ce qui peut être les prémisses de l'agriculture urbaine. La création du MIRAMAP ne valorise pas la réalité de ce réseau dont le fonctionnement se ramifie dans plusieurs espaces concernant les activités nécessaires au système alimentaire et notamment dans sa reterritorialisation. À ce moment-là, le Miramap fait le choix d'une organisation verticale.

Mon hypothèse est la suivante : si les femmes très engagées dans les amap, au moment de la fondation du Miramap



avaient pu prendre la main, on aurait aujourd'hui un mouvement alternatif beaucoup large qu'il ne l'est, basé sur une organisation de besoins adossés à la vie quotidienne. Tout est question de timing et de conscientisation et à cette époque, d'une part le mouvement féministe était fragmenté et peu sur ces questions et d'autre part, l'expérience inspirante du mouvement des femmes japonaises est restée dans les contraintes patriarcales habituelles.

Ce mouvement social, que j'appelle Agricolo-alternatif, croise des organisations reconnues comme des vecteurs

« LE CROISEMENT AUTOUR DES COMMUNS ET AVEC LES MOUVEMENTS QUI S'EN RÉCLAME NE S'EST PAS ENCORE FAIT »



d'un mouvement alternatif par l'État comme par exemple les CIVAM. Le syndicat agricole la Confédération paysanne et l'association de soutien « Les amis de la Confédération » alliés naturels, intègrent l'alimentation et donc les consommateurs et consommatrices, dans leur stratégie et ainsi ils participent à renforcer ce mouvement social autour de l'accès à une alimentation de qualité. Ils auront un rôle important dans la création du collectif SSA.

Comment ce mouvement aborde-t-il la question de la démocratie directe, participative et remet-il en cause la démocratie représentative ?
Comment intègre-t-il de la question des Communs ?

Le croisement autour des communs et avec les mouvements qui s'en réclament n'est pas encore fait. L'idée de démocratie

alimentaire est particulièrement large, elle s'appuie majoritairement sur le développement de la démocratie participative citoyenne, promue par l'Europe et reprise en France à partir des années 2000. Le mouvement, lui, a une vision de la participation qui passe en fait essentiellement par la représentation, et sur des rapports de domination peu questionnés, « des gens qui savent sur d'autres qui ne savent pas ». De plus, il faut comprendre que dans ce mouvement autour de l'alimentation, il y a deux entrées de revendications et de luttes :

- celle de l'agriculture avec un soutien à l'agriculture paysanne,
- celle de la précarité alimentaire et des réponses sociales pour la population pauvre.

Ces deux entrées, soutenues par les politiques publiques cernent les projets alimentaires. D'où la connexion à partir du milieu des années 2010 entre les

participant.es du soutien à l'agriculture paysanne avec les milieux de l'action sociale. Cette connexion est une avancée pour le mouvement social et un pas de plus vers le projet de SSA. Cependant le modèle de la démocratie reste celui de la participation mise en place par ceux et celles qui animent et organisent ces initiatives. L'approche consiste à intervenir par l'intermédiation.

Pour des chercheuses comme moi, issue du travail social radical, la démocratie c'est d'abord et avant tout rencontrer les gens là où ils et elles sont et partir de leurs besoins. Mais c'est surtout laisser leurs capacités de s'auto-organiser, de s'entraider et non d'intervenir avec une ingénierie du social ancrée essentiellement dans l'offre alimentaire. A partir de là, on sait rarement où on va, la navigation à vue est un des principes. Dans cette application de la participation des personnes et familles à petits budgets (nécessaire au marché capitaliste) les ►

▸ associations caritatives ou philanthropiques, les services publics d'action sociale ont un rôle important dans l'encadrement de ces populations. Il y a, au sein de certaines de ces associations (en particulier ATD Quart Monde) à la fois un énorme travail en direction et avec des personnes en situation de pauvreté et un rapport de domination difficile à transformer. On entend souvent des personnes en situation de précarité ayant participé à des réunions d'instances européennes dire : « on ne nous écoute pas ! ». La professionnalisation de la participation si elle a ouvert une montée en compétence pour former des professionnels, elle souvent très impliqués, elle empêche aussi l'auto-organisation des populations concernées.

Dans l'interview de Marie Massart, élue de Montpellier, est évoqué le fait que le mouvement aura besoin des contributions des entreprises lorsque l'on devra étendre l'action de la SSA à une fraction plus importante de la population.

Qu'en pensez-vous ?

Ces projets restent dans les limites du marché capitaliste. Cela va de pair avec le pouvoir de la finance et on est dans l'aménagement du système tel qu'il existe. Ces expérimentations, si elles sont très importantes pour la construction d'un récit politique et si elles font partie de la lutte contre ce système agroalimentaire mondial, restent dans des espaces micro ; il ne faut pas oublier la puissance des tenants de l'offre alimentaire et le rapport de force, pour l'instant, n'existe pas. Ces expérimentations font bouger des choses à l'intérieur de ces micro-marges

laissées par l'agro-industrie.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire, mais il faut chercher d'autres pistes : on a besoin d'alliances plus grandes qui ne soient pas concentrées sur l'idée de filet de sécurité pour des personnes en situation d'exclusion, qui conduisent obligatoirement à chercher du côté de la ressource publique. Or la ressource publique, telle qu'elle existe aujourd'hui, arrive au bout. Faire appel aux autres acteurs de l'offre telle qu'elle existe, c'est donner carte blanche aux industries agroalimentaires, qui sauront construire de nouveaux segments de marché. L'assiette dite « démocratie alimentaire » deviendra un segment de marché.

- La première piste demeure la ressource publique, mais avec la garantie de l'intérêt général et l'arrêt des appels à projets qui mettent en concurrence les initiatives, y compris en les poussant à former des conglomérats entre elles qui vont à leur tour empêcher les autres petites initiatives d'accéder aux ressources : la sagesse démocratique serait plutôt de partager et s'entraider.

- La seconde piste est, que le système alimentaire français est construit sur une multitude de PME et de TPE. Cela ouvre une autre piste, même si cela ne change pas radicalement la nature du marché.

- Une troisième idée est que l'alimentation n'est pas une marchandise comme les autres, que l'on ne peut laisser aux mains du capitalisme dans les accords internationaux. Ce qui veut dire reprendre politiquement la main, à l'échelle de la France et de l'Union Européenne, et repartir de l'idée de souveraineté alimentaire. Derrière cette troisième piste, il y a l'idée de mutuelle.



« CES PROJETS RESTENT DANS LES LIMITES DU MARCHÉ CAPITALISTE. CELA VA DE PAIR AVEC LE POUVOIR DE LA FINANCE ET ON EST DANS L'AMÉNAGEMENT DU SYSTÈME TEL QU'IL EXISTE »

- Et puis il y a une quatrième piste qui est celle du mouvement écologiste auquel je participe qui est de reterritorialiser de façon un peu différente des autres pistes, en mettant au cœur l'idée des communs liant compétences et espaces, basé sur le travail de subsistance. Ce travail de subsistance peut d'ailleurs se mettre en place dès maintenant même si les compétences sont « confinées » dans des interstices et qu'il faut aller les chercher. Mais pour cela, il faut consolider les alliances par le développement d'une réelle démocratie alimentaire : il faut admettre un point de vue critique de démocratie radicale. Elle seule peut permettre d'élaborer une boussole et



de travailler sur les contours de l'alliance. Or aujourd'hui, on a une vision « sociale-démocrate » refusant toute radicalité, qui s'accommode du marché.

La reconnaissance juridique du principe de démocratie alimentaire, des principes des communs seraient des acquis. Judith Rochfeld a proposé dans un travail de recherche important des pistes pour la reconnaissance juridique des communs.

Comment abordez-vous la question juridique ?

Sur le plan juridique, il faut noter que l'on est dans le désert le plus total. Ce qui existe concerne le droit de la consommation, qui permet de protéger le marché tel qu'il existe ; ce n'est pas du tout le droit à l'alimentation. C'est pourquoi nos expérimentations restent aussi limitées et il faut se dire que si les caisses

« SUR LE PLAN JURIDIQUE, IL FAUT NOTER QUE L'ON EST DANS LE DÉSERT LE PLUS TOTAL »

alimentaires s'ouvrent aux entreprises, cela déclencherait probablement des contrôles du fisc ou de l'URSAFF, comme on a pu les voir au début de la création des AMAP. Les prises en main par les collectivités territoriales sont importantes, mais elles comportent le risque d'être rapidement institutionnalisées et de suspendre la réappropriation et le contrôle populaire.

Actuellement, quand on fait le bilan des politiques alimentaires des territoires (les PAT), c'est dérisoire par rapport à ce que l'on aurait pu attendre. Certes cela nourrit la politisation de l'alimentation, mais cela cadre les initiatives que l'on pourrait avoir par-ci, par là. La dimension juridique se réduit à l'heure actuelle à des discours sur les droits humains, mais pas du tout sur le droit à l'alimentation. Cela a permis de soutenir la filière de l'aide alimentaire, mais c'est justement cela qu'il faut dépasser.

Au plan juridique, en parallèle des travaux sur des questions de droit privé, il y a des travaux sur le droit agricole, sur le droit de la consommation, mais peu sur le droit à l'alimentation et les systèmes alimentaires. On reste sur une vision

de produits alimentaires assujettis à la production agricole. Il faudrait élaborer une branche du droit liée au système alimentaire à l'échelle de l'Europe.

La piste des mutuelles, la cotisation sociale proposée par le collectif SSA sont à explorer car il n'y a que l'État qui peut décider d'un impôt. Les Collectivités territoriales ne peuvent pas le faire.

On ne peut pas changer le système agricole si on ne réforme pas le système alimentaire. Celui-ci exprime le besoin. A quelles échelles doit-on agir pour changer le système ?

Le changement agricole au niveau individuel ne changera pas le système alimentaire, ni le système agricole, même si c'est nécessaire. On est pris dans une interdépendance du système international, au niveau des pays et des continents, et on ne changera qu'en posant la question aussi à ce niveau. Le confinement du covid nous a permis de voir concrètement cette interdépendance entre pays à ce niveau. Mais il nous a montré aussi ce qui se passe quand des citoyens s'entraident et se mettent ensemble pour faire face à une situation de restriction.

On doit réfléchir à la co-existence des systèmes alimentaires : s'imaginer la renationalisation de l'agriculture est une erreur. Il faut reterritorialiser, certes, ►

« ON DOIT RÉFLÉCHIR À LA CO EXISTENCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES : S'IMAGINER LA RENATIONALISATION DE L'AGRICULTURE EST UNE ERREUR. IL FAUT RETERRITORIALISER, CERTES, MAIS NE PAS RESTER À CE NIVEAU LÀ UNIQUEMENT »

▷ mais ne pas rester à ce niveau là uniquement. Si tout l'Hérault était cultivé, on nourrirait Montpellier ; mais on voit que cette question de la relocalisation a des effets secondaires non négligeables : relocaliser, il faut le faire, mais cela ne suffit pas, cela ne nourrira qu'une partie de la population ; l'alimentation serait captée par la métropole de Montpellier. Se pose alors la question de savoir comment les petites communes font pour garder leur subsistance et permettre à leurs habitant.es de se nourrir du système alimentaire local.

La coexistence des systèmes alimentaires régionaux est indispensable : nous dans le sud, nous produisons des fruits pour le nord, de même qu'eux produisent des betteraves et des pommes de terre pour les régions du sud. Et on ne peut ignorer l'Espagne.

Pour sortir de ce dilemme, ne faut-il pas partir de l'idée que le système ne peut répondre à tous les problèmes, qu'il génère énormément de failles ; que c'est en agissant au niveau de ces failles, peu à peu, qu'on peut le faire basculer ?

C'est pour l'instant ce qui nous est collectivement possible. Dans ce contexte, la SSA permet l'élaboration d'un contre-récit. Ce contre récit est bien reçu dans les pays autour de nous. Une alliance internationale sur la sécurité sociale de l'alimentation peut être la base d'une transformation. Elle ne s'exprimera pas uniquement par une SSA à la française, mais celle-ci s'exporte de façon intéressante : sa fonction est politique plus qu'une réelle incarnation politique. Mais on peut imaginer et penser au changement du système productiviste ; cela se

retrouve dans des dynamiques au sein de pays comme la Belgique, la Suisse avec la Convention genevoise et le droit à l'alimentation. On voit aussi des évolutions en Espagne, en Sicile ... et cette mise en commun politique à cette échelle a de l'importance.

Comment répondre à divers questionnements sur la SSA ?

Les producteurs vont se faire imposer quoi produire !

Ils sont déjà dans ces contraintes dans le système actuel ! Leur liberté (y compris celle de savoir quoi produire) est déjà contrainte. Or l'objectif de l'agriculture ce n'est pas seulement nourrir les gens. La critique serait plutôt de savoir comment ils pourraient reprendre la main sur leur métier, répondre à aux enjeux de biomasse, des déchets, de la pollution ...

La démocratie notamment au niveau des conventionnements et de l'orientation des productions agricoles, donnera lieu à des abus, de la bureaucratie !

Nous sommes dans une période où l'on se recentre sur une vision de la démocratie appuyée sur la représentation (y compris dans sa forme améliorée type convention citoyenne). Passer à un modèle où l'on reprend en main sa vie quotidienne, où l'on prend la parole à propos de sa vie ordinaire représente un gap énorme pour les gens. Cela passe déjà par le fait de nous écouter mutuellement, de reconnaître

nos besoins universels encastrés dans les changements climatique, d'accepter de questionner le modèle de domination culturelle : c'est un gros travail à mettre en place ! D'autant que le système est ancré dans une vision colonialiste et patriarcale, refusant de reconnaître la place des pays du Sud et celle des femmes.

Si on ne prend pas ces choses en main, rien ne changera : il faut faire un effort de reconnexion avec l'histoire des systèmes alimentaires. La modernisation des échanges pose la question des ressources, de comprendre que l'économie n'est pas indépendante de la pensée politique, et qu'il faut penser la question des marchés concrets, de réencastrer l'économie dans le social et le politique, comme le prônait Polanyi dès 1947.

On retrouve là les questions débattues par les écoféministes, au cœur de la reconnexion entre consommation et circuit court et travail lié à la subsistance. Ce sont ces pistes qu'il faut mettre au travail, notamment dans leur dimension de transformation politique.

Ça va coûter cher !

Si on reste dans le système actuel, qui exclue, pollue, détruit des ressources, engendre d'énormes catastrophes, certes, cela va coûter cher ! Continuer dans la logique des gains de productivité (et des bénéfices répartis toujours entre les mêmes) et des externalités négatives (elles à la charge des citoyens), oui cela coûtera cher aux populations, qui devront subir et payer !

▣ Propos recueillis par Didier Raciné,
Rédacteur en chef d'Alters Média - Janvier 2024

Une expérience de la démocratie alimentaire

Montpellier, pionnière dans l'expérimentation de la SSA



L'expérimentation menée par la Ville et la Métropole de Montpellier d'une Caisse d'Alimentation commune, gérée par un Comité citoyen composé par moitié de personnes en situation de pauvreté, sur les principes de la SSA est pionnière et riche d'enseignement. L'échelle est réduite, mais la visibilité du projet est forte. L'impact positif sur l'agriculture locale est modeste, mais prometteuse car stimulant l'agriculture locale et de qualité. Le lien social est renforcé, et les externalités négatives sont diminuées. L'expérience démocratique a une valeur inestimable car directe, concrète, transparente et tout à fait innovante.

Quelle est la situation alimentaire dans la ville et la Métropole de Montpellier ?

L'aide alimentaire actuelle, quelques données précises ?

La précarité (alimentaire, logement) est forte à Montpellier : 26 % de la population est sous le seuil de pauvreté et elle augmente avec cette période d'inflation. L'alimentation est une variable d'ajustement et le « choix » se fait sur la qualité, avec des effets massifs sur la santé. Le paysage alimentaire est contrasté, avec

des déserts alimentaires, c'est-à-dire des quartiers sans offre de produits de qualité.

L'enjeu pour la Municipalité est d'assurer une certaine répartition. L'aide alimentaire est une nécessité (sous peine d'émeutes de la faim), mais nous sommes très critiques sur ce système : les structures d'aide (secours populaire, restauration du cœur, ...) distribuent des repas à partir de produits qui proviennent de surplus de la grande distribution, ou envoyés par l'Europe : les produits reçus lors des « ramasses » sont des

Marie Massart,

élue écologiste à la Ville de Montpellier, adjointe à la Politique Alimentaire et à l'Agriculture Urbaine, élue à la Métropole, Présidente du Marché d'Intérêt National élue écologiste à la Ville de Montpellier, adjointe à la Politique Alimentaire et à l'Agriculture Urbaine, élue à la Métropole, Présidente du Marché d'Intérêt National



« IL EST SOUVENT HUMILIANT POUR LES PERSONNES
DE SE PRÉSENTER À L'AIDE ALIMENTAIRE »

Disposez-vous d'un certain poids sur la production agricole locale ?

Oui, indirect, mais il existe : les achats pour la restauration scolaire (et plus largement collective), pour l'aide alimentaire et la Sécurité Sociale de l'Alimentation permettent de valoriser les produits locaux, de réorienter la production vers la production bio et vers l'agroécologie, vers certaines filières (légumineuses) et aider à les structurer, de renforcer les circuits courts. Le Marché d'Intérêt National (MIN) nous permet d'agir auprès des producteurs agricoles locaux, nous travaillons aussi avec les Chambres d'agricultures, le CIVAM.

Comment est né le projet de Sécurité Sociale Alimentaire à Montpellier ?

L'idée a germé dans le secteur de la recherche - action, sur la base des

constats des limites de l'aide alimentaire et des problèmes des producteurs eux-mêmes. Cette première idée est résumée par le concept d'une alimentation de qualité et choisie pour tous. En lien avec certains acteurs associatifs, l'idée a donné naissance au Collectif « Territoire à Vivres », qui se développe en France sur quatre territoires.

La ville et la Métropole de Montpellier sont rentrés dans le Collectif, avec 25 structures (pouvoirs publics, associations, mouvements agricoles, MIN, structures de l'aide alimentaire), au même titre que les autres partenaires. Nous n'avons pas souhaité nous positionner comme leader, mais être facilitateur, apporter des moyens. Au total, sur deux ans, la ville a apporté 45 k€ et la Métropole 60, soit 105 k€ et 45 % du budget de la Caisse, structure qui a porté le projet. Le périmètre de l'action est le territoire de la métropole et elle porte sur 350 personnes.

2021 et 2022 ont été des périodes de

réflexion et de préparation. Nous sommes encore dans la phase expérimentale : les premiers paiements ont eu lieu en février 2023, et le Comité scientifique qui fera une évaluation générale, au plan de l'efficacité et des coûts, en juillet 2024. Les premiers retours sont positifs et nous pensons que nous continuerons, mais attendons le bilan.

Comment concevez-vous et pratiquez-vous la démocratie alimentaire ?

Les deux ans de préparation étaient nécessaires, car nous devions nous connaître, mettre en place des dispositifs démocratiques. Nous avons confié la gestion à un Comité citoyen qui gère la « Caisse d'Alimentation Commune », depuis octobre 2022. Il est composé à l'origine de 47 personnes, 50 % de personnes en situation de pauvreté, d'usagers et adhérents de l'association « Territoire à



Vivres », du CCAS. Nous l'avons élargi par appel à candidature et tirage au sort de 47 au départ à 61 personnes représentatives de la population en termes d'âges et de revenus.

Ce Comité de citoyens a fixé les règles :

- Outre les 47 personnes du Comité citoyen de départ, 350 personnes seront bénéficiaires du dispositif au départ. Elles ont été choisies elles aussi par appel à volontariat et tirage au sort.
- Chacune des 350 personnes reçoit 100 € par mois, versé par la Caisse, sous forme de monnaie locale dématérialisée, la Mona.
- Elles cotisent à hauteur de leurs moyens entre 1 € et 150 € (en moyenne 60 €). Tout le monde peut cependant cotiser. Une grille détermine un montant, purement indicatif, des cotisations en fonction des revenus.
- Les organismes conventionnés auprès desquels les bénéficiaires peuvent faire leurs achats avec la Mona (39 à ce jour

« NOUS AVONS CONFIE
LA GESTION À UN
COMITÉ CITOYEN QUI
GÈRE LA « CAISSE
D'ALIMENTATION
COMMUNE » [...]
COMPOSÉ À L'ORIGINE
DE 47 PERSONNES,
50 % DE PERSONNES
EN SITUATION DE
PAUVRETÉ »

dont 30 producteurs) ont été choisis sur la base de critères (27) précisant la qualité des produits pouvant faire l'objet de ces achats : ces critères vont au-delà des produits agricoles eux-mêmes, intégrant la gestion des déchets, l'accessibilité du commerce notamment pour les personnes en situation de handicap, le mode de gouvernance de l'entreprise... Ces critères sont plutôt exigeants, et un super marché ne pourraient pas être conventionnés.

- Les prix pratiqués pour les produits conventionnés sont ceux du marché. Les bénéficiaires sont complètement libres de choisir la structure conventionnée. Ils peuvent ne pas tout dépenser dans le mois.

- Les critères sur les produits correspondent à des aliments de qualité, mais sont exclus l'alcool et les produits d'hygiène.

Cela leur permet aux bénéficiaires, outre d'avoir accès à des produits de qualité, de découvrir de nouveaux produits et de nouveaux commerçants ou producteurs (certains freins culturels sautent). Cela pousse aussi à la mixité sociale, aussi bien chez les commerçants qu'auprès des producteurs. Les producteurs conventionnés

rennent déjà dans la grille, mais cela incite aussi de nouveaux à évoluer.

Quels sont les effets de cette action ?

Nous avons à ce stade de bons retours de la part des bénéficiaires, des commerçants et des producteurs.

La ville et la Métropole ont laissé une large autonomie au Comité citoyen, qui a manifesté une très grande motivation : les participants ont été systématiquement présents et actifs aux 17 réunions depuis deux ans ! Le rôle des Collectivités territoriales a été de financer, de s'impliquer dans l'association « territoire à Vivres », de mettre à disposition du temps et de faciliter matériellement le travail (prêt de salles, d'équipements...) et de renforcer la visibilité et la communication du projet.

Les effets de ce travail est visible : on sent que cela intéresse du fait, nouveau et innovant, que l'on touche au social, à la santé, à l'environnement, au développement local. Nous souhaitons être démonstrateur, montrer qu'un autre modèle est possible. La « Caisse d'Alimentation Commune », c'est le nom que nous donnons au projet, constitue une forme de solidarité alimentaire nouvelle, qui, sans être critique de l'aide alimentaire, la transforme profondément. Nous voulons montrer qu'il est préférable d'apporter de l'argent public dans ce type d'action, versé directement aux producteurs locaux, plutôt qu'aux grands distributeurs.

Le bilan sera fait en juillet, et ces effets ne sont pas encore chiffrés, mais on constate des conséquences claires sur :

- Le respect de la dignité humaine (il est très dur pour certaines personnes ►

▷ de se présenter à l'aide alimentaire ; l'usage de la Mona est complètement anonyme et non stigmatisant), le renforcement du lien social, la mixité sociale, le développement d'une autre forme de convivialité (on propose des cours de cuisine, les personnes peuvent inviter à manger chez elles...);

- Le développement économique local, ouvrant des débouchés aux commerçants et aux producteurs locaux,

- Le respect de l'environnement, exigé au niveau de la production, mais aussi dans la gestion des déchets, dans la logistique et les circuits courts ; l'amélioration de la santé sont très sensibles.

Autrement dit, les externalités positives sont augmentées et les externalités négatives sont réduites : un euro dépensé ainsi est plus utile socialement que dans le système d'aide alimentaire.

Comment l'expérience est-elle perçue dans d'autres villes et régions ?

L'expérience à Montpellier est pionnière : d'autres collectivités se sont engagées dans de telles expérimentations et observent avec intérêt ce que nous faisons : Paris (18^e, 20^e...), Lyon, Strasbourg, Bordeaux... Nous avons créé un réseau d'élu locaux et des échanges d'expérience se font, notamment sur la question de la gouvernance. Le pari est d'influencer les fonds orientés sur le social et l'environnemental pour qu'ils financent ces projets ; et faire évoluer la loi sur le droit à l'alimentation.

La création de la Sécurité Sociale en 1945 nous sert de modèle : elle a elle-même été lancée suite à des expérimentations, sur les principes de l'universalité du processus, du conventionnement des



« LA CRÉATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE EN 1945 NOUS SERT DE MODÈLE [...] SUR LES PRINCIPES DE L'UNIVERSALITÉ DU PROCESSUS, DU CONVENTIONNEMENT DES PRODUITS [...] ET D'UN FINANCEMENT ASSIS SUR UNE COTISATION »

produits accessibles organisé démocratiquement, et d'un financement assis sur une cotisation. Faire une nouvelle loi n'est cependant pas à l'ordre du jour du gouvernement actuel.

Peut-on tenir localement, et en restant isolé, si le nombre de bénéficiaires du projet augmente ? A quelles conditions peut-il s'étendre peu à peu sur les territoires de la Région ?

La Métropole compte 500 000 habitants, et il y a 20 % de personnes précaires (environ 100 000). Même si nous passons à 800 bénéficiaires, ce ne serait pas significatif.

Si l'on passait à une échelle plus importante, il faudrait un financement public plus important. Mais aussi faire participer des entreprises qui cotiseraient pour

leurs salariés. A une échelle encore plus grande, il faudrait passer à un financement régional et à une aide financière de l'État.

Un groupe travaille sur cette question de l'évolution du dispositif. Mais la première limite serait que nous n'aurions pas le volume de produits locaux, ni les circuits de distribution courts qui correspondent à nos critères. Il faudrait augmenter l'offre, créer de nouvelles filières, modifier le paysage alimentaire. Créer de la demande, conduit à créer de l'offre, peut-être un peu plus chère, mais avec des effets indirects positifs.

Y a-t-il des réflexions sur l'avenir du dispositif à moyen terme ?

Le groupe de travail mentionné ci-dessus travaille à ce sujet. L'évaluation

« CETTE FORME DE DÉMOCRATIE DIRECTE DEMANDE UN APPRENTISSAGE DE TOUS, CITOYENS, COLLECTIFS, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. IL FAUT CONSTRUIRE UNE CULTURE DU CONSENSUS »

permettra certainement elle aussi de réfléchir à cela. La question est au cœur de la politique agricole de la Métropole. Installer de nouveaux agriculteurs, imaginer une autre restauration scolaire, une politique de sourcing... C'est un travail de longue haleine !

Travaillez-vous avec certains partenaires ?

Avec d'autres parties prenantes comme le CIVAM, la confédération paysanne, oui ; avec les autres syndicats agricoles, pas directement, mais nous travaillons avec la Chambre d'agriculture (majoritairement proche de la FNSEA). Il n'y a pas de blocage : notre échelle est trop petite, cela ne change pas le modèle agricole et ils ont d'autres préoccupations.

La perspective d'un développement du nombre de bénéficiaires posera sans doute la question de cotisation de la part d'entreprises. Or elles ont leur propre logique, et vous avez la vôtre. Accepteriez-vous ces dons des entreprises et cela changerait-il vos règles de gouvernance ?

Il existe d'ores et déjà des dons de fondations privées comme la Fondation Carasso et la Fondation de France. Mais au-delà, il y aurait des conditions : nous n'accepterions sans doute pas n'importe quelle entreprise, celles qui font du tort à la population. Mais il y a débat à ce sujet, ainsi que sur la question de la défiscalisation des dons.

Concernant les cotisations d'entreprises, si elles sont locales, s'il s'agit de cotisations pour leurs salariés, si nous devons passer à plus grande échelle, il n'y aurait pas grands risques, car le pouvoir est au Comité citoyen. Les entreprises pourraient y voir un intérêt double : une bonne image, un meilleur rapport avec leurs salariés qui trouveraient ainsi une meilleure alimentation.

Comment répondriez-vous à certaines critiques non malveillantes au sein de la population ?

« Ça va coûter cher ! »

On nous dit déjà : « cela ne sert pas à beaucoup de personnes ». Et c'est vrai, au regard de l'aide alimentaire qui d'ailleurs continue de fonctionner sur la Métropole. Notre atout est sur la qualité et celle-ci ne se perçoit que sur le long terme. Les personnes qui sont bénéficiaires en sont bien sûr heureuses, mais la collectivité aussi car le lien social est renforcé, la dignité des personnes est respectée et l'espace social est mieux utilisé, l'environnement respecté.

« La démocratie directe cela ne fonctionnera pas ! »

Elle est fragile et les collectivités territoriales y sont particulièrement sensibles : cette forme de démocratie directe demande un apprentissage de tous, citoyens, collectifs, collectivités territoriales. Il faut construire une culture du consensus, ce qui demande du temps et de bien se connaître.

Nous avons pris la décision de ne pas utiliser de structure juridique pour la Caisse (sinon une structure boîte aux lettres pour percevoir des financements) : cela présente une force (une démocratie plus directe) et des faiblesses (prendre des décisions demande du temps). Le Comité citoyen a été accompagné, formé, dispose des outils pour gérer de tels débats ; il y a parfois des votes, mais ils sont très rares (le nom de la monnaie locale, par exemple). L'essentiel est obtenu par consensus. Je n'ai jamais vu de dispositif aussi démocratique ! L'objectif est que les gens se réapproprient leur alimentation, décident de ce qu'ils veulent et poussent l'offre à s'adapter à ces décisions. Cet apprentissage de la démocratie directe a un sens profond et mérite un vrai débat public.

« Les producteurs vont se faire imposer quoi produire ! »

Ce n'est pas une question qui nous a été posée : les producteurs ont intérêt à ce système, souhaitent qu'on les conventionne.

□ Propos recueillis par Didier Raciné,
Rédacteur en chef d'Alters Média - Janvier 2024

L'innovation sociale menée à Grenoble
en matière d'alimentation

Transformer les modèles de l'alimentation et de la production agricole



Les bouleversements de l'anthropocène auront sur l'alimentation des impacts que notre société urbaine du chacun pour soi aura du mal à absorber si elle maintient séparés les deux modèles des systèmes alimentaire et agricole. La SSA a le pouvoir de relier dans une approche systémique, mutualisée et basée sur les principes des communs, la production agricole durable de qualité et la consommation choisie pour et par tous.

C'est l'objet de l'innovation sociale menée à Grenoble que de démontrer que ces principes, sur une échelle réduite, mais politiquement sensible, peuvent apporter de la sécurité alimentaire aux bénéficiaires, mais aussi un autre modèle pour l'agriculture et l'alimentation.

Vous êtes en charge, au sein de la Municipalité de Grenoble du projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA).

Comment est né et évolue ce projet ?

Ma délégation au sein de la municipalité de Grenoble porte sur les risques et la résilience territoriale, la prospective, l'évaluation et les nouveaux indicateurs, la stratégie alimentaire. La question de

l'alimentation doit désormais se penser dans le cadre des bouleversements induits par l'Anthropocène, c'est-à-dire de la profonde instabilité du climat, de l'épuisement de ressources vitales comme les sols ou l'eau, de la pollution... Aujourd'hui 80 % de la population française habite en ville, ce qui constitue une vulnérabilité réelle et sérieuse en cas de perturbation dans l'approvisionnement alimentaire. Aux échelles nationale et territoriale,



Antoine Back,

élu à la Ville de Grenoble, adjoint aux Risques et la résilience territoriale, à la Prospective, l'évaluation et aux nouveaux indicateurs, à la Stratégie alimentaire

nous avons besoin d'une approche systémique. Le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation¹, connectant l'accès de toutes et tous à une alimentation choisie avec la durabilité des modes de production et la juste rémunération des agriculteur-ices, s'il était mené au niveau national, serait une réponse systémique en matière d'agriculture et d'alimentation. Sans attendre, il revient aux collectivités territoriales d'appuyer toutes les initiatives qui souhaiteraient tester et éprouver cette volonté de mise en sécurité de notre alimentation, de la rendre

1. <https://securite-sociale-alimentation.org/>

« LE PROJET DE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION, CONNECTANT L'ACCÈS DE TOUTES ET TOUS À UNE ALIMENTATION CHOISIE AVEC LA DURABILITÉ DES MODES DE PRODUCTION ET LA JUSTE RÉMUNÉRATION DES AGRICULTEUR·ICES, [...] SERAIT UNE RÉPONSE SYSTÉMIQUE EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'ALIMENTATION »

plausible et désirable comme réponse locale à des vulnérabilités globales.

Quelles ont été les étapes de la mise en place de votre projet ?

En 2021 et 2022, nous avons mené un travail de prospective² dans le cadre du PAiT (Projet Alimentaire inter-Territorial) qui rassemble la Métropole et la Ville de Grenoble, deux parcs naturels régionaux (Vercors et Chartreuse), les communautés de communes avoisinantes... soit un territoire rassemblant environ 300 communes et 700 000 habitant-es. Avec

l'aide de Solagro³, avec la participation d'acteurs du monde agricole, de la distribution et de la société civile, deux scénarios ont été élaborés à l'horizon 2050, à partir de l'analyse de l'évolution du climat, de l'artificialisation des sols, de l'évolution des habitudes alimentaires, des relations entre les systèmes agricoles et alimentaires : un scénario tendanciel et un scénario désirable. Des préconisations ont été élaborées, puis une feuille de route soumise à délibération dans les différentes collectivités. La SSA au niveau local est apparue comme une hypothèse prioritaire, aussi la Ville de Grenoble s'est proposée d'en étudier la faisabilité.

Notons que nous avons défini une stratégie alimentaire qui, entre autres actions, vise à consolider les acteurs locaux de l'alimentation solidaire, notamment les structures de l'ESS qui opèrent déjà dans ce champ. La Ville de Grenoble est d'ailleurs entrée dans la gouvernance d'une SCIC⁴ qui distribue les denrées issues d'exploitations locales, sécurisant ainsi l'approvisionnement jusqu'au cœur de nos quartiers.

Le projet national de SSA vise à mettre en commun une fraction de la richesse produite, puis de la redistribuer à toutes et tous sous forme d'un montant forfaitaire mensuel, utilisable dans un réseau de distribution conventionné démocratiquement. Nous avons engagé aussitôt une étude de faisabilité de la SSA sur le périmètre de la commune (160 000 habitants, 18 km²) avec l'aide des cabinets d'experts Terralim⁵ et Tero⁶. Si au niveau local il n'est pas permis de créer d'impôt, nous explorons le principe d'une caisse associative abondée par cotisation volontaire des habitant-es, complétée de fonds publics (collectivités, recherche) voire privés (fondations). Des entreprises qui le souhaiteraient pourraient également ►

2 <https://pait-transition-alimentaire.org/>

3. <https://solagro.org/>

4. Société coopérative d'intérêt collectif <https://www.les-scic.coop/presentation>

5. <https://terralim.fr/>

6. <https://tero.coop/>

► prendre en charge tout ou partie de la cotisation de leurs salarié·es.

Comment ont réagi les structures agricoles présentes dans ces réflexions ?

La Chambre d'agriculture de l'Isère était présente lors des débats, il n'y a eu aucune hostilité a priori, plutôt une attitude prudente qu'on pourrait résumer par : « démontrez que cela marche et on verra ! ». Certains syndicats agricoles restent attentistes, d'autres accueillent la proposition avec plus d'enthousiasme. Le temps agricole est long, son inertie au changement assez palpable, avec cependant une ouverture aux idées faisant la preuve de leur efficacité.

Il n'y a pour ainsi dire pas de production agricole dans le périmètre de notre commune. Le tissu grenoblois est composé principalement de coopératives d'achat, d'épiceries solidaires, d'AMAP⁷, d'un supermarché coopératif qui applique une tarification solidaire, d'associations et de collectifs citoyens. Il existe d'ailleurs un collectif local SSA38 dont certains membres sont investis dans l'initiative locale.

Comment avez-vous pensé la gouvernance du dispositif ?

Dès le mois de mars 2023, une assemblée des acteurs locaux de l'alimentation et de la solidarité s'est tenue, rassemblant une soixantaine de personnes, une autre a suivi en novembre. Toutes les clarifications sur les volontés des uns et des

« LA QUALITÉ DU TRAVAIL PARTENARIAL EST UNE CONDITION MAJEURE DE RÉUSSITE DU PROJET »

autres, comme les capacités d'engagement, ont été partagées. Des groupes de travail thématiques se sont mis en place. La Ville apporte son soutien à la cellule d'animation pour préparer les réunions et la logistique, et deux élu·e·s contribuent au travail partenarial.

J'insiste sur ce point : la qualité du travail partenarial est une condition majeure de réussite du projet. Certes la Ville de Grenoble est un acteur singulier avec un important budget mobilisé, avec une forte ambition en termes d'ampleur du mécanisme et de calendrier. Malgré l'asymétrie, le principe d'égalité entre partenaires nous conduit à des prises de décisions par consensus.

Dans la gouvernance provisoire actuelle, par rapport à la gouvernance finale souhaitée, il manque le monde paysan et les consommateur·rices. Sur le premier point, nous travaillons avec les acteurs de l'ESS en lien avec les producteurs et productrices ainsi qu'avec un représentant de la Confédération paysanne, rassemblés au sein du groupe de travail « production & distribution ».

Pour le second point, nous ferons émerger cette année une Assemblée citoyenne de l'alimentation qui intégrera la gouvernance du mécanisme. Le choix a été de commencer le travail partenarial sans attendre que le parcours d'engagement citoyen aboutisse, car l'horloge tourne, le mandat est court. La synchronisation s'opérera dans le passage d'un régime



transitoire à un régime nominal, dans le déploiement d'un mécanisme de SSA fonctionnel et robuste dans la dernière phase du mandat.

Nous visons un lancement de la Caisse à l'automne 2024, avec ses règles et son système de gouvernance ; que les premières cotisations puissent être versées, que les premiers bénéficiaires puissent faire leurs achats dans le réseau de distribution conventionné. Nombre de questions restent encore à trancher, d'inconnues à clarifier, de précisions à apporter, notamment sur le véhicule monétaire... Je suis confiant, les groupes de travail sont très actifs, l'imagination et l'expertise se combinent plutôt bien !

Souhaitez-vous que, comme à Montpellier par exemple, les bénéficiaires soient majoritaires dans la gouvernance ?

Cela fait partie des options en discussion. Là où les bénéficiaires ont un rôle crucial, plus que dans le fonctionnement technique de la Caisse, c'est dans le conventionnement, i.e. le choix des

1. Association pour le maintien d'une agriculture paysanne



« C'EST LÀ QUE LES
CONSO MMATEURS ET
CONSO MMATRICES
DOIVENT POUVOIR
EXERCER LEUR
CITOYENNETÉ :
LE CHEMIN DE
LA DÉMOCRATIE
ALIMENTAIRE EST
LONG, EXIGEANT,
MAIS ASSURÉMENT
PASSIONNANT ! »

producteurs et distributeurs conventionnés. Par exemple : est-ce que l'on privilégie le bio ou le local ? Les magasins bio, les coopératives, les supérettes, la grande distribution ? Mais également la place du privé dans la gouvernance : est-il souhaitable d'intégrer certaines fondations, le réseau des Biocoop, les marchés de producteurs ? Là où il y a débat, il doit y avoir exercice démocratique, avec des choix éclairés et assumés. C'est là que les consommateurs et consommatrices doivent pouvoir exercer leur citoyenneté : le chemin de la démocratie alimentaire est long, exigeant, mais assurément passionnant !

Notons que nous ne raisonnons pas en termes d'expérimentation : une expérimentation a le droit de faire des essais, d'échouer, de recommencer autrement, d'échouer à nouveau... Ce n'est pas non plus un dispositif municipal, à la manière ce que pourrait faire un CCAS par exemple : nous sommes dans la construction d'un mécanisme nouveau qui répond à un besoin réel et mal satisfait par la sphère marchande ou publique, travaillé avec l'ensemble des parties prenantes, une innovation sociale qui vise

la pérennité et qui survive à sa montée en charge et aux aléas politiques... Si ce projet mobilise de l'argent public au démarrage, il doit construire son autonomie dans le temps.

Quel est l'ordre de grandeur du nombre de bénéficiaires visé ?

Nous visons pour la première année 1 % de la population grenobloise, soit 1 600 personnes. Du moins c'est ce que nos premières modélisations indiquent comme capacité de charge initiale de la Caisse, même si beaucoup de paramètres encore non stabilisés subsistent, porteurs d'incertitudes : c'est un nombre très théorique, à ne pas prendre comme un « gri-gri ». Si on ne l'atteint pas formellement la première année ce ne sera pas un échec pour autant, mais un encouragement à poursuivre nos efforts.

Y a-t-il d'autres territoires dans le Département intéressés à cette idée ?

Lors de l'étude prospective menée dans le cadre du PAiT, la SSA sortait comme une priorité y compris dans les territoires ruraux pour les débouchés de productions agricoles (« si vous nous garantissez un débouché, nous serons partants ! »). Mais également comme une réponse possible à une précarité alimentaire présente un peu partout, qui soit plus adaptée que l'aide alimentaire de par la qualité des produits, du choix souverain, du lien avec l'agriculture vertueuse...

La Communauté de communes de Saint-Marcellin-Vercors-Isère a manifesté son intérêt dès le début et suit de près nos travaux, le Parc naturel de Chartreuse envisage un marché de producteurs à tarification solidaire qui, sous certains aspects, peut aussi être une forme de SSA. De son côté la Métropole chemine dans sa réflexion, tout comme certaines communes limitrophes qui attendent que la « preuve de concept » grenobloise fasse la démonstration de son efficacité. Par ailleurs, j'ai l'intuition que les territoires situés le long de la ligne TER reliant tout le bassin d'emploi grenoblois pourraient avoir intérêt à ce que les travailleurs et travailleuses pendulaires puissent bénéficier d'un mécanisme unifié de SSA : nous intégrons la modularité et la scalabilité dans la conception pour que d'autres territoires puissent, peu à peu, intégrer le mécanisme. Et progressivement, pourquoi pas, aboutir à une SSA à l'échelle du PAiT ? L'Histoire jugera mais, après tout, on n'est jamais à l'abri du succès.

▣ Propos recueillis par Didier Raciné,
Rédacteur en chef d'Alters Média - Janvier 2024

L'expérimentation de la démocratie alimentaire et de la SSA en Alsace

Reconquérir la maîtrise par tous de notre alimentation



L'alimentation est un fait social total qui met en mouvement l'ensemble du système social. La conduite de ce fait social est malheureusement captée par les forces de l'agrobusiness national et international. Elle doit revenir aux bénéficiaires et leur arme est la démocratie alimentaire qu'il faut construire.

Outre les expérimentations en de nombreux endroits en France (plus de trente), les outils permettant de reprendre ce pouvoir sur l'alimentation de tous sont nombreux : la théorie monétaire, la comptabilité CARE, les coopérations économiques territoriales. Ils sont explorés et présentés ici !

Vous êtes très investie sur la thématique de la Sécurité Sociale de l'alimentation (SSA) et sa mise en œuvre en Alsace.

Pouvez-vous nous présenter cette approche de la Sécurité Sociale de l'alimentation sur ce territoire ?

Eloi NAVARRO, délégué général de notre association, a initié le projet en Alsace. Depuis, nous travaillons tous

deux à développer une Mutuelle de l'alimentation. Nous sommes à présent une douzaine de bénévoles et deux salariés. Les trois piliers de la SSA (universalité de l'accès, cotisation, conventionnement démocratique¹) auxquels aspire cette expérimentation ne peuvent être satisfaits à notre échelle. Mais nous pouvons :

- Assurer une mixité sociale pour les bénéficiaires (genre, âge) ;



Somhack Limphakdy,

membre du collectif national pour une Sécurité sociale de l'alimentation, présidente de l'initiative alsacienne

- Organiser les cotisations comme pour une mutuelle classique en complétant les fonds pour les personnes en situation de précarité ;

- Mettre en œuvre la démocratie alimentaire.

Nous menons pour cela deux actions :

- Une Action – Recherche prépare les conditions économiques pour lancer le projet de SSA avec une démarche entrepreneuriale. Il s'agit de définir le modèle économique, le prototypage et les coopérations nécessaires. Les cotisations seront levées selon le principe

1. Voir encadré

« UNE ACTION –
RECHERCHE PRÉPARE
LES CONDITIONS
ÉCONOMIQUES
POUR LANCER LE
PROJET DE SSA AVEC
UNE DÉMARCHÉ
ENTREPRENEURIALE »

« chacun cotise selon ses moyens et bénéficie en fonction de ses besoins ». Pour les personnes en situation de précarité, les CCAS abondent ainsi que des fonds publics autres et des entreprises dans le cadre de leur RSE, dans l'intérêt de leurs collaborateurs. Nous portons aussi un plaidoyer pour un droit à l'alimentation².

• Une Recherche - Action vise à identifier concrètement, par le biais de la démocratie alimentaire, les divers enjeux auxquels doit répondre le projet : ces enjeux se situent aux niveaux des individus et du système alimentaire lui-même. Au niveau des individus, l'alimentation doit répondre aux besoins physiques, physiologiques (valeurs nutritionnelles, qualités organoleptiques) ; à leurs besoins sociaux (repas avec la famille, les amis, les collègues) ; au respect des singularités (convictions, préférences culturelles).

Au niveau global et systémique, l'alimentation fait partie d'une trame en lien avec le monde agricole mais aussi la transformation des aliments, le stockage, la distribution voire la prévention et la gestion des déchets. Ce programme de Recherche - Action pense le rôle de la démocratie alimentaire comme levier de transformation du système



alimentaire en un commun, dont les missions sont aussi l'habitabilité de la Terre, l'équité sociale et la protection des droits humains.

La démocratie alimentaire est essentielle car elle fait le lien entre la transformation du territoire, l'aménagement des paysages alimentaires, la justice sociale : comment les mangeurs se saisissent de ces questions ? Comment gérer les ressources de cette biorégion, comme l'eau sur le Rhin supérieur ? Comment les agencements marchands assurent le développement de filières alimentaires durables, et en particulier comment la normativité comptable – le modèle C.A.R.E. – peut y contribuer ? Tout en construisant un droit à l'alimentation.

Dans quel cadre menez-vous cette recherche ?

L'Action - Recherche se fait au sein de l'association « pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation - Alsace » dont je suis

présidente. La Recherche - Action est menée par l'Université de Strasbourg, avec l'Université de Haute Alsace et un programme INTERREG associant écoles d'ingénieurs ainsi que le collectif national pour une SSA.

Concrètement, où en êtes-vous ? Dans quelle direction le projet de SSA avance-t-il ?

Nous organiserons un séminaire à la rentrée 2024 pour construire avec les mangeurs ce que nous nommons « la connaissance de cause », comme une Convention Citoyenne de l'Alimentation. Nul ne peut prendre de décision éclairée sans cette connaissance de cause, sans comprendre à quoi nos systèmes alimentaires contribuent.

A travers ce séminaire, des chercheurs partageront les résultats de recherche sur le cycle de l'eau, la vie des sols, la santé humaine ; des ingénieurs questionneront la transition énergétique, les enjeux de transport, de mobilité, et ▶

2. <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-food/about-right-food-and-human-rights>

▸ il s'agit aussi de valoriser des savoirs non académiques... tout en reconnaissant l'égalité de dignité entre ces savoirs. Le 11 mars dernier, a été organisé un colloque pour mettre en place les comités techniques et identifier leurs interfaces dans la phase de prototypage de la Mutuelle de l'Alimentation. Les deux tables rondes ont travaillé :

- sur les enjeux et le diagnostic de l'insécurité alimentaire sur le territoire comme la précarité des étudiants, des travailleurs paupérisés,
- sur les perspectives concernant la Mutuelle en termes de valorisation de tous les savoirs académiques et pratiques, la recherche sur le droit à l'alimentation, la résilience territoriale. Il s'agit de co-construire cette connaissance de cause : pour cela nous poursuivrons en visitant des entreprises de transformation, de logistique, des fermes pour que chacun comprenne les paysages alimentaires puis choisir les axes de l'action commune, en responsabilité et en autonomie, en nous organisant ensemble, collectivement.

**Comment s'opèreront ces recherches ?
Et comment voulez-vous populariser
leurs résultats ?**

Nous engageons une recherche contributive, où paysans et mangeurs sont des contributeurs et non de simples participants observateurs ou observés. Personnes volontaires ou tirées au sort ? Nous ne le savons pas encore. Ce seront les adhérents de la Mutuelle, représentatifs du tissu territorial, qui choisiront

« NOUS ENGAGEONS UNE RECHERCHE CONTRIBUTIVE, OÙ PAYSANS ET MANGEURS SONT DES CONTRIBUTEURS ET NON DE SIMPLÉS PARTICIPANTS OBSERVATEURS OU OBSERVÉS »

ces modalités.

En France, parmi les 30 initiatives locales regroupées au sein du Collectif National SSA³, il y a une grande diversité d'expérimentations. La raison en est simple : les gens connaissent leur territoire et les parties prenantes du système alimentaire local. Parce qu'ils décident par eux-mêmes et pour eux-mêmes de la mise en œuvre, parce qu'ils sont engagés dans la transformation territoriale et de son paysage alimentaire, ils définissent leurs propres critères d'évaluation. Nous travaillerons aussi à un média (capsule vidéo, articles, podcast) qui reflète ces résultats et ces processus.

**Comment voulez-vous monter cette
Mutuelle de l'Alimentation en Alsace ?**

Bien qu'au stade de projet, il existe déjà un accord de consortium - signé par plusieurs organisations dont des élus et agents de collectivités territoriales, la Chambre d'agriculture, la Confédération Paysanne, des centres sociaux, des organismes de commerce équitable, des associations, des universités et des labos de recherche - pour engager cette démarche de prototypage et de création de la Mutuelle. Trois comités de pilotage se sont tenus depuis le 17 mars 2023 puis le Colloque du 11 mars dernier a



3. <https://www.securite-sociale-alimentation.org/>

été préparé avec ce consortium comme le temps fort préfiguratif de la première phase de mobilisation citoyenne.

Vous parlez de recherche contributive, qui est un concept que Bernard Stiegler a forgé. Quels sont les rapports entre vos recherches et celles de Bernard Stiegler ?

Pour Bernard Stiegler, source d'inspiration pour notre travail, les chercheurs transforment le territoire, et le territoire les transforme en retour. D'où la notion de Territoire Laboratoire. L'enjeu historique est de bifurquer, nous sommes tous des expérimentateurs. Nous ne savons pas encore les résultats de nos actions, mais ce qui est essentiel, c'est de définir la qualité des processus engagés par nos actions et les tendances qu'elles induisent. Ce que nous changerons ce sont les manières de prendre des décisions et d'en évaluer les impacts, dans un dialogue science(s)-société. Ceci, afin de déployer des formes nouvelles de puissance publique populaire.


Nous ne pouvons pas « globalement » protéger la nature, mais nous pouvons « localement » prendre soin de nos milieux : tout est là. Nous avons tant mis à mal notre patrimoine socio-environnemental, que nous avons besoin de reconstruire des espaces de coopération, d'entraide, de confiance en nous-mêmes et entre acteurs. Cette confiance en l'altérité nous donnera les clés de la confiance en l'à-venir. Bernard Stiegler parlait de deux types de futur : un futur clos, devenir, où l'on demeure là où l'on va déjà ; et le futur ouvert, avenir, que l'on ne peut prévoir mais que l'on peut préparer. C'est un

futur indéterminé, inespéré, inattendu avec ce caractère ouvert, vivant qui rend l'action si enthousiasmante. Il avait travaillé sur la notion d'anti entropie qui est le propre du vivant. Cela s'exprime par la diversité, l'apparition constante de nouveauté, de bifurcation. Le travail est donc possible. Voici enfin une proposition où nous cessons de nous battre contre un modèle mortifère, nous disposons d'un projet dynamique et vivant pour lequel œuvrer.

Quels sont les rapports entre vos recherches et les communs ?

La force des communs, comme présentés par Elinor Ostrom, est d'être un dispositif se donnant pour objet de préserver des ressources ou des droits menacés. Ce dispositif est porté par une communauté de parties prenantes attachée à la préservation de la ressource, qui s'est organisée en se donnant des règles de fonctionnement pour remplir cette mission, et surtout une gouvernamentalité démocratique de cette action collective. Les ressources ne sont pas pensées comme un bien public, mais comme propriété partagée entre les parties prenantes. De plus, si l'une d'elles n'a pas respecté les règles, il est possible de saisir une instance extérieure, garante du respect de cette gouvernance.

Le lien entre les communs et le système alimentaire est le droit à l'alimentation choisie. Ce droit est garanti aux humains et constitue le ciment de toute communauté qui veut se constituer pour le défendre. C'est en définissant des règles de conventionnement fondées sur la démocratie alimentaire ►



« NOUS AVONS BESOIN DE RECONSTRUIRE DES ESPACES DE COOPÉRATION, D'ENTRAIDE, DE CONFIANCE EN NOUS-MÊMES ET ENTRE ACTEURS. CETTE CONFIANCE EN L'ALTÉRITÉ NOUS DONNERA LES CLÉS DE LA CONFIANCE EN L'À-VENIR »

« LE DROIT À
L'ALIMENTATION CHOISIE
[...] EST GARANTI AUX
HUMAINS ET CONSTITUE
LE CIMENT DE TOUTE
COMMUNAUTÉ QUI
VEUT SE CONSTITUER
POUR LE DÉFENDRE ».

▷ que se constitue le commun de la SSA. Cela ouvre la possibilité à l'ensemble des acteurs du système alimentaire (mangeurs, paysans, boulangers, transformateurs des produits, distributeurs...) d'agir pour répondre au défi d'une alimentation choisie (droit du travail, santé, transformation du territoire). La force de l'alimentation est qu'elle est un fait social total touchant toute personne et toutes communautés.

Quels sont les rapports entre vos recherches, les communs et Karl Polanyi ?

Karl Polanyi, économiste, historien et anthropologue, auteur de « La Grande Transformation » et de « La Subsistance de l'Homme », cherchait l'origine du fascisme et du nazisme, dont il a vécu en Europe le développement. Selon lui, « le péché originel du capitalisme » était dans le fait que les trois conditions de production de la valeur, à savoir la monnaie, la biosphère et le travail humain, y étaient perçues comme des ressources, et uniquement comme telles.

Dans le commun de la SSA, la nature

et le travail humain sont par principe co-gérés de façon responsable via la démocratie alimentaire. Pas encore la monnaie. Tant que la SSA restera au niveau local, nous n'aurons pas le contrôle de la création monétaire, nous serons enchâssés dans une macrostructure plus vaste et nous pourrions nous retrouver, malgré nous, pris en étau et possiblement en échec pour disposer des moyens de notre politique locale. Nous devons examiner quels sont les impensés du système en lien avec la SSA et l'intégrer dans une réflexion transdisciplinaire plus large, par exemple sur la théorie monétaire : qu'est-ce que la monnaie ? Et aussi interroger nos bassins de vie (autonomie territoriale, biorégion).

Le projet de SSA s'appuie sur l'imaginaire de la Sécurité sociale : garantie de l'universalité des accès, cotisation proportionnelle, conventionnement des prestations. La spécificité de la Santé est que tout le monde ne tombe pas malade en même temps. L'alimentation, c'est tous les jours et pour tou·te·s.

Les expérimentations à Montpellier et Bordeaux font appel à une monnaie locale complémentaire et ce sera sans doute assez généralisé dans nos initiatives locales. La monnaie locale complémentaire a l'avantage de rester sur le territoire d'émission. Elle l'ensemence, poussant tous les achats vers les producteurs et acteurs locaux, des commerces ou produits choisis localement. Dans le système macroéconomique actuel, seules les banques privées peuvent créer de la monnaie, sous la forme de



monnaie – dette, c'est-à-dire en mettant en circulation sur le marché, l'argent qui est emprunté par les particuliers, les entreprises, les États. Cette monnaie disparaît lorsque le prêt est remboursé. Mais cela donne aux banques privées un poids incommensurable sur le monde : le pouvoir de décider où investir, et donc de préfigurer le monde car l'argent est le temps alloué (et inversement). Tant que nous ne serons pas créateurs de monnaie, nous ne pourrions pas investir durablement et massivement pour transformer les paysages alimentaires à la hauteur des défis de notre époque et nous demeurerons avec fatalité dans une impasse : nous ne disposerons pas des moyens pour sortir des contraintes et des pratiques de l'agriculture productiviste et capitaliste, d'où provient 80 % de l'alimentation actuelle. Certains chercheurs proposent d'utiliser une monnaie subvention⁴ (inverse de la monnaie dette), créée en dehors de toute dette, qui permettrait ▶

4. Voir par exemple « La monnaie volontaire, transformons la monnaie pour transformer la société » de Jezabel Coupey Soubeyran édition Les Liens qui Libèrent. Voir aussi <https://aoc.media/auteur/jezabel-coupey-soubeyran>



« LA MONNAIE LOCALE COMPLÉMENTAIRE A L'AVANTAGE DE RESTER SUR LE TERRITOIRE D'ÉMISSION. ELLE L'ENSEMENCE, POUSSANT TOUS LES ACHATS VERS LES PRODUCTEURS ET ACTEURS LOCAUX, DES COMMERCES OU PRODUITS CHOISIS LOCALEMENT »

Encadré Extraits de « La monnaie volontaire Transformons la monnaie pour transformer la société »

« En réponse aux impasses de la monnaie bancaire, l'émission de monnaie volontaire pourrait endiguer le mouvement de marchandisation du monde et permettre de rompre, au moins partiellement, avec la logique d'accumulation financière et avec l'ordre de la dette qui maintient les populations et les États sous le joug financier.

Constatant que « le mode bancaire d'émission (qu'il s'agisse de monnaie de crédit ou de monnaie acquisitive), fondé sur la quête de rentabilité financière, est intrinsèquement incapable de financer les investissements financièrement non rentables [...] et que tel est le cas des investissements relevant du secteur non-marchand, du bien commun, du bien public ou de la bifurcation écologique

et sociale », nous proposons de compléter les modes d'émission existants par un mode volontaire d'émission, à savoir la création de monnaie légale (des encaisses parfaitement fongibles avec le reste de la masse monétaire) mise en circulation en dehors de toute dette, pour subventionner les investissements financièrement non rentables de la bifurcation écologique et sociale.

Cette émission monétaire serait la traduction pure et simple de l'expression d'une volonté politique démocratique (d'où l'expression « mode volontaire de création monétaire »). Elle serait ainsi directement affectée aux objectifs d'intérêt général, aux biens communs et aux biens publics, sans contrepartie comptable exigible, ni remboursement, ni intérêt. Ce mécanisme échappe totalement aux mécanismes bancaires classiques (émission par le crédit ou par acquisition de titres), puisqu'il s'agit en réalité d'une subvention⁵.

5. <https://aoc.media/auteur/jezabel-coupey-soubeyran>



Dans l'esprit des travaux de Polanyi, sont distingués trois types de capitaux: le capital financier, le capital naturel – les ressources et le capital humain ou social. La comptabilité a historiquement quatre fonctions: prendre en compte (de quoi voulons-nous être comptable), être comptable de, compter, rendre compte.

La spécificité du modèle C.A.R.E. est que les capitaux extra financiers (les capitaux social et environnemental) sont inscrits au passif, c'est-à-dire comme une dette, que l'on ne peut pas rogner, ni monnayer: si ces capitaux sont mis à mal et que l'on n'investit pas de la valeur financière pour préserver et régénérer les capitaux extra financiers, alors le modèle n'est pas soutenable. C'est ce que l'on nomme la soutenabilité forte.

Pour donner un exemple, dans notre projet SSA-Alsace, les agriculteurs qui mettraient en œuvre le modèle C.A.R.E., pourraient être rémunérés pour les services écosystémiques rendus (planter des haies, préserver des zones humides, construire des niches de biodiversité...). Cela pourrait se faire à Strasbourg dans le cadre d'une recherche participative, comme la Zone Atelier Environnement Urbain, où cette approche comptable serait expérimentée avec

les agriculteurs et d'autres acteurs. Les efforts des paysans pour maintenir la biodiversité, la qualité de l'eau, des efforts qui sont des manques à gagner au regard d'autres activités, seraient rémunérés non pas comme un travail, mais comme une contribution territoriale, pour service écosystémique. C'est aussi un avantage pour la collectivité, pour laquelle le travail pour rendre l'eau potable coûterait bien plus cher. Cela existe déjà pour le prélèvement de l'eau potable dans la plaine du Ried.

La mise en place de ce dispositif crée un espace de coopération économique territoriale et de dialogue socio-environnemental à l'aide de la comptabilité C.A.R.E.: comment flécher l'argent public, les investissements et les désinvestissements, dans le cadre d'un dialogue comptable avec les acteurs eux-mêmes! C'est l'atout et la force de la démocratie alimentaire! Nombre d'agriculteurs se disent prêts à s'engager dans cette direction mieux soutenable, mais pas à prendre seuls les risques de l'investissement et de la transformation de leurs pratiques. Le cadre de la démocratie alimentaire, d'un dialogue outillé, reliant social, économie, environnement, permet de mettre au cœur de l'activité humaine: la coopération, la responsabilité et la co-gestion.

▸ de sortir de cette impasse sans être en contradiction avec le droit européen. Ce sont des pistes de travail à creuser.

Outre ces questions liées à la monnaie, votre recherche vise-t-elle à utiliser les nouvelles formes de normativité comptable (C.A.R.E.) sur les territoires alsaciens où vous voulez expérimenter la SSA ?

C'est un axe important : le CERCES⁶ est signataire de l'Accord de Consortium. Nous sommes sociétaires de l'ICGS (Institut de formation en Comptabilité et Gestion Soutenables). Nous souhaitons que les acteurs économiques du projet SSA, comme la Mutuelle, puissent mobiliser des experts comptables formés à C.A.R.E.

Pouvez-vous présenter votre méthode concernant la définition de votre modèle économique ?

Le point clé est la coopération : c'est pourquoi nous nous portons candidat à un PTCE⁷. Beaucoup d'argent circule dans la chaîne de valeurs de l'alimentation : nous pensons nécessaire de réagencer la circulation de ces liquidités, pour les mettre à des endroits choisis démocratiquement. Nous avons candidaté auprès de la Banque des Territoires dans le cadre d'un appel à

manifestation d'intérêt, pour construire un démonstrateur des transitions agricole et alimentaire et élaborer son modèle économique, autour du projet de Mutuelle. Ce que la Mutuelle tente de faire, c'est d'organiser la démocratie alimentaire, dans toutes ses dimensions, de façon à rendre répliquables et scalables nos méthodes et nos processus qualitatifs. Nous souhaitons démontrer une preuve de concept de ce que la SSA peut apporter. Nous pourrions même aller plus loin et réfléchir dans le cadre de ce PTCE avec la mise en place d'une comptabilité écosystème-centrée C.E-C. Et donc de nouvelles formes de coopération économique.

Souvent est dit que la SSA « va coûter très cher » car on pense au « trou de la Sécu ». Mais ce trou n'a pas de réalité ! Il ne faut pas confondre ce qu'a été la Sociale et ce que fonde l'État social⁸. D'abord, ce qui est sollicité n'est pas le budget de l'État. D'autre part, ces fonds circulent déjà, sont dépensés, affectés sans coordination. C'est le rôle de la démocratie alimentaire que de procéder à leur réaffectation. Réaffecter ne coûte pas plus cher : à l'intérieur du cadre actuel, on ne peut rien faire. Il faut changer de cadre ; c'est le cœur

du projet, et le plus difficile à faire comprendre.

Mais il faut cependant expérimenter, montrer à petite échelle, sur un petit budget, de quelles façons cela pourrait marcher, le nouveau cadre à mettre en place !

C'est notre intention : nous nous appuyerons sur les expériences déjà engagées, notamment de monnaies locales complémentaires comme la Mona à Montpellier et Soli'doume à Clermont Ferrand. Nous lançons 3 territoires pilotes : 2 en agglomération à Strasbourg et Mulhouse, 1 dans la ruralité, dans le Pays du Sundgau.

Avez-vous des contacts hors de France ? Y a-t-il des perspectives à l'international ?

Oui, sont en lien avec le collectif national pour une SSA de nombreuses personnes en Belgique, Suisse, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Pologne et en Amérique du Nord.

▣ **Propos recueillis par Didier Raciné,**
Rédacteur en chef d'Alters Média - Février 2024

6. CERCES : Cercle des Comptes Environnementaux & Sociaux forme aux enjeux de la comptabilité socio-environnementale - comptabilité triple capital; et développe la méthode CARE (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology)

7. Un pôle territorial de coopération économique (PTCE) est un groupement d'acteurs territoriaux, qui vise à développer ensemble des projets économiques et sociaux innovants, par une stratégie de coopération et de mutualisation

8. Cf La Bataille de la Sécu de Nicolas Da Silva

Maillon essentiel d'un dispositif de SSA à développer

Une épicerie solidaire et participative à Dunkerque

...

L'épicerie participative « La source » à Dunkerque fonctionne avec la participation active des « adhérents-clients » de l'épicerie au fonctionnement et à la gestion de l'épicerie. Elle s'approvisionne en circuit court et direct et de façon hebdomadaire auprès des producteurs locaux.

Cet exemple est loin d'être isolé et préfigure de nouveaux modes solidaires et participatifs de distribution alimentaire et d'épicerie qui pourraient être des maillons essentiels de la Sécurité Sociale de l'Alimentation locale. Une grande ville comme Dunkerque innoverait en s'appuyant sur cette ressource pour lancer une expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation.

Faisons connaissance de votre épicerie participative¹. Pouvez-vous nous la présenter ?

Elle a quatre ans, je suis à l'initiative du projet avec un salarié. On est dans Dunkerque, dans un quartier populaire, une grosse majorité des adhérents sont de Dunkerque, mais pas tous. Elle a vite grandi et nous sommes à-peu-près deux cents familles adhérentes. Les statuts de

l'association demandent de donner trois heures de son temps par mois, mais certains donnent beaucoup plus.

Et quel type de tâches peuvent-ils effectuer ?

A peu près tout ce qu'on fait dans l'épicerie : la gestion des commandes, la facturation, le ménage, la mise en rayon, la



Fabrice Joyeux,

La Source, épicerie participative à Dunkerque

distribution, la collecte des produits. On va nous même tous les vendredi matin dans les fermes chercher les produits frais, pour éviter le déplacement aux paysans. Quatre équipes vont dans la campagne avec leurs véhicules récupérer le lait, le beurre, les fromages, la viande... ce sont des équipes d'adhérents, tous bénévoles.

Au total, nous nous approvisionnons auprès de 75 paysans et fournisseurs. Il y a aussi quelques coopératives. Mais les paysans réguliers, chez qui on va tous les vendredis, sont une bonne trentaine.

1. www.epicerie-lasource.org



J'ai vu sur le site de l'épicerie que vous aviez un grand nombre de produits : vous êtes pratiquement une épicerie complète ?

Oui, on vend du papier toilette, du shampoing, du gel douche, des produits ménagers, mais aussi les patates, le riz, le sucre, l'huile ... On ne veut plus que les gens aillent au supermarché, tout simplement ! C'est la démarche de l'épicerie : on ne veut plus alimenter ceux qui étranglent nos paysans. On fonctionne en circuit court, directement avec des fournisseurs, des maraîchers, des paysans, etc. nous leur rendons le service d'être au plus près du client.

Et, si je comprends bien, il n'y a pas de main-d'œuvre finalement, puisque c'est les adhérents qui font les services !

Oui ! Et en plus, on ne tire pas les prix : ce sont les prix des paysans ! On prend 20 % de marge, ce que tout le monde sait, le paysan et le consommateur : cela permet de payer un loyer, nos charges électriques et maintenant un salarié. Et nous, en tant

« ON NE VEUT PLUS QUE LES GENS Aillent AU SUPERMARCHÉ, TOUT SIMPLEMENT ! C'EST LA DÉMARCHÉ DE L'ÉPICERIE : ON NE VEUT PLUS ALIMENTER CEUX QUI ÉTRANGLENT NOS PAYSANS »

que consommateur, on enlève les 20 % et on sait à quel prix on a payé le paysan. Et c'est vrai pour les viandes : les animaux sont élevés ici et les abattoirs sont locaux. Pour les produits ménagers, nous passons par un grossiste engagé, Ecodis, certifié Ecocert. Nous sommes là aussi en circuit court avec possibilité de discussion.

Comment passez-vous vos commandes et gérez-vous votre trésorerie ?

Nous payons le producteur tout de suite. Nous demandons au client de faire une avance de 50 € (s'il le peut). Cela permet d'avoir une trésorerie saine et de ne pas faire attendre le producteur (à l'inverse de la grande distribution qui paie à 60 jours, voire 90 jours). Nous ne voulons pas être tributaire d'une subvention ou d'une aide quelconque pour le fonctionnement de notre épicerie.

La SSA à Dunkerque

Y-a-t-il à Dunkerque des projets de Sécurité sociale de l'Alimentation ? Seriez-vous intéressé à ce que cela fonctionne ?

On parle depuis un moment, mais ça reste à l'état de quelques réunions. Ce sont des projets qui demandent pas mal d'énergie au lancement : il faut un collectif, qu'il soit soudé et sache dans quelle direction aller. Bien sûr, nous sommes intéressés par ce genre de projet. Au sein de l'épicerie, il y a forcément des adhérents qui pourraient, s'ils étaient épaulés ou encadrés, s'engager dans ce genre de projet.

J'étais militant écologiste. À la suite des gilets jaunes, nous avons décidé d'agir au niveau de l'alimentation, dans une démarche d'économie locale et circulaire. Nous ne voulions plus alimenter ceux que l'on dénonce, qui abusent de nos paysans et qui font des bénéfices énormes.

Au début, je pensais à une épicerie ►



« LES CONTRIBUTIONS SOUS FORME DE TRAVAIL
DES DEUX CENTS FAMILLES POURRAIENT
CONTINUER: C'EST UN LIEU OÙ ON A UN LIEN
SOCIAL IMPORTANT, UN LIEU EST À NOUS TOUS »

▷ solidaire, mais je me suis rendu compte que le seul gagnant était le supermarché qui défiscalise ce qu'il donne, qui va continuer à surproduire et fournira des cochonneries au plus modestes d'entre nous. Ce n'était pas vraiment dans mes valeurs. Avec un petit groupe, nous avons opté pour ce projet d'épicerie participative, qui nous semble beaucoup plus cohérent avec nos valeurs.

Ne pensez-vous pas qu'avec cette épicerie participative, vous initiez un peu un circuit très proche de la SSA ?

Nous y réfléchissons : on voit les centres sociaux donner des chèques alimentation

aux plus démunis, qui sont souvent utilisés dans la grande distribution, ce qui est une aberration. Nous pourrions accepter ces chèques et donner quelque chose de sain, pas forcément plus cher et rendre agriculteurs et clients bénéficiaires à divers niveaux !

Cela ne demanderait pas grand-chose aux Centres de Secours (où à une Caisse de SSA) de conventionner des agriculteurs de vente directe, des épicerie participatives comme la nôtre, des épicerie solidaires du secteur. Les bénéficiaires auraient un chèque fléché sur des systèmes alimentaires vertueux !

Les contributions sous forme de travail des deux cents familles pourraient continuer : c'est un lieu où on a un lien social

important, un lieu est à nous tous. On a lancé des ateliers cuisine, une cantine à prix libre le jeudi, un bureau social. On a un vestiaire, une bibliothèque, on fait des cours de français langue étrangère pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. On a récupéré un autoclave pour faire nos conserves nous-mêmes avec un adhérent, professionnel de cela.

Existe-t-il un réseau d'épicerie participatives ?

Il y a une fédération des épicerie auto-gérées, des épicerie non tributaires de subvention et complètement autonomes, créé par les Diony coop.

▣ **Propos recueillis par Didier Raciné,**
Rédacteur en chef d'Alters Média – Février 2024

Les intérêts communs des AMAP et de la SSA

La démocratie alimentaire, défense de la paysannerie et droit à l'alimentation




Si les objectifs des AMAP (défense d'une « agriculture locale économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable », la « promotion d'un rapport responsable et citoyen à l'alimentation »¹) et ceux de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (« défense du droit à l'alimentation saine et choisie ») ne sont pas identiques, ils sont très proches et partagent une volonté commune de démocratie alimentaire ! La présentation vivante de ce mouvement par une représentante du MIRAMAP illustre cette proximité et témoigne de certaines expérimentations en commun, de liens étroits et concrets sur le terrain. Le travail en commun ne pourrait qu'être profitable aux producteurs locaux et aux habitants mangeurs et à la démocratie alimentaire.

Vous êtes représentante du MIRAMAP (Mouvement Inter Régional des AMAP) et du réseau des AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) d'Ile-de-France. Pouvez-vous nous préciser ces responsabilités ?

Je suis membre d'une AMAP dans Paris 15^e, administratrice du réseau des AMAP franciliennes, déléguée au MIRAMAP.

Je suis principalement investie au MIRAMAP comme administratrice et co-porte-parole. Comme le mouvement des AMAP a un fonctionnement horizontal et s'appuie sur les principes de l'éducation populaire, le MIRAMAP n'est pas au-dessus des réseaux locaux et des AMAP. Son rôle est de rassembler, d'assurer la cohérence, d'animer, d'aider à la mutualisation et aux échanges de pratiques. Je fais partie



Evelyne Boulongne,
administratrice du réseau AMAP Ile-de-France et du MIRAMAP

d'un collectif d'une quinzaine d'administrateurs élus de toutes les régions de France. On emploie 2 salariées, on est en charge d'élaborer avec l'ensemble du mouvement le projet stratégique, l'animation de 5 groupes de travail et de deux commissions. En France, on compte environ 2300 groupes AMAP et 3700 fermes en AMAP ce qui fait 250 000 mangeurs. Il y a une vingtaine de salariés en tout dans l'ensemble des réseaux régionaux.

1. Charte des AMAP, voir encadré

Comment vous êtes-vous engagée dans ces activités ?

Personnellement je suis venue dans les AMAP pour protéger ma santé et celle de ma famille, mais aussi par conviction écologique et politique contre le système de l'agro-industriel qui nous mène dans le mur. C'est un militantisme riche et agréable, basé sur la gouvernance partagée, la communication non-violente, l'expérimentation, l'intelligence collective. Et au niveau des réseaux et du MIRAMAP, des convictions politiques fortes pour construire l'avenir.

Les AMAP sont un mouvement engagé, né il y a un peu plus de 20 ans. Pouvez-vous nous raconter l'origine de ce mouvement, ses buts, son évolution, sa composition sociologique et ses partenaires actuellement ?

À la toute origine du mouvement des AMAP, on trouve les luttes du Larzac, d'Attac, de la Confédération paysanne et des réseaux de Alliance PEC (Paysan, Ecologiste, Consommateur) contre la « mal bouffe », les OGM et la mainmise de la grande distribution sur l'agriculture. Il s'est inspiré des SPG (Système Participatif de Garantie) de Nature et Progrès, des fondamentaux de l'agriculture biologique, des Tekei au Japon. Concrètement la première AMAP a été créée à Aubagne en 2001 lors d'une réunion sur la mal bouffe avec un couple de paysans, les Vuillon, qui avaient vu une CSA (Community Supported Agriculture) fonctionner aux USA.



LES OBJECTIFS DES AMAP :

- *Maintenir et développer une agriculture locale économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable, à faible impact environnemental, créatrice d'activités économique et d'emploi, de lien social et de dynamique territoriale,*
- *Promouvoir un rapport responsable et citoyen à l'alimentation,*
- *Faire vivre une économie sociale et solidaire, équitable et de proximité,*
- *Contribuer à une souveraineté alimentaire favorisant celle des paysans et paysannes du monde dans un esprit de solidarité.*

« Résolument basées sur une conception de partage, les AMAP visent à une transformation sociale et écologique de l'agriculture et de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités. Elles sont des alternatives concrètes qui émergent de la société civile ».

Le MIRAMAP s'est construit ensuite en 2010 sur l'impulsion des réseaux régionaux, constitués au fur et à mesure pour renforcer la cohésion des AMAP de leur territoire. Il s'est immédiatement lancé dans l'écriture collective de la Charte² de 2014. Il anime aujourd'hui un réseau de plus de 2 000 AMAP et d'une quinzaine de réseaux territoriaux.

Il travaille surtout avec les militants et salariés des réseaux locaux qui sont ancrés sur le terrain auprès des AMAP « de base ».

Notre but est de changer le système et nous n'y arriverons pas seul. Donc le MIRAMAP lutte avec d'autres : avec le Pôle InPact (10 structures agricoles alternatives), le collectif Nourrir (54 associations) où nous travaillons au plaidoyer, en ce moment dans le cadre de la future Loi d'Orientation Agricole.

1. La Charte de 2014 remplace une autre Charte de 2003 : tinyurl.com/mummncjr

« NOUS SOMMES DANS UN ÉCOSYSTÈME DE MOUVEMENTS ALTERNATIFS ET DE LUTTE POUR DES TRANSITIONS, RUPTURES, POUR AUTRE PROJET DE SOCIÉTÉ, UN AUTRE MONDE »

Avec le CTC (Collectif pour la Transition Citoyenne), le MES (Mouvement de l'Economie Solidaire), le Collectif SSA, nous soutenons les Soulèvements de la terre. Nous sommes dans un écosystème de mouvements alternatifs et de lutte pour des transitions, ruptures, pour autre projet de société, un autre monde ...

Voir notre site pour plus de détails <https://miramap.org/>

Les AMAP sont évidemment immergées dans le monde paysan, qui est un monde extrêmement divers, mais lui aussi pour une large part en grande difficulté.

On a vu récemment que le monde paysan était très hétérogène. Notre mouvement composé de paysans et de mangeurs affirme que l'agriculture concerne tous les citoyens. Le cloisonnement corporatiste empêche de parler sur le fond des politiques agricoles.

Nous avons la même analyse qu'avant sur les crises, nous voulons un revenu paysan pour protéger l'environnement et produire une alimentation saine et durable, c'est ce que nous faisons dans nos AMAP depuis 20 ans.

La co-gestion de la FNSEA et des divers gouvernements est toujours favorable aux 20% des agriculteurs qui relient 80% des paiements directs de la PAC versés

à l'hectare. Ce syndicat, manipulateur avec ses adhérents de base, choisit d'éliminer l'agriculture paysanne, la bio et les mesures environnementales que veut la société civile. Nous, nous voulons le pluralisme dans les instances de décisions agricoles où des citoyens doivent siéger pour que l'agriculture soient dirigées pour l'intérêt de tous et non pour le profit de quelques-uns. Nous voulons la démocratie alimentaire dans les territoires par des Conseils alimentaires communaux et régionaux, pluralistes représentant l'intérêt général des habitants. Nous voulons l'arrêt du libre-échange et des régulations européennes plus fortes pour garantir des revenus décents à tous les paysans du monde.

On note parfois que les personnes à petit budget sont peu présentes au sein des AMAP, qu'elles seraient orientées vers les bobos.

Qu'en dites-vous ? Quelle est la sociologie des AMAP ?

Effectivement et ça ne nous plait pas trop. Une enquête a été faite en Ile-de-France (région certes spécifique). Les répondants, majoritairement des répondantes, étaient en majorité des personnes ayant fait des études supérieures. Nos ennemis nous matraquent en disant que « le bio c'est cher, les AMAP sont pour les bobos ». Les grandes surfaces qui ont margé jusqu'à 80 % sur les produits bio pendant des années ont contribué à agrandir la coupure entre deux types d'alimentation liés à des groupes sociaux différents. La bio est attaquée, ses subventions supprimées, ses fondamentaux dévoyés. Dans les AMAP on trouve des produits bio au prix du pas bio, puisque nous n'avons pas d'intermédiaire, peu de frais touchés par l'inflation.

Le problème n'est pas économique mais culturel, basé sur le décalage entre l'imédiateté du plaisir de manger et la temporalité de la croissance des légumes ou des animaux dans les fermes. Pour s'engager en AMAP, il faut payer en début de « saison » pour l'année à venir et cet engagement est difficile pour les personnes en situation de précarité. Pendant la crise du COVID, certains paysans ne pouvaient plus vendre sur les marchés de plein vent, les aides ▶



Depuis 20 ans,
**en sécurisant
financièrement
les fermes, nous
aidons les paysan-nes
à améliorer leurs
conditions de travail.**



Ensemble, cultivons le pouvoir d'agir.

« NOUS VOULONS UN REVENU PAYSAN POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PRODUIRE UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE »

▷ alimentaires n'étaient plus distribuées et de nombreuses AMAP, qui œuvrent, par principe, à la logistique de la vente directe des paysans, ont lancé des actions de solidarité et d'inclusivité.

Le MIRAMAP a démarré ensuite un chantier sur l'accessibilité à l'alimentation et rédigé un guide « Agir en AMAP pour un accès de tous à une alimentation durable et choisie » pour aider les AMAP à aller vers le public précaire. C'est une exigence pour nous, nous sommes engagés aussi pour changer la société !

Comment cherchez-vous à élargir votre base, aussi bien paysanne que de consommateurs ?

Comme ceux qui ont écrit « Reprendre la terre aux machines », nous savons que le système ne changera pas en augmentant le nombre d'AMAP, mais il nous faut continuer à défendre l'agriculture paysanne, à lutter contre la disparition des fermes, à résister, à être le grain de sable dans la machine, à donner de l'espoir. Donc nous continuons à sensibiliser, à mobiliser, à structurer notre mouvement, à nous élargir sans compromis qui affaibliraient notre identité et nos valeurs, à être plus forts en alliance avec d'autres. Nos mouvements alternatifs d'éducation populaire ont besoin aussi de créer le rapport de force avec « nos ennemis ».

Cela fait une bonne transition avec la question de la Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Comment se positionnent les AMAP,

« LES AMAP PARTENT DE LA DÉFENSE DE L'AGRICULTURE PAYSANNE ET DE SON LIEN AVEC LES MANGEURS. LA SSA PART DU DROIT À L'ALIMENTATION. ÇA SE REJOINT DANS LA VOLONTÉ DE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE TERRITORIALE »

au plan global ou localement, vis-à-vis de ce projet ?

Au niveau global, le MIRAMAP est partenaire du Collectif pour la SSA depuis le début.

Nous sommes vivement interpellés par le projet de SSA, mais les modèles sont différents. Les AMAP partent de la défense de l'agriculture paysanne et de son lien avec les mangeurs. La SSA part du droit à l'alimentation. Ça se rejoint dans la volonté de démocratie alimentaire territoriale.

L'expérimentation de SSA la plus aboutie que je connaisse est celle du CLAC³ de Cadenet, dans le Vaucluse, dans lequel l'AMAP locale joue un rôle important. Le financement de la Fondation de France fait fonctionner une Caisse SSA, les bénéficiaires tirés au sort touchent 150 € par mois pendant deux ans. Sont conventionnés l'AMAP local (à 100 %), un magasin de producteurs (à 70% des produits) et une épicerie locale (à 50 %). Certaines AMAP ont un prix de panier fixé en fonction du quotient familial, sans contrôle. Des AMAP et réseaux montent des projets solidaires avec des tiers financeurs publics ou privés pour inclure des familles à petits budgets avec l'aide des Centres Sociaux et des collectivités territoriales. En Hauts-de-France : P.A.N.I.E.R.S est un projet, au départ

financé par des collectivités locales, pour la création d'un fonds de dotation de solidarité alimentaire via les AMAP et les paysans bio de la région.

Les paysans sont en butte avec les grandes surfaces qui les ruinent. Par exemple, il vaudrait mieux que les produits conventionnés par les Caisses SSA ne soient pas vendus dans ces lieux parce que nous souhaitons décourager les mangeurs d'y mettre les pieds. Il y a encore beaucoup de questionnements à régler, le débat est riche.

Pensez-vous qu'une prise de position de soutien à la SSA soit possible ? Que des expérimentations locales d'AMAP avec des projets locaux de SSA puisse se faire ?

Des AMAP mènent déjà des expériences proches de la SSA. Un Groupe de Travail « accessibilité » (de l'alimentation) du MIRAMAP rassemble déjà ces pratiques à partir de toutes les régions de France. Les deux projets sont poreux, des militants circulent entre les deux.

Ces deux projets divergent déjà dans la temporalité, les AMAP sont là et la réalisation de la SSA est assez lointaine pour le moment. Le principe d'universalité est impossible à réaliser sans une loi, l'obtenir ne sera pas facile.

▣ Propos recueillis par Didier Raciné,

Rédacteur en chef d'Alters Média - Janvier 2024

1. <https://tinyurl.com/545ya8sm>

« Des livres en communs » par Framasoft,
une refonte de la chaîne éditoriale

Un exemple de communs du Livre et donc de la lecture



L'appropriation des créations culturelles par des structures privées dominantes excluent de très nombreux citoyens de ces créations. Nous assistons à de nouvelles enclosures, c'est-à-dire à la captation de biens, qui devraient être libres, par des intérêts privés dominants. Ces relations nuisent aux auteurs, à leur relation avec les lecteurs, à l'éclosion de créativité nouvelles. Elles nuisent aussi aux petits éditeurs et distributeurs indépendants.

L'association Framasoft souhaite contribuer à la transformation en profondeur de ces relations, en mettant en œuvre tout le potentiel de démarchandisation que portent les communs, y compris les communs culturels.

Comment fonctionne la chaîne de l'édition dans notre société ?

Depuis plus de deux cents ans, l'édition place les auteurs et autrices en situation de subordination économique et s'arroge de fait tous les droits patrimoniaux. Ne leur est octroyée qu'une partie de la rente liée à cette propriété. Ils produisent un capital qui ne participe à l'avancement culturel qu'en étant exploité en tant que valeur marchande monétisée. Cela transforme l'objet culturel en produit industriel comme un autre, balayant la

pertinence de ses usages sociaux.

Le projet « Des livres en communs » de Framasoft vise à transformer complètement cette relation du lecteur, de l'auteur, mais aussi de l'éditeur et du libraire au livre.

Quelles nouvelles relations au livre voulez-vous défendre ? Quel en est le principe ?

Pour nous l'idée centrale est de sortir le livre de la sphère marchande, de



© Yann Kervran

Christophe Masutti,

Membre co-administrateur
de Framasoft

redonner au livre le seul statut de lien culturel entre l'auteur et le lecteur qu'il n'aurait pas dû perdre. En d'autres termes, dans notre vocabulaire, l'idée est de faire du livre un commun culturel, ce qui bouleversera les relations de tous au livre. Bien sûr, cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais progressivement. Il faut qu'une communauté s'organise. Framasoft qui a pour objet la promotion et la proposition de communs culturels originaux, veut participer à faire naître ce mouvement.

**Commençons par la relation de l'auteur
avec son œuvre**

Une fois sélectionné le projet de livre d'un auteur, nous rémunérons directement l'auteur pour qu'il effectue son travail de création. Et ce n'est pas une simple « avance » sur le chiffre d'affaires. Nous voulons ainsi établir une relation équilibrée entre auteur, éditeur et lecteur par un soutien financier forfaitaire, et apporter un accompagnement éditorial personnalisé, afin d'aider à faire advenir un ouvrage de qualité. Cet ouvrage sera alors accessible librement (sous licence libre dite « copyleft »), gratuitement, actuellement sous format numérique uniquement. En d'autres termes, il nourrira les communs culturels. Il n'a plus aucune raison de devenir un bien soumis à la propriété lucrative puisque l'auteur·ice aura déjà été rémunéré·e pour son travail.

C'est la nature marchande qui soumet auteur et autrice, lecteur et lectrice au système de distribution. C'est en tant que « capital » culturel commun que l'œuvre pourra désormais entrer (ou pas) dans un système de distribution. « Des Livres en Communs » propose donc ce premier pas décisif de l'entrée de l'ouvrage dans les communs. Cela contribue à l'enrichissement de la collectivité qui pourra en profiter comme bon lui semble.

Nous ne verserons pas de paiement lié aux ventes puisque nous ne ferons pas de ventes. Le livre sera en téléchargement libre sur notre site. En revanche, cela n'exclut pas pour l'auteur ou l'autrice une possible rémunération de ce type avec d'autres partenaires que Des Livres en Communs.

Le système actuel exclut de plus en plus les auteurs et autrices des revenus liés

aux livres publiés à partir de leur travail. Le droit d'auteur ne leur octroie qu'une part très faible, leur statut n'est aucunement reconnu, certains éditeurs estimant même que l'activité d'écrivain n'avait nullement vocation à être professionnelle, nous mettons en évidence un véritable travail et souhaitons donc le faire reconnaître en tant que tel. Rappelons que c'est là une idée fort ancienne, vu que Jean Zay avait proposé en son temps une loi qui allait en ce sens, et donc à l'encontre du droit d'auteur tel qu'il fonctionne aujourd'hui.

**Quelles relations garde l'auteur avec
son œuvre ? Qu'est-ce que la licence
libre qu'il obtient ?**

Un contrat formalise les droits et engagements entre Framasoft et les auteur·ices durant toute la durée de la collaboration. Même non exclusif, le contrat

« LE PROJET « DES LIVRES
EN COMMUNS » [...] VISE À TRANSFORMER
COMPLÈTEMENT CETTE
RELATION DU LECTEUR,
DE L'AUTEUR, MAIS
AUSSI DE L'ÉDITEUR ET
DU LIBRAIRE AU LIVRE »

avec l'auteur reste d'ailleurs obligatoire (article L132-1 du CPI). En vertu de ce contrat, la liberté est laissée à l'auteur d'aller vers d'autres maisons d'édition. L'auteur garde avec son œuvre le droit d'auteur tel qu'il s'applique automatiquement et obligatoirement. La licence Libre appliquée à l'œuvre ne se substitue pas au droit d'auteur, elle le complète. L'auteur ne cède rien.

Avec Des Livres en Communs, nous poussons plus loin le curseur. Il sera toujours obligatoire pour un éditeur





« UNE FOIS SÉLECTIONNÉ LE PROJET DE LIVRE D'UN AUTEUR, NOUS RÉMUNÉRONS DIRECTEMENT L'AUTEUR POUR QU'IL EFFECTUE SON TRAVAIL DE CRÉATION »

éternellement possible sous la même licence. Ceci par exemple pour permettre à l'auteur de mener des projets annexes ou collatéraux à son œuvre pour peu que l'envie ou les opportunités le permettent. Traductions, adaptations ou déclinaisons deviennent possibles à loisir, offrant autant de sources de revenus possibles, ou pas, selon les possibilités éditoriales et les envies.

Nous avons depuis toujours mis en avant la culture dite libre, par l'usage de licences de ce type, et nous avons souhaité pousser plus loin en allant plus nettement sur le terrain des communs. Il s'agit de créer un espace où les biens culturels sont protégés contre les enclosures, comme les copyrights. En d'autres termes, cela empêche de considérer ces biens culturels comme des biens privés dont l'accès serait restreint. Ils appartiennent à toutes et tous, pour peu qu'on ait le désir de s'en emparer ou de s'y intéresser. C'est le rapport spontané des enfants, qui s'approprient leurs découvertes dans leurs jeux, dans leurs récits, dans leurs dessins... Et qui n'imaginent pas que se déguiser en leur héros favori pour un événement public tombe sous le coup de la loi pour contrefaçon. C'est donc l'usage qui est placé au cœur du rapport à la culture et non plus la propriété. Comme la culture façonne notre rapport au monde et aux autres, nous pensons crucial de défendre une approche autre qu'industrielle et capitaliste à celle-ci.

Avec « Des livres en communs » comme maison d'édition, au sein de Framasoft, quelle relation voyez-vous entre l'éditeur et le livre dans ce nouveau système ? Comment voyez-vous son fonctionnement global, à terme ?

En tant qu'association loi 1901, nous avons décidé d'attribuer une petite part de notre budget annuel au financement de cette activité. Une somme qui sera actualisée chaque année en fonction du montant du budget global et du vote de l'Assemblée.

La construction d'un modèle économique alternatif à ce qui existe, est un objectif mais aussi une expérimentation. Nous ne pensons pas révolutionner le monde de l'édition avec nos bien modestes moyens. Il s'agit avant tout de faire prendre conscience que l'on peut remettre en question le modèle existant, peu satisfaisant pour les auteurs et autrices, mais encore plus pour les libraires et pas mal d'éditeurs et d'éditrices. La tendance de plus en plus accrue à l'industrialisation du monde de l'édition les soumet au dictat des très grands groupes d'édition et de distribution.

Nous espérons donc montrer qu'il y a d'autres façons de penser l'édition, le livre et la culture. Nous ne cherchons pas à démontrer que nous avons la panacée. Nous espérons simplement alimenter une réflexion et proposer un dialogue à celles et ceux qui sont, comme nous, en quête d'alternatives crédibles et viables.

tiers, s'il veut éditer, publier et distribuer l'œuvre, de passer un contrat avec l'auteur. Mais nous, de notre côté, nous effectuons un accompagnement et le contrat que nous passons alors concerne cet accompagnement jusqu'au versement de l'ouvrage dans les communs culturels. Nous voulons ainsi que soient produits des communs culturels et promus de nouveaux types de modèles économiques.

Nous mettrons en avant de façon active ce commun par la proposition systématique de placer le résultat du travail sous une licence dite copyleft (Licence Art Libre, GNU FDL ou Creative Commons BY SA) afin d'en éviter qu'il puisse faire l'objet d'une appropriation (une enclosure) à l'avenir, même partielle.

Le fait d'utiliser une licence libre permet à l'auteur ou l'autrice de conserver l'assurance que la « paternité de l'œuvre » ne sera jamais perdue ou usurpée et que la distribution de l'œuvre reste



« LA NOUVELLE
ORIENTATION DE
NOTRE PROJET IMPLIQUE
UNE REFONTE DE LA
CHAÎNE ÉDITORIALE »

Quelle relation le lecteur a-t-il avec le livre ? Le faire imprimer n'est-il pas très cher pour lui ?

Le lecteur aura un accès libre et gratuit aux livres et communs culturels sur notre site, mais sous format électronique uniquement actuellement. S'il souhaite avoir un ouvrage imprimé, nous faciliterons l'accès à des plateformes permettant l'impression à la demande. De même nous publierons aussi un PDF « prêt à imprimer » pour faciliter ce passage au format papier, à charge pour la personne souhaitant s'y atteler d'améliorer le résultat final en utilisant les sources. L'idée sera de permettre plus largement la déclinaison sur différents supports.

Nous travaillons à la réalisation d'un format numérique de qualité, et à une mise en avant des sources plus nettes, afin d'en faciliter la réutilisation. Nous avons décidé d'arrêter de produire une version papier nous-mêmes car nous n'avons pas les moyens humains et techniques de le faire d'une façon efficace (même si les Framabooks n'avaient rien à envier à certaines éditions, disons, moins regardantes).

Nous avons cherché à créer une chaîne éditoriale en essayant de multiples outils et formats (toujours libres, bien sûr), LaTeX, markdown, LibreOffice, chaîne automatisée pour créer des PDF, etc. Un très grand nombre de solutions ont été explorées... Mais c'est en fonction du contenu et de la liberté de l'auteur que nous devons adapter la chaîne. Là aussi

notre effort consiste à nous adapter à l'auteur et non l'inverse. Les possibilités offertes par le format numérique sont étendues : selon le type d'œuvre on peut imaginer pour el lecture de multiples moyens de s'approprier le contenu. On peut mettre de l'audio dans un contenu epub par exemple, et pourquoi pas ?

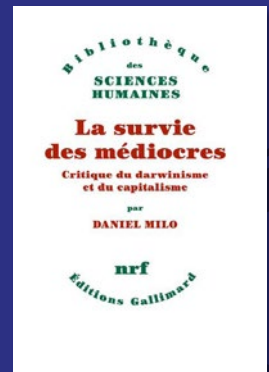
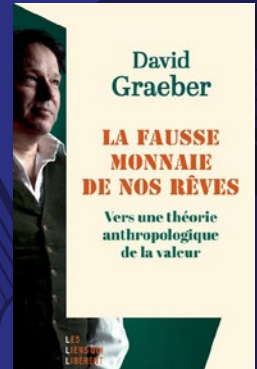
Vous souhaitez partager avec d'autres éditeurs ce mode de fonctionnement : comment voulez-vous le faire et pourquoi ?

La nouvelle orientation de notre projet implique une refonte de la chaîne éditoriale. Elle aussi pourra présenter quelques aspects innovants qui seront eux-mêmes documentés afin que d'autres maisons d'édition puissent s'en inspirer. La création d'outils simples avec un manuel d'usage est en cours, afin de permettre à de petites structures de s'en emparer pour, à leur tour, produire du contenu culturel.

Le prochain appel à projet de notre maison Des Livres en Communs sera publié très prochainement en février 2024, Il correspondra avec la sortie de notre premier ouvrage, l'Amour en Commun écrit à quatre mains par Margaux et Timothé, dont nous avons financé aussi les outils de recherches. Vous pouvez retrouver Des Livres en Communs à cette adresse : deslivresencommuns.org. Nous avons aussi republié certains ouvrages de la collection Framabook mais on peut retrouver tous les Framabook sur archives.framabook.org.

▣ Propos recueillis par Didier Raciné,
Rédacteur en chef d'Alters Média – Février 2024

Livres chaudement recommandés



Condition de vente du Cahier citoyen, écologiste et solidaire N°2 : 15 €

Alters Média est édité par la maison d'édition indépendante, **ALTERS EDITIONS**, 25 rue Séverine, 92 130 Issy les Moulineaux

Président Alters Editions et Directeur de la Publication : *Didier Raciné*

Le Comité de Rédaction : *Didier Raciné, Alan Lebecque, Richard Olszewski, Louis Rémy Pinault*

Création graphique : *Clément Alexandre - clem.ax@gmail.com*

Site internet : alters-editions.com

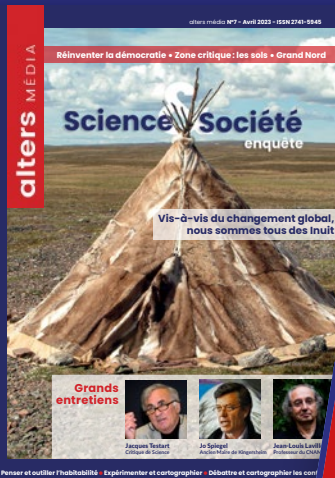
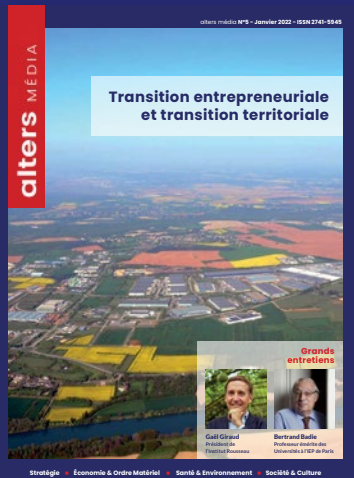
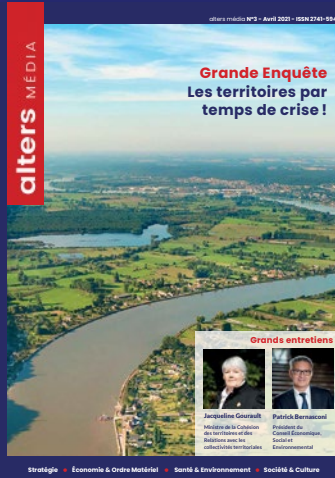
Abonnement, vente, publicités, contacts : Didier Raciné, 06 84 35 41 40 - didier.racine.pro@gmail.com

Imprimeur : L'Artésienne, ZI l'Alouette, rue François Jacob, 62 800 Lievin

N° de commission paritaire : 1222D94412

N° ISSN : 2741-5945

Dépôt légal : Octobre 2022



Média engagé, **Alters Éditions** travaille avec ses partenaires des associations citoyennes, écologiques et solidaires, du monde de l'ESS et des Communs, pour lancer une initiative mutualisée en matière d'éducation populaire.

À suivre !